

**REVUE DU RHIN SUPÉRIEUR**  
Centre de Recherche sur les Économies,  
les Sociétés, les Arts et les Techniques

3

SR



R

R

S

# RRS

Revue du Rhin Supérieur  
n°3, 2021

© Centre de Recherche sur les Économies,  
les Sociétés, les Arts et les Techniques  
(CRÉSAT, EA-3436) – Université de Haute-Alsace  
16 rue de la Fonderie 68093 Mulhouse cedex

Directrice de publication : Camille Desenclos

Directrice-adjointe de publication:  
Aziza Gril-Mariotte

Coordination du dossier thématique :  
Alexis Vrignon et Charles-François Mathis

Comité de lecture : Régis Boulat,  
Guido Braun, Stéphane Haffemayer,  
Carine Heitz, Brice Martin, Renaud Meltz,  
Eleni Mitropoulou, Pascal Raggi

Relecture des textes : Jean-Dominique  
Delle Luche

Conception et réalisation : Salomé Risler

ISSN : 1766-4837

## CRESAT



Centre de recherche sur les économies,  
les sociétés, les arts et les techniques

Revue éditée par le Centre de Recherche sur les Économies,  
les Sociétés, les Arts et les Techniques

# REVUE DU RHIN SUPÉRIEUR

Frontières et espaces transfrontaliers,  
une approche environnementale

2021

---

n° 3



# Édito

**A**près un deuxième numéro perturbé et partiellement reconfiguré par la crise sanitaire, la *Revue du Rhin Supérieur*, comme tout un chacun, aspirait à retrouver une certaine normalité. Mais, si la recherche a de nouveau été rendue possible, terrains, archives et bibliothèques étant de nouveau, bien que parfois partiellement, accessibles, les rencontres scientifiques sont souvent restées dématérialisées, lorsqu'elles n'ont pas été supprimées.

Le Centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRÉSAT), éditeur de la *Revue du Rhin Supérieur* et initiateur d'un séminaire annuel servant de support au dossier thématique, n'a malheureusement pas fait exception, et ce séminaire, parmi tant d'autres événements scientifiques, n'a pu être mis en œuvre cette année. Pour autant, bien que privé de cet espace de discussion complémentaire, le dossier thématique, coordonné par Alexis Vrignon (Université de Pau et des Pays de l'Adour) et Charles-François Mathis (Université de Paris-1 Panthéon Sorbonne), se place au cœur de l'actualité (de la recherche) et propose une novatrice approche environnementale des frontières et espaces transfrontaliers, tout en mobilisant plusieurs sciences humaines et sociales (anthropologie, géographie et histoire) et en croisant les thématiques fondatrices de la *Revue du Rhin Supérieur* (circulations, territoires, industries, logiques transfrontalières, etc.).

Cette volonté de fédérer et valoriser les recherches les plus récentes sur ces thématiques se poursuit désormais au-delà des seuls articles inédits et séminaires avec l'ajout de deux nouveaux espaces de discussion. Le premier accueille des recensions d'ouvrages relatifs soit au dossier thématique soit à l'un des quatre pôles de recherche du CRÉSAT. Le second permet, sous un format plus resserré, de présenter les sources de la recherche en sciences humaines et sociales, de développer une réflexion méthodologique et épistémologique et par là de mettre en avant les recherches en cours.

L'évolution amorcée cette année avec ces deux nouvelles rubriques, mais aussi avec l'arrivée d'Aziza Gril-Mariotte comme directrice-adjointe de publication (en charge du bulletin du CRÉSAT) se poursuivra lors du prochain numéro, consacré aux circulations techniques du Moyen Âge à nos jours, puisque Guido Braun, professeur d'histoire moderne à l'Université de Haute-Alsace, officiera désormais comme directeur de publication.

CAMILLE DESENCLOS  
Directrice de publication



# Sommaire

## FRONTIÈRES ET ESPACES TRANSFRONTALIERS, UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

- 13 Alexis Vrignon, Charles-François Mathis  
Introduction

### CONTRIBUTIONS

- 21 Benoit Vaillot  
L'empreinte écologique de la frontière franco-allemande (1871-1914)
- 41 Yaël Gagnepain  
Face aux pollutions de l'industrie textile roubaisienne,  
la menace d'un barrage belge pour bloquer l'Espierre et inonder  
la France (1877-1900)
- 61 Laurie Daffe  
Sous la surface : une approche de la frontière aquatique  
lémanique par les navigations professionnelles et les apports  
de l'anthropologie amphibie
- 81 Hugo Mazzero  
Les impacts des parcs de la paix sur les frontières en Afrique  
australe : un rêve d'ouverture qui peine à se réaliser

### RETOUR AUX SOURCES

- 101 Cheyenne Léonard  
La catastrophe de Schweizerhalle (1986) : vers une meilleure  
coopération dans la région du Rhin Supérieur ?

### RECENSIONS

- 107 Stanislas Jeannesson  
Isabelle Dasque, *Les Diplomates de la République (1871-1914)*,  
Paris, Sorbonne Université Presses, 2020, 766 p.
- 111 Régis Boulat  
Bouda Etemad et Jean Batou (ed.), *Le miracle suisse selon Paul Bairoch*,  
Genève, Droz, 2020, 208 p.

# BULLETIN DU CRÉSAT

## POSITIONS DE THÈSE

- 119      **Sabine Bosler**  
Éduquer aux médias à l'ère numérique : enjeux communicationnels  
de la médiation des savoirs dans une perspective franco-allemande

## ACTIVITÉS ET PROJETS

- 131      **Manifestations scientifiques**  
Comprendre les régimes de nucléarité par les réseaux  
Approches croisées | Séminaire Jeunes chercheurs
- 139      **Projets de contrats et de recherche**  
NucTerritory – Objectiver les territorialités nucléaires
- 141      **Brèves**  
Nouvelles inscriptions en doctorat
- 143      **Publications**  
Nos chercheurs ont publié en 2020
- 151      **L'équipe du CRÉSAT**  
Liste des membres du CRÉSAT





D  
O  
S  
S  
I  
E  
R

FRONTIÈRES ET ESPACES  
TRANSFRONTALIERS,  
UNE APPROCHE  
ENVIRONNEMENTALE



ALEXIS VRIGNON, CHARLES-FRANÇOIS MATHIS

## Introduction

Alexis Vrignon est enseignant-chercheur en histoire contemporaine à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Il est membre du conseil d'administration du Réseau Universitaire de Chercheurs en Histoire Environnementale (RUCHE) et siège au comité de rédaction des *Cahiers François Viète*. Après une thèse consacrée à l'émergence des mouvements écologistes en France, ses recherches portent sur l'histoire de l'énergie ainsi que sur l'histoire environnementale de l'outre-mer. Il a publié *Face à la puissance. Une histoire des énergies alternatives et renouvelables* (en co-direction avec François Jarrige) en 2020.

Charles-François Mathis est professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ancien président du Réseau Universitaire de Chercheurs en Histoire Environnementale (RUCHE), il est membre du comité éditorial de la revue *Environment and History* et dirige la collection « L'Environnement a une histoire », chez Champ Vallon. Spécialiste d'histoire environnementale et britannique, il est notamment l'auteur de *La Ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVII<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles)*, coécrit avec Emilie-Anne Pépy (2017) et de *La Civilisation du charbon* (2021).

13

**A**près une éclipse apparente dans les années 1990 – promptes à annoncer l'avènement d'un monde de flux et de libre-circulation –, les frontières semblent aujourd'hui s'imposer dans le débat public, se multiplier sur le terrain et se diversifier dans leurs manifestations<sup>1</sup>. Ces évolutions interpellent les sciences humaines et sociales qui interrogent dès lors les frontières et les espaces transfrontaliers à nouveaux frais.

Par-delà leur diversité, ces travaux – qui tendent à se structurer sous la bannière des *border studies* – ont en commun de questionner et de remettre en perspective la place et le rôle des États dans le processus sans

---

1. Michel Foucher, *Le retour des frontières*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

cesse renouvelé et changeant de fabrication des frontières<sup>2</sup> en prenant en compte d'autres temporalités<sup>3</sup>, d'autres échelles<sup>4</sup> ou encore d'autres acteurs<sup>5</sup>. La notion européenne de souveraineté qui émerge au XVII<sup>e</sup> siècle pour être reconnue par les traités de Westphalie de 1648 est ainsi mise en perspective et nuancée. Cela conduit par exemple à revenir sur la dichotomie souvent durcie entre les frontières d'un Empire et celles d'un État-nation au XIX<sup>e</sup> siècle ou de se pencher sur les conditions effectives d'exercice de la souveraineté sur un territoire donné<sup>6</sup>. Plus largement, ces études invitent à repenser les dynamiques de morcellement et d'intégration par une approche des circulations transfrontalières.

Ce dossier de la *Revue du Rhin Supérieur* entend contribuer à cette dynamique en envisageant les frontières et les espaces frontaliers sous un prisme environnemental. En plaçant au centre des réflexions les interactions entre humains et non-humains dans ces espaces spécifiques, il s'agit de comprendre ce que les frontières font au vivant mais aussi la part du vivant dans la fabrication des frontières. Ces perspectives impliquent de se pencher sur la matérialité de ces espaces mais aussi sur les flux qui les parcourent de manière contrôlée ou non. Nous nous plaçons ainsi dans la perspective de l'histoire environnementale, qui appelle depuis ses débuts à questionner la notion de frontière<sup>7</sup>, mais aussi de la *political ecology* dont nombre de travaux ont souligné l'intérêt de dépasser le cadre étatique<sup>8</sup>.

2. Isabelle Surun, « Une souveraineté à l'encre sympathique ? Souveraineté autochtone et appropriations territoriales dans les traités franco-africains au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 69/2 (2014), p. 313-348 ; Benjamin Duinat, *Autour de la « ligne divisoire ». L'espace frontalier au Pays Basque à l'âge des États-nations (1780-1920)*, thèse de doctorat en histoire, Université Paris Sciences & Lettres, 2021.

3. Bruno Dumézil, Sylvie Joye et Charles Mériaux, *Confrontation, échanges et connaissance de l'autre au nord et à l'est de l'Europe : de la fin du VII<sup>e</sup> siècle au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

4. Sabine Dullin, *La frontière épaisse. Politiques soviétiques de la fermeture (1920-1940)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2014 ; Sabine Dullin et Etienne Forestier-Peyrat, *Les frontières mondialisées*, Paris, PUF, 2015.

5. Vladimir Kolossov, James Scott, « Selected conceptual issues in border studies. Questions conceptuelles dans les recherches sur les frontières », *Belgeo*, 1 (2013) [En ligne : <http://journals.openedition.org/belgeo/10532>].

6. Sabine Dullin, « Le réveil des frontières intérieures », *Pouvoirs*, 165/2 (2018), p. 15-26.

7. Harriet Ritvo, « Broader Horizons? », *Rachel Carson Center Perspectives : The Future of Environmental History*, 3 (2011), p. 22-24 ; Donald Worster, « World Without Borders: the internationalizing of environmental history », *Environmental Review*, 6/2 (1982), p. 8-13 ; Mark Cioc, *The Rhine : an eco-biography, 1815-2000*, Seattle, University of Washington Press, 2005. Voir aussi les thèmes des derniers congrès de la *European Society for Environmental History* : « Natures in between » (Zagreb, 2017), et « Boundaries in/of environmental history » (Tallinn, 2019).

8. En témoigne, par exemple, la conférence « Border environments. Toward a Political Ecology of the Edges of the World » qui s'est tenue, en ligne, à l'automne 2020. Voir : <https://borderenvironments.com/>



L'approche de ce dossier se distingue donc nettement d'une réflexion autour des « frontières naturelles », argument régulièrement mobilisé pour naturaliser l'espace politique et concourir à l'institution d'un territoire national<sup>9</sup>, qui connaît de régulières résurgences. Les frontières naturelles ont pu être invoquées depuis l'époque moderne pour inscrire dans la matérialité physique des scénarios politiques qui seraient ainsi validés par la Providence ou par la Nature<sup>10</sup>. Plus récemment, et à partir de prémices souvent très différentes, le biorégionalisme est lui aussi animé par l'idée qu'il est possible de définir des « biorégions » dont les limites seraient définies en fonction des écosystèmes et permettraient au vivant – humain et non humain – d'adopter des formes de vie adaptées à son milieu<sup>11</sup>. Au lieu de naturaliser les frontières, la perspective adoptée ici consiste au contraire à en analyser la construction, aussi bien dans ses dimensions matérielles que culturelles, comme l'y ont invité les travaux essentiels de William Cronon sur l'idée de nature et de « Frontier » aux États-Unis<sup>12</sup>.

La variété des ancrages disciplinaires des contributeurs de ce dossier, historiens, géographes ou anthropologues, permet de questionner ces enjeux au travers de différentes approches, s'inscrivant dans la démarche interdisciplinaire qui fait la spécificité de la *Revue du Rhin Supérieur*. Ces articles se rejoignent aussi par l'usage de la cartographie, non dans l'idée de figurer la frontière comme une donnée intangible mais pour montrer combien, à grande échelle comme à petite échelle, les frontières sont autant des barrières que des interfaces qui structurent les flux. Enfin, un autre dénominateur commun à l'ensemble des contributions est de sortir d'une approche de la fabrication des frontières qui ferait des États les acteurs essentiels sinon uniques du processus pour élargir le spectre des acteurs concernés : penseurs et militants, militaires et acteurs économiques ou encore habitants d'un espace donné.

9. Marie-Christine Fourny, « De la frontière naturelle à la nature comme lien transfrontalier. Du rôle et de la place de l'environnement et du milieu dans les coopérations transfrontalières », in H. Velasco-Graciet et C. Bouquet (dir.), *Tropisme des frontières. Approche pluridisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 50-70.

10. Juliet J. Fall, « Artificial states? On the enduring geographical myth of natural borders », *Political Geography*, 29/3 (2010), p. 140-147.

11. Alexis Vrignon, « L'écologie politique française et l'Europe dans les années soixante-dix. Entre mobilisations citoyennes et projet politique », in M. Catala, S. Jeannesson et A.-S. Lamblin Gourdin (dir.), *L'Europe des citoyens et la citoyenneté européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 363-377.

12. William Cronon, *Uncommon ground: Rethinking the human place in nature*, New York/Londres, Norton & Company, 1995.

Du fait de ces convergences, ces articles mettent tous en évidence la façon dont les espaces transfrontaliers sont traversés à la fois de conflits et de tensions mais aussi de dynamiques de coopérations induits par des enjeux environnementaux. De la même manière que les débordements industriels sont susceptibles de dépasser les murs des usines<sup>13</sup>, ils peuvent également se jouer des frontières et susciter des tensions entre des acteurs relevant d'États différents comme l'illustre tout particulièrement l'article de Yaël Gagnepain consacré aux conflits franco-belges autour de la contamination d'une rivière, l'Espierre, par l'industrie textile, conduisant même à des appels de la part de parlementaires belges à inonder Roubaix sous ses propres rejets industriels. De fait, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les pollutions sont peu à peu élevées au rang de problèmes publics manifestes, ces épisodes peuvent révéler des cultures environnementales ou encore des législations divergentes.

D'autres enjeux environnementaux peuvent concerner un espace partagé par des entités étatiques différentes. Comment deux États ou deux collectivités relevant d'États différents gèrent-ils un fleuve commun, une ressource partagée<sup>14</sup> ou à l'inverse une pollution ou un même sinistre qui les affecteraient à des degrés divers ? La question est d'autant plus vive que la ressource partagée est rare, comme le montrent les tensions entre l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan autour des eaux du Nil, ou celles affectant la gestion du Jourdain par Israël. Mais ces enjeux amènent à des élaborations administratives et législatives souvent originales entre les États concernés, brouillant quelque peu la frontière qui les sépare : il en va ainsi de l'Accord Relatif à la Qualité de l'Eau dans les Grands Lacs, signé par les États-Unis et le Canada en 1972 puis révisé jusqu'en 2012. C'est tout l'intérêt de l'article d'Hugo Mazzero que de s'intéresser à l'impact d'un de ces organismes transnationaux, en l'occurrence les parcs de la paix créés sur des espaces transfrontaliers en Afrique australe et souvent érigés par les parties prenantes comme un modèle de coopération environnementale même si, comme le souligne l'auteur, il est nécessaire d'en relativiser les conséquences concrètes.

De même, dans l'Afrique postcoloniale, le thème de la spécificité environnementale de certains territoires est mobilisé pour durcir une frontière ou intégrer un espace périphérique ou ayant des caractéristiques distinctes

13. Thomas Le Roux et Michel Letté, *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

14. Steve Hagimont, « La nature, l'économique et l'imaginaire. L'aménagement touristique de la montagne (Pyrénées, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 67/3 (2020), p. 30-58.

de la communauté nationale<sup>15</sup>. Néanmoins, coopération et tension ne sont pas exclusives l'une de l'autre tant les acteurs concernés peuvent être variés. Au-delà des États et de leurs agents sur le terrain, des militants et des mouvements politiques peuvent être impliqués dans ces processus. Sur ce point, les mobilisations anti-nucléaires transfrontalières des années 1970 dans le fossé rhénan (en Alsace, en Suisse comme en RFA) sont désormais bien connues<sup>16</sup>.

S'intéresser aux frontières à grande échelle permet de comprendre les dynamiques propres à ces espaces spécifiques caractérisés par des aménagements particuliers, traversés de flux parfois intenses ou contraints, régulés ou informels. C'est ce que souligne Laurie Daffe dans son article, fruit d'une enquête anthropologique consacrée à la frontière franco-suisse qui traverse le lac Léman en son centre. Elle y montre comment cette frontière a priori invisible est vécue et perçue par les navigateurs transfrontaliers (pêcheurs, pilotes, etc.), à travers leurs pratiques et rencontres presque quotidiennes. Surtout, la frontière est saisie dans son épaisseur : non pas un simple tracé plat, évidemment, mais un espace en profondeur, situé sous la surface du lac, traversé de courants et d'êtres vivants<sup>17</sup>.

Il semble dès lors nécessaire d'envisager les implications environnementales des bouleversements de frontières, tout particulièrement dans des régions comme celle du Rhin supérieur, où ils ont été aussi nombreux qu'importants. Dans son article sur l'empreinte environnementale de la frontière franco-allemande entre 1871 et 1914, Benoît Vaillot montre l'existence de ce qu'il appelle un impérialisme écologique de l'Empire allemand, qui veut rompre, dans les nouveaux territoires conquis, avec les méthodes sylvicoles appliquées jusque-là par la France. Du fait de ces pratiques opposées, la séparation entre les deux pays, à travers les Vosges, devient tout autant politique qu'écologique, avec des forêts aux caractéristiques très différentes et dont la persistance aujourd'hui encore peut évoquer, selon la belle expression de Benoît Vaillot, une «frontière écologique fantôme».

---

15. Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Eden africain*, Paris, Flammarion, 2020.

16. Jan-Henrik Meyer, « "Where do we go from Wyhl ?" Transnational Anti-Nuclear Protest targeting European and Inter-national Organizations in the 1970s », *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, 39/1 (2014), p. 212-235.

17. La prise en compte de la profondeur des eaux, lacustres ou maritimes, est un outil fécond de renouvellement de la recherche en histoire géopolitique notamment : voir Lino Camprubi, « "No Longer an American Lake" : Depth and Geopolitics in the Mediterranean », *Diplomatic History*, 44/3 (2020), p. 428-446.

Ces effets frontières peuvent s'exprimer de manière parfois moins volontaire ou plus indirecte. Ainsi, les tensions persistantes entre les deux Corées ont conduit à l'apparition dans la zone dite démilitarisée d'une réserve naturelle improbable et toujours menacée<sup>18</sup>. À l'inverse, la construction du mur de séparation entre les États-Unis et le Mexique sous les auspices de l'administration Trump s'est traduite par des pompages massifs dans l'aquifère du sud de l'Arizona menés par des entreprises sous-traitantes du *Department of Homeland Security* pour satisfaire leurs besoins en béton<sup>19</sup>. Cette situation met en danger la biodiversité locale malgré les alarmes d'autres agences gouvernementales états-uniennes et des associations locales, montrant combien des acteurs différents, humains et non-humains, sont concernés par ces effets frontières.

Les loups et les ours, dans les Alpes ou dans les Pyrénées, se rient des frontières : ils font pourtant l'objet de politiques différentes de la part des pays concernés, suscitent des rejets ou des soutiens qui peuvent varier d'un côté ou de l'autre des lignes de crête, ou engager au contraire des coopérations transnationales, tant entre États qu'entre associations. De la même manière, ni le nuage radioactif de Tchernobyl en 1986, ni les pluies acides détruisant les forêts, ne se sont arrêtés au niveau du Rhin, épargnant miraculeusement la France. Parce qu'ils font fi de ces limites, plantes, animaux, pollutions de tous ordres soulèvent les enjeux environnementaux des frontières : leur pertinence, leurs conséquences écologiques, les acteurs qui y interviennent et les façonnent, leur fragilisation du fait de leur perméabilité au vivant, les conflits et coopérations qui s'y établissent. En ces temps de crises écologiques et de crispations nationales, nous espérons que ce numéro de la *Revue du Rhin Supérieur* apportera ainsi quelques lumières à ces enjeux entremêlés.

---

18. Lisa Brady, «How wildlife is thriving in the Korean peninsula's demilitarised zone», *The Guardian*, 13 avril 2013.

19. Jessica Kutz, «A wildlife refuge under siege at the border», *High Country News*, 1<sup>er</sup> août 2020.

CONTRIBUTIONS \_\_\_\_\_



BENOIT VAILLOT

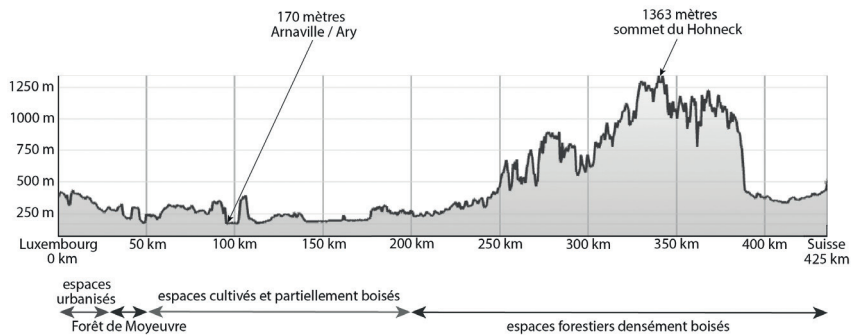
# L'empreinte écologique de la frontière franco-allemande (1871-1914)

Benoit Vaillot est docteur en histoire de l'Institut Universitaire Européen, et chercheur associé à l'Université de Strasbourg et au Centre Marc-Bloch. Ses recherches portent sur la frontière franco-allemande entre 1871 et 1914, lorsque la frontière a été déplacée après l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Empire allemand. Il s'intéresse à la construction de la souveraineté et des identités nationales par en bas, dans une perspective transnationale. Il a enseigné l'histoire contemporaine et la culture générale à l'université, ainsi que l'histoire-géographie en lycée et collège.

LA FRONTIÈRE constitue un poste d'observation privilégié de l'empreinte écologique des sociétés humaines, dans la mesure où s'y confrontent deux conceptions différentes de la gestion de l'environnement. Les espaces forestiers sont particulièrement intéressants, parce que l'on peut y analyser finement les relations de pouvoir écologiques. Il s'agit dans cet article d'analyser sur une période relativement courte, entre 1871 et 1914, comment la frontière franco-allemande transforme l'environnement, et l'influence que ce dernier peut avoir sur la construction de la souveraineté et des identités nationales.

THE BORDER is a privileged observation post for the ecological footprint of human societies, insofar as two different conceptions of environmental management are confronted. Forest areas are particularly interesting because they allow an analysis of ecological power relations. This article analyses, over a relatively short period of time, between 1871 and 1914, how the French-German border transformed the environment, and the influence that the latter could have on the construction of sovereignty and national identities.

À l'issue de la guerre de 1870, la France se voit contrainte de céder à l'Empire allemand les territoires qui formeront l'Alsace-Lorraine, par le traité de Francfort du 10 mai 1871. La nouvelle frontière franco-allemande suit alors en grande partie la ligne de crête des Vosges, et traverse principalement des espaces forestiers en altitude. Les forêts ont même été au cœur des négociations relatives à son tracé, car elles sont non seulement essentielles pour la défense du territoire, mais aussi utiles à bien des égards : on y exploite le bois, on y chasse les animaux et l'on commence à s'y rendre à des fins récréatives en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle.



Auteur : Benoit Vaillor, 2021

Fig. 1. Profil altimétrique de la frontière franco-allemande (1871-1914)

Une approche anthropocentrée nous fait oublier que les forêts sont avant tout le cadre de vie de multiples acteurs «non humains», comme les arbres, les plantes ou même les animaux<sup>1</sup>. Ces acteurs vivants «non

1. Sophie Houdart et Olivier Thiery (dir.), *Humains, non-humains : comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2011; Bruno Latour, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Éditions la Découverte, 1999.



humains» ne sont pas des données immuables, mais le produit de forces historiques. Si l’on prête suffisamment attention à l’environnement, l’étude des frontières révèle l’empreinte des sociétés humaines sur leurs écosystèmes. Les forêts reflètent les sociétés humaines dans leurs actions et dans leurs perceptions, et c’est pourquoi elles intéressent l’historien ; elles permettent de penser les conditions de production des relations sociales dans des espaces caractérisés par des spécificités environnementales, qu’elles soient climatiques, topographiques ou culturelles<sup>2</sup>. Il s’agit de proposer une approche environnementale des rapports de domination au sein des sociétés dans leur relation aux acteurs vivants « non humains »<sup>3</sup>.

La question environnementale reste un angle mort de l’historiographie des frontières. Il faut principalement se tourner vers la géographie, la géohistoire en particulier, si l’on veut s’appuyer sur des études articulant environnement et frontières<sup>4</sup>. L’œuvre de Jean-Pierre Husson, auteur d’une histoire de la forêt lorraine dont la grande spécificité est précisément d’avoir été séparée par la frontière franco-allemande entre 1871 et 1918, fait exception<sup>5</sup>. Certains historiens nord-américains ont par ailleurs précocement étudié l’impact des sociétés humaines sur les écosystèmes en mettant en avant la question des frontières<sup>6</sup>. Leurs études ont mis en évidence les divergences environnementales qui se sont développées au fur et à mesure de la formation des États. Conrad J. Bahre et Charles F. Hutchinson, par exemple, ont montré en quoi les modifications intervenues dans la flore au xx<sup>e</sup> siècle le long de la frontière mexicano-étatsunienne, ne sont pas dues aux conditions climatiques, mais bel et bien aux sociétés humaines<sup>7</sup>. À partir d’une série de photographies des obélisques démarquant la frontière à l’ouest du Rio Grande prises dans les années 1890 et de clichés réalisés entre les années 1960 et 1990, ils retracent l’évolution de la végétation.

2. Anne-Laure Amilhat Szary, « “Montagnes mobiles ?” », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, 101-2 (2013) [En ligne : <https://journals.openedition.org/rga/2135>].

3. Sylvain Guyot, « The Eco-Frontier Paradigm : Rethinking the Links between Space, Nature and Politics », *Geopolitics*, 16-3 (2011), p. 675-706.

4. Andrew R. Graybill, « Boundless Nature. Borders and the Environment in North America and Beyond », in A. C. Isenberg et A. R. Graybill (dir.), *The Oxford Handbook of Environmental History*, Oxford / New York, Oxford University Press, 2014, p. 668-687.

5. Jean-Pierre Husson, *La forêt lorraine. Étude de géographie humaine*, thèse d’État, Université de Metz, 1987.

6. A. R. Graybill, « Boundless Nature. Borders and the Environment in North America and Beyond », art. cit.

7. Conrad J. Bahre et Charles F. Hutchinson, « Historic Vegetation Change in La Frontera West of the Rio Grande », in G. L. Webster et C. J. Bahre (dir.), *Changing Plant Life of La Frontera : Observations on Vegetation in the U.S./Mexico Borderlands*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 2001, p. 67-83.

Il n'est malheureusement pas possible d'adopter la même méthode, ne disposant pas de photographies ou de descriptions suffisantes de la frontière franco-allemande au début des années 1870. Même les nombreuses cartes postales réalisées entre les années 1880 et 1914 ne permettent pas de pallier ce manque, car elles sont prises sous des angles trop différents pour établir des comparaisons, et ne sont pas datées avec précision. C'est pourquoi une grande attention a été prêtée à tous ceux qui ont été sensibles à la transformation de l'environnement. À ce titre, les écrits de forestiers publiés dans des revues spécialisées constituent des sources exceptionnelles<sup>8</sup>. Les témoignages des gardes forestiers restés en Alsace-Lorraine après 1871, comme Henri Gerdolle<sup>9</sup>, et de ceux, formés en Allemagne, qui s'y installent après l'annexion, comme August Kahl<sup>10</sup>, livrent quantité d'informations sur les changements écologiques qu'introduisent les administrations forestières. Les rapports de Gustave Huffel<sup>11</sup> et C. Zwilling<sup>12</sup>, qui établissent un bilan de l'administration forestière allemande lors du retour de l'Alsace-Lorraine à la France après la Première Guerre mondiale, sont aussi très précieux, bien qu'ils souffrent d'un parti-pris qu'il faut mettre à distance<sup>13</sup>.

La frontière franco-allemande tracée par le traité de Francfort constitue un poste d'observation privilégié de l'empreinte écologique des sociétés humaines, dans la mesure où s'y confrontent deux conceptions différentes de la gestion de l'environnement entre 1871 et 1914. Les espaces forestiers sont particulièrement intéressants, parce qu'adaptés à l'analyse

8. La *Revue des Eaux et Forêts* rattachée à l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy, la *Forstwissenschaftliches Centralblatt* et le *Journal für das Forst-, Jagd- und Fischereiwesen* qui dépendent de la *Höhere Forstlehranstalt* d'Eberswalde, sont des revues scientifiques centralisant les débats et l'actualité de la science forestière en France et en Allemagne, mais qui ne se limitent pas au cadre national.

9. Henri Gerdolle, « Die Wälder Deutsch-Lothringen », *Deutsche Geographische Blätter*, 18 (1877), p. 19-36 ; *Id.*, *L'administration forestière allemande en Alsace-Lorraine*, Metz, Charles Thomas, 1877.

10. August Kahl, *Der Buchenhochwald auf dem Vogesensandstein der Oberförsterei Bannstein (Canton Bitsch, Lothringen) nach Standort und Art der Verjüngung*, Munich, Johannes Falk, 1883 ; *Id.*, *Forstgeschichtliche Skizzen aus den Staats- und Gemeindewaldungen von Rappoltswiler und Reichenweier aus der Zeit vom Ausgange des Mittelalters bis zu Anfang des XIX. Jahrhunderts*, Strasbourg, Heitz J. H. E., 1894 ; *Id.*, *Handbuch für den Elsass-Lothringischen Förster, enthaltend eine Zusammenstellung und Erläuterung aller wichtigen Gesetze, Verordnungen, Vorschriften fuer die Forstschutzbeamten in den Staats- und ungetheilten Waldungen und in den Gemeinde- und Anstalts-Waldungen*, Melsungen, Neudamm, 1900.

11. Gustave Huffel, « Les forêts d'Alsace-Lorraine », *Revue des Eaux et Forêts*, 6 (1918), p. 265-280.

12. C. Zwilling, « La conversion des taillis sous futaie du département de la Moselle en haute futaie », *Revue des Eaux et Forêts*, 1921, p. 33-39.

13. Robin Degron et Jean-Pierre Husson, « Les forêts d'Alsace-Lorraine (1871-1918) : les contrastes de l'héritage allemand, reflets de l'annexion », *Histoire, économie & société*, 18-3 (1999), p. 593-611.

du «schéma des relations de pouvoirs écologiques»<sup>14</sup>. Il s’agit d’analyser sur une période très courte comment une frontière transforme l’environnement, et l’influence que ce dernier peut avoir sur la construction de la souveraineté et des identités nationales. Cette approche transnationale permet par ailleurs d’éviter l’écueil d’une histoire environnementale dans un cadre national<sup>15</sup>.

## L’AMÉNAGEMENT DE L’ENVIRONNEMENT PAR LES AUTORITÉS MILITAIRES

La mise en défense de la frontière franco-allemande a eu des conséquences majeures sur les forêts, car les autorités militaires assignent à ces dernières un rôle stratégique majeur. Pour reprendre François Reitel, «[l]es forêts permettent de couper les routes d’invasion, de couvrir les places fortes, de canaliser un ennemi vers les forteresses, d’économiser des hommes»<sup>16</sup>.

Après la guerre de 1870, les états-majors des deux pays ont dû repenser les défenses nationales pour s’adapter aux nouvelles réalités physiques de la frontière<sup>17</sup>. La situation est très préoccupante pour la France : si la citadelle de Belfort a finalement été conservée, Paris n’est plus qu’à 300 kilomètres de l’Allemagne. Inversement, le contrôle de la majeure partie du massif vosgien et la possession des places fortes de Metz et Strasbourg permettent à l’Empire allemand d’exclure toute menace d’offensive française à court et moyen terme. Dès le début des années 1870, plusieurs chantiers de fortification débutent de part et d’autre de la frontière, afin de constituer des obstacles partout où les hauteurs et les forêts peuvent manquer. Les forts allemands de type Biehler sont construits autour de Strasbourg entre 1872 et 1885<sup>18</sup>. L’extension des forts autour de Metz, débutée par les autorités militaires françaises, est achevée au profit de l’Empire allemand. L’état-major français déploie de son côté le programme Séré de Rivières

14. Richard Grove, *Ecology, Climate and Empire. Colonialism and Global Environmental History, 1400-1940*, Cambridge, White Horse Press, 1997, p. 183.

15. Richard White, «The Nationalization of Nature», *The Journal of American History*, 86-3 (1999), p. 976-986.

16. François Reitel, «Le rôle de l’armée dans la conservation des forêts en France», *Bulletin de l’Association des Géographes Français*, 501 (1984), p. 143-154.

17. Jean-Paul Amat, «Le rôle stratégique de la forêt (1871-1914). Exemples dans les forêts lorraines.», *Revue historique des armées*, 1 (1993), p. 62-69.

18. Michaël Séramour, *Frontières d’acier. Histoire de la fortification permanente en Lorraine et en Alsace 1871-1945*, Saint-Avertin, Éditions Sutton, 2015.

à partir de 1874, qui fait sortir de terre toute une série de forts autour de Verdun, Toul et Épinal afin de former des camps retranchés, ceinturés de forts détachés. La place forte de Belfort est renforcée afin de verrouiller la trouée du même nom. Ces différents môles de résistance ont pour but de contraindre l'ennemi à s'engager dans les trouées de Stenay et des Charmes, densément boisées.

Après 1885, l'état-major français se borne principalement à moderniser les ouvrages principaux et à aménager les abords. Tout au contraire, la place de Strasbourg est renforcée. L'état-major allemand entreprend, à partir des années 1890, un programme de fortification de Metz qui en fait le pivot de sa défense face à la France. Une ligne défensive allant de Thionville à Metz – appelée *Moselstellung* – est édifiée à partir de 1899 et devient très vite le plus grand ensemble fortifié au monde<sup>19</sup>. La trouée de Lorraine, quant à elle, est défendue par les garnisons allemandes. À la veille de la Première Guerre mondiale, les départements frontaliers forment la première ligne de défense française, tandis que l'Alsace-Lorraine remplit le rôle de glacis militaire de l'Empire allemand. Les ouvrages militaires ne constituent pas de lignes de défense continue comme le seront plus tard les lignes Maginot ou le *Westwall*, ce qui explique pourquoi l'expérience sensible des habitants de la frontière est plus marquée par le paysage forestier que par les forts et forteresses : « À la frontière on ne voyait ni blockhaus ni barbelés mais le calme étendu des champs et des forêts »<sup>20</sup>.

---

19. Clayton Donnell et Brian Delf, *The German Fortress of Metz 1870-1944*, Oxford/New York, Osprey Publishing, 2008.

20. François Roth, « La frontière franco-allemande, 1871-1918 », *Annales de l'Est*, 1 (1992), p. 35-52.

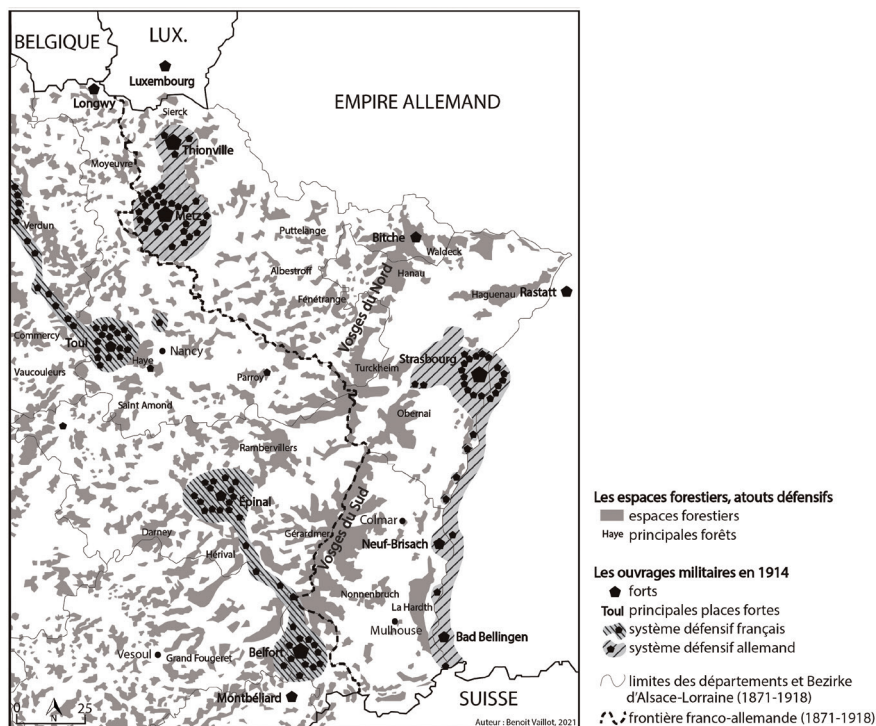


Fig. 2. L'intégration des espaces forestiers frontaliers à la défense

L'absence ou la présence d'espaces forestiers à la frontière est fortement corrélée aux nécessités de défense nationale. Les défrichements et aménagements forestiers sont soumis à l'autorisation d'une commission mixte des travaux publics, au sein de laquelle le génie militaire a voix prépondérante<sup>21</sup>. Les travaux de voies de communication compris non loin des ouvrages de défense doivent recevoir l'adhésion des autorités militaires<sup>22</sup>. Même le dégagement de la frontière et la construction de chemins de schlittage pour l'exploitation forestière en haute montagne ne sauraient s'en passer. En 1897, le colonel commandant du 152<sup>e</sup> régiment d'infanterie demande à ce que la section vosgienne (Nancy) du Club alpin français renonce à baliser

21. Archives du Territoire de Belfort [désormais AD90], 1 M 388, Courrier du chef de Génie de Belfort à l'inspecteur adjoint des Eaux et Forêts de Belfort, 29 mars 1893.

22. AD90, 1 M 385, Courrier du Conservateur des Forêts de Besançon à l'Inspecteur adjoint des Forêts de Belfort, 10 avril 1877; Archives départementales du Haut-Rhin [désormais AD68], 8 AL 1/7152, Construction de nouveaux chemins, routes et voies forestières près de la frontière, 1892-1914.

les sentiers qui mènent à la frontière<sup>23</sup>. L'autorité militaire empêche particulièrement la construction de routes empierrées ou bitumées de plus de quatre mètres de large, car les voitures militaires pourraient l'emprunter.

Les autorités militaires ont donc non seulement assumé de fait un rôle de conservation du couvert forestier, en raison du rôle défensif qu'elles lui attribuent, mais elles participent aussi au reboisement. Les bois de la rive droite de la Moselle, par exemple, sont propriété de l'armée allemande et protégés en raison de leur rôle stratégique et ce malgré la forte pression urbaine de l'agglomération de Metz à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En France, planter des arbres à la frontière devient, après 1871, un acte patriotique, car c'est préparer une « barrière » contre une éventuelle invasion allemande. La tempête de 1902, qui provoque de nombreux chablis (chutes d'arbres) sur le versant français des Vosges, en particulier dans la forêt de Gérardmer, est vécue comme un traumatisme par les populations et l'administration des Eaux et Forêts, car elle découvre la frontière<sup>24</sup>. Le gouvernement d'Alsace-Lorraine ne dépense pas moins de 50 000 marks par an pour l'achat de friches, afin de constituer des boisements de protection<sup>25</sup>. Jusqu'en 1914, les surfaces forestières progressent tout le long de la frontière, à l'exception du pays messin et thionvillois, en raison de la construction de la *Moselstellung* qui nécessite le défrichement de plusieurs bois.

L'empreinte militaire sur l'environnement est rendue visible à travers les aménagements effectués dans les forêts<sup>26</sup>. Les peuplements forestiers frontaliers sont percés de trouées qui n'ont pas pour objet de régénérer les bois, mais de les rendre praticables par des hommes en armes<sup>27</sup>. Inversement, des rideaux d'arbres sont plantés pour constituer des barrières naturelles censées empêcher toute progression ennemie. Les forêts à l'est de Verdun, entre les forts de Douaumont et de Vaux, sont ainsi aménagées pour servir d'écran de protection. L'édification d'ouvrages militaires nécessite parfois le déboisement afin de dégager des vues, d'ouvrir des axes de tir, de construire des redoutes, de creuser des retranchements, de percer des lignes de chemin de fer, etc. Les forêts domaniales, communales et particulières qui

23. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle [désormais AD54], 4 M 179, Courrier du général commandant le 6<sup>e</sup> Corps d'armée au préfet de Meurthe-et-Moselle, 23 juillet 1897.

24. Jean-Pierre Husson, « Les paysages anciens de la forêt domaniale de Gérardmer : contribution patrimoniale à la révision d'aménagement », *Revue Forestière Française*, 5 (1997), p. 469-476.

25. J.-P. Husson, *La forêt lorraine*, op. cit., p. 314.

26. F. Reitel, « Le rôle de l'armée dans la conservation des forêts en France », art. cit.

27. Jean-Paul Amat, « Guerre et milieux naturels : les forêts meurtries de l'Est de la France, 70 ans après Verdun », *L'Espace géographique*, 16-3 (1987), p. 217-233.

entourent Épinal en 1883 sont ainsi déboisées<sup>28</sup>. À la frontière, l’expropriation des bois pour raison d’utilité publique est courante<sup>29</sup>. La commune de Chavelot, par exemple, est contrainte de se dessaisir de ses forêts en 1887 pour permettre la modernisation des forts d’Uxegney et de Grande-Haye.

La progression des surfaces forestières à la frontière sur la période est en grande partie due à l’intervention des états-majors. La qualité et la diversité des forêts sont quant à elles profondément modifiées par les administrations forestières françaises et allemandes, qui adoptent des méthodes sylvicoles différentes.

## LA CONFRONTATION DE DEUX SYLVICULTURES

L’historien doit maintenant tâcher de pénétrer à l’intérieur de ces forêts, traversées par la frontière du traité de Francfort, soumises à deux sylvicultures différentes<sup>30</sup>. L’analyse des rapports de pouvoir liés à l’exploitation des forêts en Alsace-Lorraine, mis en perspective avec ce qui est pratiqué dans l’Est de la France à la même époque, révèle un « impérialisme écologique » allemand<sup>31</sup>. À travers l’introduction de nouvelles méthodes sylvicoles, les autorités allemandes exercent leur domination sur les populations d’Alsace-Lorraine, d’une manière comparable à celle rencontrée dans les provinces polonaises de Prusse<sup>32</sup> et dans les territoires coloniaux allemands<sup>33</sup>.

28. Archives départementales des Vosges [désormais AD88], 38 R 12, Arrêté préfectoral concernant les travaux de défense, 12 avril 1883.

29. F. Reitel, « Le rôle de l’armée dans la conservation des forêts en France », art. cit.

30. Heinrich Rubner, « Geistige Strömungen in der Forstpolitik und ihre Auswirkungen auf die Forstwirtschaft des neuzeitlichen Frankreich », *Allgemeine Forst und Jagdzeitung*, 1 (1993), p. 12-17.

31. Michael Imort, « Wilhelmine Forestry and the Forest as a Symbol of Germanism », in T. Zeller et T. Lekan (dir.), *Germany’s Nature: Cultural Landscapes and Environmental History*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2005, p. 55-60.

32. Jawad Daheur, *Le Parc à bois de l’Allemagne. Course aux ressources et hégémonie commerciale dans les bassins de la Vistule et de la Warta (1840-1914)*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2016 ; Jeffrey K. Wilson, « Environmental Chauvinism in the Prussian East : Forestry as a Civilizing Mission on the Ethnic Frontier, 1871-1914 », *Central European History*, 41-1 (2008), p. 27-70.

33. Thaddeus Sunseri, « Reinterpreting a Colonial Rebellion : Forestry and Social Control in German East Africa, 1874-1915 », *Environmental History*, 8-3 (2003), p. 430-451 : *Id.*, « Exploiting the Urwald : German Post-Colonial Forestry in Poland and Central Africa, 1900-1960 », *Past & Present*, 214-1 (2012), p. 305-342 ; Jawad Daheur, « La forêt : espace de légitimation du projet colonial allemand en Chine (1898-1914) », *Recherches germaniques*, 43 (2013), p. 95-110.

La science forestière allemande au XIX<sup>e</sup> siècle est pionnière à bien des égards et jouit d'une grande renommée internationale<sup>34</sup>. Le pivot de cette expertise repose sur la *Höhere Forstlehranstalt* (établissement supérieur de foresterie) d'Eberswalde, où sont formés les gardes forestiers de Prusse depuis 1830<sup>35</sup>. La création concomitante de l'École nationale des Eaux et Forêts à Nancy n'a pas d'autre origine que la volonté de rivaliser avec l'Allemagne dans ce domaine. La rivalité franco-allemande s'exprime avec éclat à la frontière, où des expériences sylvicoles sont effectuées pour démontrer sa prétendue supériorité. Ainsi, Hermann Bertog, professeur à la *Höhere Forstlehranstalt*, assiste en 1897 aux expériences sylvicoles effectuées dans la forêt de Nancy<sup>36</sup>. Les sciences forestières française et prussienne ne se distinguent pas tant par leurs objectifs sylvicoles – le reboisement, la conversion des taillis en futaies, l'enrésinement, etc. – que par les méthodes mises en œuvre pour y parvenir, méthodes censées refléter le génie national<sup>37</sup>. L'annexion de quelque 135 000 hectares de forêts domaniales et de 200 000 hectares de forêts communales ou appartenant à des établissements publics offrent aux autorités allemandes l'occasion d'appliquer à l'échelle de l'Alsace-Lorraine, les méthodes de la science forestière prussienne et de mettre fin à une gestion française jugée calamiteuse<sup>38</sup>.

Avant même la signature du traité de Francfort, un *Oberforstbeamter* en charge de l'administration forestière est détaché auprès du commissaire civil pour l'Alsace-Lorraine<sup>39</sup>. Très vite, l'administration forestière est réorganisée sur le modèle prussien<sup>40</sup>. Les *Oberförstereien* ont une superficie de moyenne de 5 600 hectares contre 6 000 à 7 000 pour les cantonnements français<sup>41</sup>. En revanche, les triages sont plus vastes et s'étendent en moyenne sur 600 hectares. Si les prérogatives de police des espaces naturels

34. Henry E. Lowood, «The Calculating Forester: Quantification, Cameral Science, and the Emergence of Scientific Forestry Management in Germany», in T. Frängsmyr, J. L. Heilbron et R. E. Rider (dir.), *The quantifying spirit in the 18<sup>th</sup> century*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. 315-342.

35. H. Rubner, «Geistige Strömungen in der Forstpolitik und ihre Auswirkungen auf die Forstwirtschaft des neuzeitlichen Frankreich», art. cit.

36. Archives diplomatiques [désormais Arch. Dipl.], 131 CPCOM 131, Demande de Mr. Bertog, Visite de l'école forestière de Nancy.

37. Jean-Pierre Husson, *Les forêts françaises*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1995, p. 156.

38. F. von Etzel, *Aus dem Reichslande*, Berlin, Julius Springer, 1876 ; et plus tard, Karl Eduard Ney, *Zur XIX. Versammlung des Elsaß-Lothringischen Forstvereins*, 1897.

39. H. Gerdolle, *L'administration forestière allemande en Alsace-Lorraine*, op. cit.

40. Archives départementales du Bas-Rhin [désormais AD67], 27 AL 1064 et 1065, Fonctionnaires de l'administration forestière, 1879-1916.

41. Alexandre Barte de Sainte-Fare, «Le régime forestier en Alsace-Lorraine», *Revue des Eaux et Forêts*, 1879, p. 5-13 et p. 97-115.



et des forêts des gardes forestiers français et allemands sont similaires, leur rôle de gestion et de protection des forêts est extrêmement différent. La hiérarchie de la nouvelle administration forestière d’Alsace-Lorraine est simplifiée, et ses agents disposent de plus de responsabilités. Les gardes forestiers allemands disposent d’une plus grande autonomie que leurs homologues français; ils sont chargés de réviser les limites parcellaires, de dresser les états d’assiette et de travail d’amélioration, de marteler les coupes, de les exploiter, de les recevoir et de les vendre.

L’exploitation des forêts communales et domaniales du massif des Vosges diffère ainsi profondément selon le côté de la frontière où l’on se situe<sup>42</sup>. Sur le versant français, le bois est vendu sur pied après estimation du volume et c’est à l’acheteur d’en organiser la coupe. La montagne est parsemée de scieries communales ou domaniales, attribuées par adjudication. Les ouvriers qui y travaillent, appelés sagards, logent sur place et sont rémunérés par l’adjudicataire du marché public<sup>43</sup>. C’est un tout autre système qui prévaut sur le versant allemand, où l’exploitation se fait en régie. L’administration des forêts prend à sa charge l’abattage des arbres et vend le bois coupé en petits lots. Ce mode d’exploitation est plus coûteux en personnel, mais permet d’augmenter considérablement les revenus de la gestion forestière<sup>44</sup>. Les scieries communales et domaniales n’ont ainsi plus aucune utilité, et sont donc vendues ou louées, et parfois transformées en maisons forestières.

Sur toute la période, les gardes forestiers allemands améliorent les dessertes forestières dans les Vosges et n’hésitent pas à créer 100 kilomètres de nouvelles pistes alors qu’en France, le génie militaire s’oppose à tous travaux d’envergure<sup>45</sup>. Au tournant du siècle, un petit réseau de chemins de fer à usage forestier voit même le jour, et permet notamment l’exploitation du massif du Donon. Sur le versant allemand des Vosges, les coûts d’exploitation sont sensiblement plus bas que sur le versant français, où l’on débarde encore le bois par schlittage, flottage et traction animale. Les travaux d’aménagement de l’administration des forêts d’Alsace-Lorraine favorisent l’augmentation des investissements forestiers au moment même où s’accroît la demande de l’industrie locale.

---

42. H. Gerdolle, *L’administration forestière allemande en Alsace-Lorraine*, op. cit.

43. Marc Brignon et Jean-Louis Boithias, *Les scieries et les anciens sagards des Vosges. Bûcherons, schlitteurs, voituriers et voileurs*, Nonette, Créer, 1985.

44. Charles Grad, *Considérations sur les finances et l’administration de l’Alsace-Lorraine sous la régime allemand*, Paris, Germer-Baillière, 1877.

45. R. Degron et J.-P. Husson, « Les forêts d’Alsace-Lorraine (1871-1918) », art. cit.

Les forêts du versant allemand des Vosges ne sont pas seulement exploitées avec plus d'efficacité que celles du versant français, elles sont aussi aménagées pour correspondre à la représentation que l'imaginaire national allemand s'en fait au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>. L'administration des forêts d'Alsace-Lorraine accorde très tôt une place aux activités récréatives dans l'aménagement des forêts, particulièrement près du Donon, ce qui est inédit de l'autre côté de la frontière. Les *Oberförster* sont d'ailleurs souvent à la tête des sections locales du *Vogesenclub*, association de montagne fondée par les autorités allemandes<sup>47</sup>. L'exploitation des forêts communales et domaniales d'Alsace-Lorraine est tellement efficace qu'elle représente 11 % des revenus du *Reichsland* en 1913, contre seulement 0,7 % en France<sup>48</sup>.

La principale question qui occupe les forestiers français et allemands au XIX<sup>e</sup> siècle est celle de la conversion des taillis en futaie, c'est-à-dire la transformation de parcelles forestières combinant plusieurs niveaux de végétations différents (taillis-sous-futaie) en forêts de grands arbres aux fûts dégagés (futaie)<sup>49</sup>. Cette dernière est entreprise de façon radicalement différente de part et d'autre de la frontière. La surexploitation des forêts du versant allemand a conduit l'administration des forêts d'Alsace-Lorraine à recourir à la régénération artificielle des parcelles forestières, chaque fois que la conversion en essences nobles et délicates était lente ou difficile. Cette régénération consiste à réaliser des coupes rases suivies de plantations, et s'oppose à la régénération naturelle privilégiée sur le versant français. En effet, les gardes forestiers français opèrent progressivement et prudemment la conversion des taillis en futaie. Les forêts sont régénérées par la réalisation d'éclaircies successives – c'est-à-dire par des coupes d'amélioration – destinées à favoriser la croissance du peuplement. Les arbres porte-graines sont ensuite dégagés par des coupes de régénération qui laissent aux jeunes semis la lumière dont ils ont besoin. Sur un même massif forestier, coexistent deux conceptions différentes de la forêt : peu aménagée et « naturelle » sur le versant français ; ordonnée et « artificielle » sur le versant allemand.

La conversion des taillis en futaie met en miroir deux sociétés différentes, et deux méthodes de gestion dont les habitants ont pleinement conscience. La mise en place d'une politique sylvicole moderne et rationnelle

46. Jeffrey K. Wilson, *The German Forest: Nature, Identity, and the Contestation of a National Symbol, 1871-1914*, Toronto/Buffalo/Londres, University of Toronto Press, 2012.

47. L'association prend le nom de *Club Vosgien* lors de la réunion de l'Alsace-Lorraine à la France en 1918.

48. G. Huffel, « Les forêts d'Alsace-Lorraine », art. cit.

49. L. Badre, « Évolution des aménagements des futaies résineuses dans l'Est de la France et plus spécialement dans le Haut-Rhin », *Revue Forestière Française*, 7-8 (1952), p. 500-506.

sur le modèle prussien en Alsace-Lorraine est animée par un chauvinisme environnemental qui ne laisse pas de place aux acteurs locaux<sup>50</sup>. L’abandon brutal des taillis-sous-futaie, qui procuraient du bois de chauffage aux populations rurales, par exemple, n’est rendu possible que par l’existence d’un pouvoir autoritaire. Cette politique a par ailleurs rencontré des échecs dans les forêts domaniales<sup>51</sup>. Inversement, en France, le conservatisme de l’administration des Eaux et Forêts, qui prône une conversion progressive des taillis en futaie, correspond à une plus grande prise en compte des populations rurales. Sur les deux versants des Vosges, les États cherchent à éteindre les droits ruraux comme l’affouage, qui réserve une partie des bois des forêts communales à l’usage domestique des habitants, mais les conséquences ne sont pas les mêmes. Sous la III<sup>e</sup> République, les habitants des campagnes sont des citoyens qui ont des moyens juridiques et politiques pour défendre leurs droits, là où il est difficile d’aller contre la puissance publique dans l’Empire allemand. La conversion des taillis en futaie et l’extinction des droits ruraux sont donc loin d’être achevées sur le versant français des Vosges à la veille de la Première guerre mondiale, et quasiment réalisée sur le versant allemand<sup>52</sup>.

Dans un même massif forestier, deux types de sylviculture coexistent et s’affrontent : intensive du côté allemand, extensive du côté français. Elles reflètent des rapports à l’environnement différents<sup>53</sup>. La frontière est ainsi productrice de différenciation spatiale jusque dans les espaces forestiers les plus reculés, ce qui n’est pas sans conséquence sur les paysages.

## LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES FORESTIERS

L’administration des forêts allemande a particulièrement modifié le paysage en introduisant un grand nombre d’essences d’arbres. Les paysages que nous croyons les plus épargnés par l’intervention humaine se révèlent parfois, à y regarder de plus près, ceux qui en sont le plus pétris<sup>54</sup>. À la veille de la Première Guerre mondiale, le garde forestier Louis Rudault

50. Jeffrey K. Wilson, « Environmental Chauvinism in the Prussian East : Forestry as a Civilizing Mission on the Ethnic Frontier, 1871-1914 », *Central European History*, 41-1 (2008), p. 27-70.

51. La forêt de Dabo est l’exemple le plus connu d’échec d’extinction des droits ruraux. Jean-Pierre Husson, « L’héritage forestier prussien en Moselle et son évolution récente », *Bulletin de l’Association de Géographes Français*, 65-3 (1988), p. 217-225.

52. G. Huffel, « Les forêts d’Alsace-Lorraine », *art. cit.*

53. Michel Devèze, « Forêts françaises et forêts allemandes. Étude historique comparée », *Revue historique*, 235 (1966), p. 347-380 et 236 (1966), p. 47-68.

54. Simon Schama, *Le paysage et la mémoire*, Paris, Seuil, 1999.

est frappé de constater qu'en n'importe quel point, l'observateur même le moins averti est frappé par l'aspect différent des sapinières selon le côté de la frontière<sup>55</sup>. Alors que sur le côté français, les futaies régulières sont quasi absentes, sur le versant allemand des Vosges, on aperçoit des futaies régulières avec des peuplements équiennes (composés d'arbres ayant le même âge). C'est également vrai ailleurs, par exemple dans les bois entre Réchésy et Pfetterhouse qui jouxtent la frontière de la Suisse, où un « médiocre taillis-sous-futaie » en territoire français rencontre un « magnifique perchis de hêtre et de chêne » en territoire allemand<sup>56</sup>.

Les différences des cycles de coupe et de régénération des forêts l'expliquent en grande partie<sup>57</sup>. En France, les pins sont abattus à l'âge de 80 ans, les sapins et les hêtres lorsqu'ils sont centenaires, et les chênes seulement après 120 ans. L'administration des forêts d'Alsace-Lorraine, pour sa part, ne coupe les sapins, les pins et les hêtres qu'une fois âgés de 120 ans et les chênes après 160 ans. À mesure que l'on avance dans la période, les classes d'âge et les essences des arbres cohabitant sur une même parcelle boisée tendent à être plus homogènes sur le territoire allemand. Les gardes forestiers ont beau, par exemple, planter le même chêne rouge de part et d'autre de la frontière, les forêts françaises ont une plus grande diversité de classes d'âge et d'essences d'arbres en raison de la méthode de régénération naturelle employée par l'administration des Eaux et Forêts. En territoire français, les coupes d'arbres sont nombreuses mais sélectives, ce qui favorise une certaine permanence du paysage, d'autant plus que la loi du 4 avril 1882 élève la forêt au rang de patrimoine national à aménager avec prudence<sup>58</sup>. Les agents forestiers allemands réalisent quant à eux des coupes rases pour régénérer les parcelles, ce qui modifie radicalement le paysage<sup>59</sup>.

---

55. Louis Rudault, « Comparaison entre les méthodes forestières françaises et allemandes appliquées en Alsace », *Revue des Eaux et Forêts*, 1935, p. 831-844 et p. 908-921.

56. *Ibid.*

57. F. von Etzel, *Aus dem Reichslande*, *op. cit.*

58. Adolphe Tétreau, *Commentaire de la loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne*, Paul Dupont, 1883.

59. C. Zwilling, « La conversion des taillis sous futaie du département de la Moselle en haute futaie », *art. cit.*

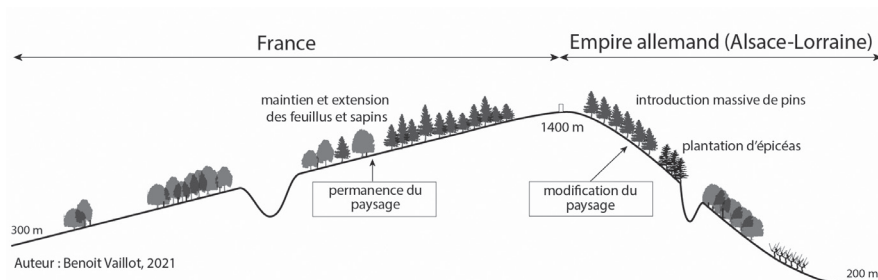


Fig. 3. Les différentes formes de reboisement du massif vosgien (début *xx*<sup>e</sup> siècle)

La transformation des paysages forestiers au *xix*<sup>e</sup> siècle est principalement due au reboisement qui s'est réalisé à travers l'enrésinement<sup>60</sup>. Après 1871, la substitution des feuillus par des résineux à la croissance plus rapide est mise en œuvre de façon tout à fait différente de part et d'autre de la frontière. L'enrésinement devient systématique en Alsace-Lorraine à mesure que le taillis-sous-futaie est abandonné, même si, dans la partie la plus occidentale de la frontière, la rupture avec l'administration française est moins nette<sup>61</sup>. Les gardes forestiers allemands privilégient les pins et les épicéas pour réaliser rapidement une futaie et combler les vides<sup>62</sup>. Il faut tout de même mentionner l'introduction du sapin de Nordmann dans le massif du Champ du Feu à partir de 1890<sup>63</sup>. L'administration des Eaux et Forêts fait preuve, quant à elle, d'un conservatisme affirmé en favorisant le sapin blanc, que l'on trouve à l'état naturel dans les Vosges, et le pin sylvestre<sup>64</sup>.

L'administration des forêts d'Alsace-Lorraine favorise également le pin noir et le pin blanc, dont l'introduction dans les Vosges remonte au début du *xix*<sup>e</sup> siècle, et tente d'acclimater de nouvelles espèces, en particulier le pin gris<sup>65</sup>. Le pin de montagne est la manifestation la plus nette de l'impérialisme écologique allemand. En effet, il est systématiquement

60. Vincent Moriniaux, « Les Français face à l'enrésinement, *xvi*<sup>e</sup>-*xx*<sup>e</sup> siècles », *Annales de géographie*, 609-610 (1999), p. 660-663.

61. R. Degron et J.-P. Husson, « Les forêts d'Alsace-Lorraine (1871-1918) », art. cit.

62. C. Zwilling, « La conversion des taillis sous futaie du département de la Moselle en haute futaie », art. cit.

63. Gérard Leser, « Le sapin dans les rites, les croyances populaires et l'imaginaire alsacien », in A. Corvol (dir.), *Le sapin. Enjeux anciens, enjeux actuels*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 349-370.

64. Philippe Guinier, « Trois conifères de la flore vosgienne », *Bulletin de la Société Botanique de France*, 106 (1959), p. 168-183.

65. Jean-Pierre Husson, « Forêts sommitales et chaumes vosgiennes confrontées à l'essor touristique », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 74-3 (1997), p. 320-328.

planté du Lac noir jusqu'à la Tête des Faux, dominant le col du Bonhomme, entre 800 et 1 200 mètres d'altitude<sup>66</sup>. Les gardes forestiers allemands privilégient une unité paysagère avec la Forêt-Noire, où cette essence est très présente; ce faisant, ils recomposent un paysage familier et homogène de part et d'autre du Rhin<sup>67</sup>.

Même lorsque l'épicéa – quasiment absent des Vosges avant 1871 – est utilisé des deux côtés de la frontière, l'enrésinement diffère profondément. Les gardes forestiers allemands emploient l'épicéa commun de façon systématique pour le reboisement après les violentes tempêtes de 1898 et 1902, et introduisent l'épinette blanche et l'épinette de Sitka. Plus de 1 000 hectares d'épicéas sont plantés pour maintenir le potentiel productif du versant allemand des Vosges, ce qui modifie le paysage de la vallée de la Bruche, par exemple<sup>68</sup>. Leurs collègues français ne jurent que par le sapin blanc et n'utilisent l'épicéa commun qu'à défaut de mieux pour reconstituer le sol forestier lors de la reconquête d'espaces agricoles<sup>69</sup>. Le sapin des Vosges est devenu, dans la France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un véritable géo-symbole<sup>70</sup>. Les propriétaires privés importent néanmoins des milliers de plants d'épicéa au début du XX<sup>e</sup> siècle pour reboiser les communes françaises voisines de la frontière. Pas moins de 5 000 plants d'épicéa sont ainsi repiqués à Laveline en 1903<sup>71</sup>. Les gardes forestiers d'Alsace-Lorraine formés à Eberswalde introduisent des espèces de pin et d'épicéa qui composent près des deux tiers des forêts de Prusse; *a contrario*, le sapin est absent d'Allemagne du Nord.

66. P. Guinier, «Trois conifères de la flore vosgienne», art. cit.

67. D. Doll, «L'évolution des essences forestières dans le canton de Munster (1850-1950)», *Revue Forestière Française*, 6 (1985), p. 491-500.

68. Le pays welche s'étend sur la vallée de la Bruche, le val d'Argent et le val d'Orbey, et situé non loin de la frontière. Éric Maire et Sylvie Guillerme, «L'évolution d'un paysage pastoral identitaire : la moyenne montagne du Pays Welche, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle», in A. Corvol, C. Dereix, P. Gresser et F. Lormant (dir.), *Forêt et montagne*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 143-166.

69. A. Bérard, «Les reboisements artificiels dans les forêts vosgiennes au XIX<sup>e</sup> siècle», *Revue Forestière Française*, 5 (1959), p. 371-375.

70. Andrée Corvol, *Le sapin. Enjeux anciens, enjeux actuels*, Paris, L'Harmattan, 2001; Bernard Debarbieux, «Imaginaires nationaux et post-nationaux du lieu», *Communications*, 87 (2012), p. 27-41.

71. AD88, 109 P 3, Courrier du préfet des Vosges au directeur des douanes d'Épinal, 3 mars 1903.

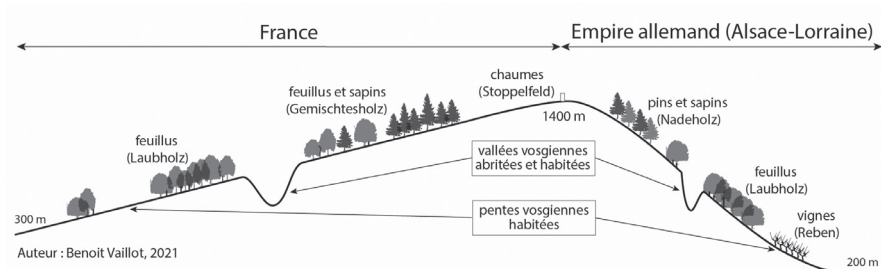


Fig. 4. Les différences de paysage dans le massif vosgien (début xx<sup>e</sup> siècle)

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'introduction de plusieurs espèces de pins a tellement modifié le paysage forestier du côté allemand que les espèces de sapins indigènes reculent et deviennent minoritaires en certains endroits. L'impérialisme écologique allemand a aussi eu des conséquences indirectes sur l'environnement. Les conditions de gestion et d'exploitation des forêts ont profondément modifié les milieux. Partout où les landes et forêts clairières, composées de pins et de bouleaux, ont été brutalement remplacées par des plantations denses de pins et de hêtres, l'anémone de printemps a disparu et d'autres plantes, comme le daphné caméléé, le lycopode en massue et le lycopode petit-cyprès, sont devenues de plus en plus rares<sup>72</sup>. Les aménagements forestiers sur le versant alsacien, exposé au soleil levant, ont provoqué un recul des tourbières et donc la raréfaction de la *lycopodiella inundata* et du *sedum*.

Les gardes forestiers allemands plantent aussi, de leur propre initiative, des arbres exotiques à partir des années 1880, au contraire de leurs collègues français. Ils cherchent à diversifier les essences en introduisant de nouvelles espèces. C'est grâce à leurs initiatives que l'on trouve dans les Vosges, à la veille de la Première Guerre mondiale, quelques plants de cèdre blanc, de genévrier de Virginie, de mélèze du Japon, de thuya géant, de thuya occidental, de pruche du Canada, de *carya tomentosa*, de noyer cendré, de noyer noir et de chêne chevelu<sup>73</sup>. Enfin, des acteurs indépendants de l'État ont aussi participé activement à modifier le paysage par l'introduction de nouvelles espèces botaniques. L'ingénieur agronome Franz von Oppenau acclimata par exemple des plantes alpines tout le long de la frontière, afin d'améliorer les herbages, pâturages et prairies. En 1894, il établit ses

72. Émile Walter, « Modifications survenues dans la flore d'Alsace et de Lorraine depuis 1870 », *Bulletin de la Société Botanique de France*, 73-6 (1926), p. 5-61.

73. *Ibid.*

premières cultures à Munster, puis crée sa pépinière à Metzeral<sup>74</sup>. Oppenau distribue les graines de sa pépinière aux fermiers locaux et les encourage à les cultiver, afin de diversifier le fourrage des animaux et améliorer la qualité du lait. Il est ainsi à l'origine directe de la présence du pâturin des Alpes, de la fléole des Alpes, de méons, de la renouée vivipare, du trèfle alpin, du plantain des Alpes et de la crépide dorée sur le versant alsacien des Vosges<sup>75</sup>.

Tous ces changements paysagers sont perceptibles par les populations. Lorsque l'on traverse la frontière à la veille de la Première Guerre mondiale, l'on franchit aussi une frontière sensible. Sur le versant allemand, les essences ont tendance à être moins mélangées et les arbres sont en moyenne plus petits que sur le versant français, en raison des choix sylvicoles effectués par l'administration des forêts d'Alsace-Lorraine. Les cônes et les aiguilles en territoire français tendent à joncher plus couramment le sol et dégagent une forte odeur de résine qui indique déjà que l'on entre dans un autre territoire. Néanmoins, les fleurs semblent plus nombreuses et diverses en territoire allemand.

Les autorités allemandes investissent aussi le paysage par un discours «esthétique-patriotique» qui articule *Heimat* et *Vaterland*<sup>76</sup>. Les forêts ne sont pas seulement un lieu d'exploitation de ressources, mais aussi un lieu central de la construction de l'identité nationale allemande<sup>77</sup>. Dans l'imaginaire national allemand, les forêts représentant plus que tout autre paysage la «nature», même si elles sont très aménagées<sup>78</sup>. Les individus expérimentent ainsi le sentiment national par le paysage forestier modelé par l'administration des forêts d'Alsace-Lorraine<sup>79</sup>. C'est la raison pour laquelle la science forestière allemande accorde une grande importance aux activités récréatives. Les lieux de randonnée sont d'ailleurs agrémentés d'arbres

74. Franz von Oppenau, *Die Hochweiden und Bergwiesen der Vogesen, ihr dermaliger Zustand, sowie Vorschläge zur Verbesserung des Pflanzenbestandes auf denselben. Vortrag, gehalten zu Strasburg am 12. Oktober 1899 in der Sitzung der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften, des Ackerbaues und der Künste im Unter-Elsaß*, 1899.

75. Franz von Oppenau, *Die Pflege und Verbesserung der Hochweiden und Bergwiesen. Vortrag, gehalten den 15. Januar 1893 in der Generalversammlung des landwirtschaftlichen Kantonalvereins zu Münster*, 1893 ; *Id.*, *Die Hochweiden und Bergwiesen der Vogesen*, *op. cit.*

76. Albrecht Lehmann et Klaus Schriewer, *Der Wald, ein deutscher Mythos ? Perspektiven eines Kulturthemas*, Berlin, Dietrich Reimer, 2000.

77. J. K. Wilson, *The German Forest*, *op. cit.*

78. Albrecht Lehmann, «Waldbewußtsein. Zur Analyse eines Kulturthemas in der Gegenwart», *Forstwissenschaftliches Centralblatt*, 120 (2001), p. 38-49.

79. François Walter, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2004, p. 147.



appréciés des touristes, comme le cerisier noir introduit à Kaysersberg à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>.

On ne retrouve pas en France le même investissement de l’imaginaire national dans les forêts. Cependant, la connaissance des arbres et de la sylviculture entre dans la pédagogie des écoles primaires françaises au tournant du siècle. Les instituteurs soutiennent l’administration des Eaux et Forêts en assumant le rôle de vulgarisateurs sylvicoles. Comme l’écrasante majorité des communes situées non loin de la frontière disposent de bois communaux, les enseignants sont à l’origine de « sociétés scolaires forestières »<sup>81</sup>. Leurs réalisations concrètes sont limitées ; elles ont principalement aidé au reboisement des terrains en friche. Mais elles ont mobilisé de nombreux acteurs locaux du monde associatif et de l’enseignement dans l’Est de la France. En 1902, on en compte au moins une à Arnould, Ban de Sapt, Denipaire, Frapelle, Le Beulay, Lesseux, Petite-Fosse et Saulcy. Les instituteurs réalisent l’apprentissage de la nature aux enfants, car « aimer les arbres c’est aimer la patrie »<sup>82</sup>.

Le paysage associé à la frontière franco-allemande est néanmoins une forêt dans l’imaginaire national français<sup>83</sup>. Pour les Français, cette frontière est nécessairement bleue, en raison de la réverbération du soleil sur les arbres qui se détachent sur le ciel, mais aussi – et peut-être surtout – parce que cette couleur est associée à la France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>. Maurice Barrès évoque régulièrement les « montagnes bleues des Vosges » ou encore la « dentelure bleue des crêtes, la nouvelle frontière, si distincte les veilles de pluie ». Dans son testament, Jules Ferry forge une expression vouée à une grande postérité en France : celle de « ligne bleue des Vosges »<sup>85</sup>.

Les surfaces forestières à la frontière franco-allemande entre 1871 et 1914 progressent, en grande partie grâce aux états-majors qui les intègrent aux systèmes défensifs. La souveraineté que les États exercent sur les

80. É. Walter, « Modifications survenues dans la flore d’Alsace et de Lorraine depuis 1870 », art. cit.

81. AD88, 7 T 20, Situation des sociétés scolaires forestières de l’arrondissement de Saint-Dié, 1901-1902.

82. Émile Cardot, *Manuel de l’arbre : pour l’enseignement sylvo-pastoral dans les écoles. L’arbre, la forêt et les pâturages de montagne*, Paris, Touring-Club de France, 1907. Cet ouvrage a été un grand succès de librairie.

83. Vincent Moriniaux, « Le mythe de la ligne bleue des Vosges et la vision nationaliste de la sapinière », in A. Corvol (dir.), *Le sapin. Enjeux anciens, enjeux actuels*, op. cit., p. 371-383.

84. Michel Pastoureau, *Bleu. Histoire d’une couleur*, Paris, Seuil, 2000.

85. AD88, 40 J 127 : « Je désire reposer dans la même tombe que mon père et ma sœur, en face de cette ligne bleue des Vosges, d’où monte jusqu’à mon cœur fidèle la plainte touchante des vaincus » ; Aude Dontenwille-Gerbaud, « La ligne bleue des Vosges », *Mots. Les langages du politique*, 105 (2014), p. 13-26.

populations vivant à la frontière concerne aussi les arbres, les plantes et les fleurs qui les environnent. L'administration forestière allemande fait montre d'un véritable impérialisme écologique en rompant radicalement avec les méthodes sylvicoles françaises employées jusqu'en 1871. Ainsi, deux sylvicultures obéissant à des imaginaires nationaux différents s'opposent dans le massif des Vosges, avec la ligne de crête pour front écologique ; comme une préfiguration des terribles combats que connaîtra la région pendant la Première Guerre mondiale. Les paysages en ressortent profondément modifiés, si bien qu'encore aujourd'hui, après plus d'un siècle la composition et le peuplement des forêts selon le versant des Vosges restent différents : on peut parler de « frontière écologique fantôme »<sup>86</sup>.

---

86. Béatrice von Hirschhausen, « Leçon des frontières fantômes : les traces du passé nous viennent (aussi) du futur », *L'Espace géographique*, 46-2 (2017), p. 97-105.

YAËL GAGNEPAIN

# Face aux pollutions de l'industrie textile roubaisienne, la menace d'un barrage belge pour bloquer l'Espierre et inonder la France (1877-1900)

Yaël Gagnepain est doctorant en histoire contemporaine (Universités de Lille et de Namur). Ses recherches se concentrent sur les déterminants environnementaux de l'histoire sociale et économique de la France du Nord et de la Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL TEXTILE de Roubaix et Tourcoing tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle a été possible grâce aux efforts des industriels pour amener aux agglomérations de grandes quantités d'eau. Ces manœuvres furent à l'origine d'un déséquilibre hydrographique qui ravagea plus d'un siècle durant la vallée de l'Espierre par des rejets fortement contaminés par les activités industrielles. Nous proposons ici de traiter de l'espace transfrontalier dans lequel s'est développé le complexe industriel. Nous montrons en quoi cette particularité a été à la fois un outil pour les Belges pour permettre la visibilité du problème sanitaire mais aussi de quelle manière cela a pu être utilisé par les industriels pour esquiver les contraintes qui auraient pu leur être imposées par les pouvoirs publics.

THE TEXTILE INDUSTRIAL DEVELOPMENT of Roubaix and Tourcoing throughout the 19th century was possible thanks to the efforts of the industrialists to bring large amount of water to the agglomerations. These maneuvers were at the origin of a hydrographic imbalance that devastated the Espierre valley for more than a century by flooding areas with waters heavily contaminated by industrial activities. We propose here to deal with the transboundary space in which the industrial complex was developed. We show how this particularity was both a tool for the Belgians to make the sanitary problem visible but also how it was used by the industrialists to evade the constraints that could have been imposed on them by the public authorities.

Le nord de la France a constitué un des principaux pôles de développement de la première industrialisation dans le pays. Les activités brassicoles et textiles implantées depuis longtemps dans la région prennent au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle une nouvelle dimension. Les villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, mais aussi Lille et Armentières, sont le théâtre d'un développement important de l'industrie textile, dans la droite ligne d'une tradition artisanale qui remonte à l'époque médiévale<sup>1</sup>. Quelques décennies plus tard, l'augmentation du prix des houilles, toujours plus consommées pour des usages industriels comme domestiques, déclenche l'exploitation intensive du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, ce qui permet le développement d'une industrie lourde, métallurgique et chimique. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont, après Paris, de loin les plus peuplés de France<sup>2</sup>. Cette activité industrielle intensive ne va pas sans causer des nuisances importantes que découvrent progressivement les habitants de la région comme tous ceux qui vivent à proximité de ces nouvelles industries. L'historiographie récente a renouvelé de façon conséquente l'étude de ces nuisances qui ne peuvent être réduites à de simples externalités négatives de l'industrie. Des travaux de recherche ont permis de donner une meilleure idée de l'ampleur qu'elles pouvaient avoir mais aussi d'expliquer les difficultés à faire émerger les controverses et conflits. On peut citer par exemple des études spécifiques autour des nuisances olfactives<sup>3</sup>,

---

1. Jean-Claude Dumas, « Roubaix-Tourcoing : le Manchester français », in *Id.*, *Les territoires de la laine: Histoire de l'industrie lainière en France aux XIX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2020, p. 217-330.

2. Chiffres des recensements de 1851 à 1921 disponibles sur le site de l'INSEE : insee.fr.

3. Estelle Baret-Bourgoin, « Modification du paysage industriel et esprit industrialiste : les autorités municipales face aux pollutions industrielles à Grenoble au XIX<sup>e</sup> siècle », in C. Bernhardt et G. Massard-Guilbaud (dir.) *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 289-310.

des pollutions atmosphériques<sup>4</sup>, ou encore des pollutions fluviales<sup>5</sup>. L'ouvrage *Histoire de la pollution industrielle, France, 1789-1914*<sup>6</sup>, écrit par Geneviève Massard-Guilbaud en 2010, forme une remarquable synthèse des connaissances sur le sujet; la place des différents acteurs, publics comme privés, dans la création de la perception des nuisances industrielles et dans leur acceptabilité sociale y est particulièrement bien décrit.

La place des frontières est particulière, les rivières comme les nuages, radioactifs ou pas, ne s'y arrêtent pas. Ces limites administratives entre États ne peuvent pas fixer un cadre a priori dans l'étude de l'impact des pollutions industrielles, et l'histoire environnementale invite depuis toujours à mener des recherches qui dépassent les cadres nationaux<sup>7</sup>. Pourtant ces limites forment des zones où les normes et les pratiques diffèrent. Un travail d'histoire environnementale doit donc prendre en compte ces frontières et considérer en quoi elles relèvent de constructions qui sont perméables de multiples façons mais qui construisent malgré tout des réalités distinctes. Suite aux défaites napoléoniennes du début du XIX<sup>e</sup> siècle, le congrès de Vienne redessine les frontières du royaume de France. Au nord, le traité des limites de 1820<sup>8</sup> fixe la frontière entre la France et le royaume des Pays-Bas, délimitation qui sera conservée lors de l'indépendance de la Belgique en 1830. Les deux pays partagent donc 620 kilomètres de frontière qui ne correspondent à aucune limite naturelle. Pourtant, tout au long de la frontière, on retrouve une topographie similaire : pas moins de 12 rivières traversent la frontière et elles s'écoulent toutes depuis la France vers la Belgique<sup>9</sup>. Cette situation asymétrique a créé des tensions entre les deux pays : la zone frontalière française devenue au fil du siècle une région fortement peuplée et d'industrialisation intense charrie en Belgique les effluents de ses agglomérations et de ses industries. Les nuisances se

---

4. Alexis Zimmer, *Brouillards toxiques : Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête*, Bruxelles, Zones sensibles, 2016; Julien Maréchal, « L'insoutenable légèreté de l'air. Industrie chimique et territoires de la pollution dans la vallée de la Sambre (1850-1870) », in M. Letté et T. Le Roux (dir.), *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 155-177.

5. Christophe Verbruggen, « Nineteenth century reactions to industrial pollution in Ghent, the Manchester of the continent. The case of the chemical industry », in C. Bernhardt et G. Massard-Guilbaud (dir.), *Le démon moderne, op. cit.* p. 377-392.

6. Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle : France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010.

7. Donald Worster, « World without Borders : The Internationalizing of Environmental History », *Environmental Review*, 6/2 (1982), p. 813.

8. Archives de l'État en Belgique [désormais AEB], BE-Ao510 / T 117, Traité des limites.

9. À l'exception de la Haine, qui prend sa source en Belgique et y retourne après avoir passé une dizaine de kilomètres en France.

multiplient pour la Belgique, le rouissage du lin dans la Lys par exemple a déjà donné lieu à plusieurs travaux de recherche de tout premier intérêt<sup>10</sup>.

Le présent article vise à fournir un cas d'étude typique d'un conflit de frontière à propos d'un long épisode de pollution industrielle intense, à savoir les débats autour des rejets des industries de Roubaix et Tourcoing dans la vallée de l'Espierre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette étude s'inscrit dans un travail plus large pour redonner une dimension environnementale à l'histoire du développement industriel et démographique du complexe textile de Roubaix-Tourcoing, développement riche de travaux universitaires de qualité<sup>11</sup> mais qui font l'impasse sur cette dimension. Nous nous demanderons en particulier dans cette étude dans quelle mesure la présence de la frontière à proximité des villes de Roubaix et Tourcoing a permis l'émergence et la visibilité des pollutions. Pourtant nous verrons aussi de quelle façon cette même frontière a pu être utilisée par les industriels pour esquiver les contraintes sur leurs rejets. Nous nous appuierons pour cela sur des sources multiples issues des Archives municipales de Roubaix, des Archives départementales du Nord, et des archives de l'État belge à Bruxelles et à Tournai, ainsi que sur des archives de presse françaises et belges.

## UNE AGGLOMÉRATION QUI MANQUE D'EAU

Les agglomérations de Roubaix et Tourcoing sont héritières d'une longue tradition d'artisanat puis de proto-industrie textile<sup>12</sup>. Ces villes connaissent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle une explosion industrielle et démographique sans équivalent en France. En un siècle, la population de Roubaix est multipliée par plus de dix, passant de 10 000 à plus de 100 000 habitants<sup>13</sup> et de nombreuses usines sont construites dans les deux villes. Avec Tourcoing, ainsi que les quelques villes satellites comme

10. François Jarrige, «Au risque des eaux de rouissage : Villes, conflits et territoires dans le bassin de la Lys au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle», *Jaarboek voor Ecologische Geschiedenis 2010* (2012), p. 101-122; Frédéric Ghesquier Krajewski, *La lys et le lin (1750-1914) : les hommes, l'espace et le temps*, thèse de doctorat en histoire, Université de Lille-III, 2002.

11. Chantal Petillon, *La population de Roubaix : Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006; J.-C. Dumas, «Roubaix-Tourcoing», art. cit.; Théodore Leuridan, *Histoire de Roubaix*, Bruxelles, Éditions Culture et civilisation, 1975.

12. Voir par exemple : Alfred Goblet, *Le peignage de la laine à Roubaix-Tourcoing et son évolution économique et sociale*, thèse de doctorat en sciences politiques et économiques, Université de Lille, 1903, livre 2, chapitre 1; Mohamed Kasdi et Frédéric Ghesquier Krajewski, «Deux filières textiles en Flandres du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle», *Revue du Nord*, 375-376/2 (2008), p. 495-530.

13. Chantal Petillon, *La population de Roubaix*, op. cit.

Croix et Wattrelos, l'agglomération compte à la fin du siècle une population quasi exclusivement ouvrière, française et belge, qui avoisine les 300 000 âmes<sup>14</sup> et qui trouve de l'ouvrage dans 20 peignages mécaniques, 50 filatures, 15 apprêts d'étoffes, 45 teintureries et plus de 200 tissages<sup>15</sup>. Le développement de cette industrie a été progressif : il est le fruit de l'avènement de nombreuses innovations techniques, souvent importées depuis le Royaume-Uni et les Pays-Bas, et qui devinrent le cœur des processus industriels textiles. Ce sont d'abord les tissages mécaniques qui se multiplient au début du siècle, puis en 1848 le premier peignage mécanique est installé.

Pourtant ce développement industriel se heurte à un obstacle de taille. Contrairement à la plupart des villes textiles qui se développent en Europe occidentale à cette époque – on pense par exemple à Manchester – Roubaix ne jouit pas d'un accès à une grande rivière et à une eau en quantité suffisante. Seul un petit ruisseau, le Trichon, traverse la ville pour rejoindre l'Espierre à la sortie de la ville, rivière qui franchit la frontière avant de se jeter dans l'Escaut une dizaine de kilomètres plus loin. Ce manque d'eau va se révéler être un élément déterminant de l'évolution de l'industrie. Les machines, sans cesse plus nombreuses au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ne peuvent être mues par l'énergie hydraulique comme c'est le cas dans les autres centres de production textile à la même époque<sup>16</sup>. L'utilisation précoce du charbon et des machines à vapeur plutôt que de la force motrice de l'eau constitue un coût important pour les industries. Les investisseurs sont prêts à cette dépense privilégiant à la gratuité de l'eau une grande disponibilité de la main-d'œuvre<sup>17</sup>. Ce pari d'implantation est pourtant mis à l'épreuve une seconde fois au milieu du siècle : l'augmentation des capacités de production requiert des quantités sans cesse plus importantes d'eau, non plus pour faire marcher les machines mais pour le nettoyage et le peignage des laines, activité qui deviendra au fur et à mesure du siècle une industrie à part entière séparée du filage, du tissage ou de la teinture.

---

14. J.-C. Daumas, « Roubaix-Tourcoing », art. cit.

15. Sources croisées : Alfred Goblet, *Le peignage de la laine*, op. cit. et Archives départementales du Nord [désormais AD59], M420-23, Rapport de la commission intercommunale pour l'épuration des eaux de l'Espierre, Annexe 4.

16. L'étude de l'utilisation de l'eau pour entraîner les machines textiles est particulièrement bien abordée par le travail de Théodore Steinberg sur l'exploitation des rivières Charles et Merrimack en Nouvelle-Angleterre : Theodore Steinberg, *Nature Incorporated : Industrialization and the Waters of New England*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1994.

17. Cette dynamique est expliquée par Andreas Malm dans le cas anglais, la nécessité de disposer d'une main d'œuvre précipite la fin des colonies de production installées dans les campagnes le long des rivières, et ceci malgré le déficit compétitif du charbon au début du XX<sup>e</sup> siècle : Andreas Malm, « The Origins of Fossil Capital : From Water to Steam in the British Cotton Industry », *Historical Materialism*, 21/1(2013), p. 15-68.

Les usines souffrent alors de pénuries d'eau saisonnières que les forages sans cesse plus profonds ne parviennent à pallier.

Tout au long du siècle, les industriels de la ville qui siègent en nombre au conseil municipal mettent donc en place plusieurs stratégies pour capter de l'eau depuis d'autres bassins versants, et l'amener aux usines et à l'agglomération. Ces manœuvres sont couronnées de succès lorsqu'en 1858 une commission demandée par la ville de Roubaix acte la construction d'une usine élévatrice à Bousbecques pour capter de l'eau dans la Lys. Cette canalisation devient vite la source extérieure principale d'eau de l'agglomération, et peut par la suite transporter plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes d'eau par jour. De même les deux canaux de Roubaix et de l'Espierre dont la construction s'étale entre 1830 et 1877 sont pensés dès leur conception comme des aménagements qui permettent de sécuriser une source d'eau pour l'agglomération et ses usines grâce à des pompages dans la Deûle et l'Escaut aux deux extrémités de la voie d'eau. Ces deux canaux forment une seule et même voie d'eau : le canal de Roubaix en France relie la Marque, un affluent de la Lys, à proximité de Lille, à la frontière, tandis que le canal de l'Espierre longe la rivière éponyme depuis la frontière jusqu'à l'Escaut. Le canal de l'Espierre qui est relié à Roubaix dès 1843 est l'occasion de pompages réguliers dans l'Escaut, grâce à plusieurs machines élévatrices placées aux différentes écluses entre Roubaix et l'Escaut. Ces pompages servent non seulement à maintenir le canal à un niveau de navigation, mais permettent également aux usines françaises d'utiliser l'eau du canal de Roubaix, qui reste inachevé jusqu'en 1877, à des fins industrielles. De même lorsque le canal de Roubaix est terminé en France et que la ville est reliée à Lille, une usine élévatoire est construite à Saint-André en 1876 pour ramener de l'eau depuis la Deûle jusqu'à Roubaix<sup>18</sup>. Par ces différents aménagements, ainsi que par des forages toujours plus profonds dans les nappes phréatiques, les industriels roubaisiens parviennent à abreuver des usines qui se multiplient et une population grandissante.

Néanmoins, ces pratiques ne sont pas sans conséquences car ces différents apports finissent par perturber l'équilibre hydrographique de la région. Si les industriels se sont évertués à pomper de l'eau depuis de nombreuses sources extérieures à l'agglomération, la question du traitement des eaux usagées et de leur voie de rejet a été en grande partie négligée par les autorités et les industriels. Les eaux industrielles et domestiques

---

18. Yaël Gagnepain, « Du canal de Roubaix à l'insalubrité de la vallée de l'Espierre. Une histoire environnementale du contrôle de l'eau par les industriels de Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire@Politique*, 43 (2021) [En ligne : [https://www.histoire-politique.fr/documents/43/dossier/pdf/HP43\\_2\\_Dossier\\_YaelGagnepain\\_def.pdf](https://www.histoire-politique.fr/documents/43/dossier/pdf/HP43_2_Dossier_YaelGagnepain_def.pdf)].



des agglomérations, et en particulier celles des peignages qui nettoient et préparent des quantités sans cesse plus importantes de laines, sont relâchées dans l’Espierre, que les industriels de Roubaix – mais aussi de Tourcoing, Croix et Wattrelos – qualifient « d’égout collecteur naturel de l’agglomération ». Pourtant ces eaux supplémentaires pompées dans d’autres bassins hydrographiques viennent grossir un ruisseau dont le débit préindustriel ne dépassait pas 3 000 m<sup>3</sup> par jour. Ce débit se trouve parfois multiplié par plus de dix<sup>19</sup>.

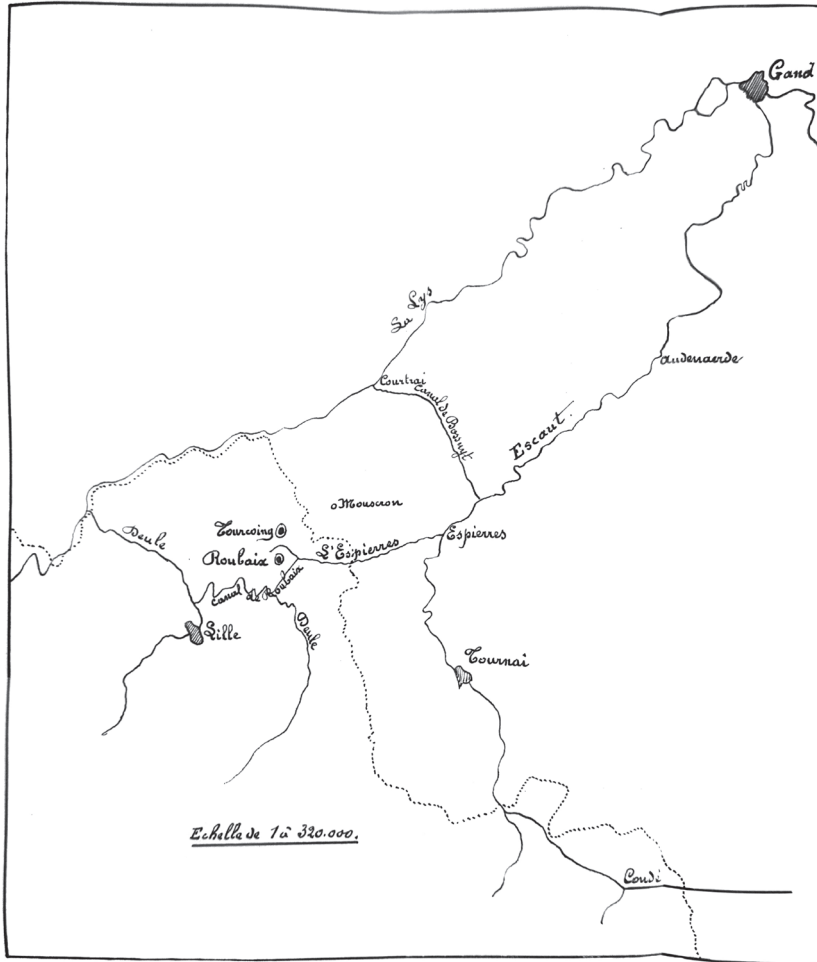


Fig. 1. Plan de quelques rivières et canaux de la région, en amont Lille Roubaix Tourcoing, en aval Gand, à la confluence de la Lys et de l’Escaut (AGR, T039/05-911).

19. Archives de l’État Belge à Tournai [désormais AET], SCE 7-7, Fonds de la société du canal de l’Espierre.

## L'ESPIERRE, UN ÉGOUT À CIEL OUVERT

Dès 1851, l'état du ruisseau du Trichon, qui traverse Roubaix, est tel qu'un arrêté du conseil de salubrité ordonne la fermeture de la vanne qui alimentait le canal de Roubaix. Les eaux du ruisseau sont infectées par les rejets industriels et domestiques de la ville. Le canal de Roubaix, encore inachevé, ne dépend plus dès lors pour son alimentation que des seuls pompages réalisés par la société du canal de l'Espierre dans l'Escaut en aval. Si la détérioration des eaux du Trichon est telle qu'elles ne peuvent plus alimenter le canal de Roubaix, les conséquences pour l'Espierre dans laquelle se jette le Trichon ne se font pas attendre. L'état de la rivière devient dès le milieu du siècle un sujet de vifs échanges entre la France et la Belgique. Les premières inquiétudes apparaissent à la chambre parlementaire belge en 1858<sup>20</sup>. Au début des années 1860, les villes de Roubaix et Tourcoing refusent tout simplement d'entreprendre la moindre action qui pourrait diminuer les conséquences de leurs effluents. En 1861, elles opposent une fin de non recevoir à l'inspecteur de la salubrité publique dans le département du Nord qui leur demandait de supporter les frais de la construction d'un bassin de décantation au confluent du Trichon et de l'Espierre. Une première commission internationale est créée en 1866 pour traiter cette question. Elle ne rend ses conclusions que neuf ans plus tard, en 1875, en reconnaissant la nécessité d'établir à la frontière des bassins pour décanter les eaux de l'Espierre. Les villes et les industriels n'en font rien. Entretemps pourtant les récriminations se sont multipliées, d'un côté comme de l'autre de la frontière. En France, le ruisseau de l'Espierre est censé croiser à plusieurs reprises le canal de Roubaix à travers des siphons prévus à cet effet. Ces siphons, dimensionnés avant l'augmentation des rejets des industriels roubaisiens et tourquennois deviennent insuffisants en temps de crues. La ville de Leers, qui avec Wattrelos est la seule commune à se situer entre Roubaix et la frontière, engage un conflit qui dure deux ans entre 1867 et 1868. Dans une lettre au préfet et au maire de Roubaix, Henri Salembier, le maire de Leers, lui-même agriculteur de profession, décrit ainsi l'état de la rivière et les dommages causés à sa ville :

Depuis un mois j'ai constaté moi-même trois crues dudit ruisseau, et à chacune d'elles les propriétés riveraines ont été en partie submergées.

---

20. Archives générales du Royaume en Belgique [désormais AGR], T039/05-914, Administration des ponts et chaussées, Voies Hydrauliques, dépêche du ministre des affaires étrangères au ministre de Belgique à Paris.

Les maisons voisines sont exposées à chaque crue à des grands inconvenients [...].

La ville de Roubaix n'ignore pas plus que moi que le ruisseau de l'Espierre n'est qu'un cloaque qui reçoit les eaux les plus sales, les plus puantes, des fabriques de la dite ville et de beaucoup d'autres de Tourcoing; que ces eaux en se retirant des propriétés qu'elles ont inondées laissent à leur suite un limon infect, dont les émanations, surtout en été, suffisent pour occasionner les épidémies les plus sérieuses et dans tous les cas sont en tout temps une grande cause d'insalubrité<sup>21</sup>.

Malgré les contestations de rigueur de la ville de Roubaix, dont les experts diligentés minimisent les constatations de la ville de Leers, le préfet arbitre le conflit. Il assure le bien-fondé des plaintes et ordonne à la ville la construction de nouveaux siphons, l'élargissement du lit du ruisseau, ainsi que son curage. À mesure que les activités agricoles disparaissent à Leers et à Wattrelos, que ces deux villes sont intégrées à l'agglomération et à son modèle industriel, que le lit de l'Espierre est retravaillé pour éviter les débordements en France, les plaintes se déplacent de l'autre côté de la frontière. En mars 1876 par exemple, les habitants de Saint-Léger, bourgade belge qui est traversée par le canal et le ruisseau quelques kilomètres après la frontière, rédigent une pétition qui «sollicite l'assainissement de l'Espierre»<sup>22</sup>. Les années qui suivent, les parlementaires belges haussent le ton face à une situation qui ne fait qu'empirer depuis la construction de l'usine de Bousbecques qui amène aux agglomérations de grandes quantités d'eau. En juillet 1877, le vieux député Barthélemy Dumortier, botaniste et personnage politique d'envergure du royaume depuis son indépendance, semble être le premier à évoquer l'idée à la chambre parlementaire de «barrer» les eaux de l'Espierre, afin qu'elle ne rentre plus en Belgique<sup>23</sup>. Moins d'un an plus tard, c'est le ministre des Affaires Étrangères qui reprend à son compte cette idée.

Mr le ministre donne lecture d'une lettre adressée à notre ambassadeur à Paris. M. le baron Beyens en 1875. La France y reconnaît la légitimité des plaintes du gouvernement belge. Si les villes de Roubaix et Tourcoing ne font cesser les plaintes il y aura lieu peut-être de faire

---

21. Archives municipales de Roubaix [désormais AM Roubaix], 7 O 12, ici pièce numéro 17, Plaintes de la commune de Leers.

22. Débat à la chambre parlementaire belge retranscrit par *l'Écho du Parlement* du 12 mars 1876.

23. Débat à la chambre parlementaire belge retranscrit par *Le Bien Public* du 7 juillet 1877.

un barrage près de la frontière française de façon à faire refluer vers ces villes les eaux souillées<sup>24</sup>.

La menace ne se concrétise pas, mais elle participe à faire prendre en compte la question en France. Pour répondre aux récriminations grandissantes des Belges, le préfet du Nord réunit à partir de 1881 une commission intercommunale pour l'assainissement de l'Espierre.

### LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ESPIERRE (1881-1882)<sup>25</sup>

La commission est présidée par le préfet en personne et est constituée de 9 autres membres : 3 membres délégués par la ville de Roubaix, 3 par la ville de Tourcoing, les présidents des chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing, et Isaac Holden, peigneur de laine installé à Croix qui déverse lui aussi ses effluents dans l'Espierre. Lors de la première séance de la commission, les propos liminaires du préfet sont sans équivoque concernant les raisons qui ont poussé à la rassembler :

Depuis longtemps les Belges se plaignent de l'Espierre, en 1875 une commission internationale a été instituée à l'effet de rechercher les moyens de remédier à la situation : elle a conclu à ce que des essais d'irrigation fussent entrepris sur le huitième du débit du cours d'eau; malgré cela rien n'a été fait; aujourd'hui en présence des réclamations et des menaces de nos voisins il est urgent d'aboutir<sup>26</sup>.

Lors de ses deux premières réunions – les 25 juin et 25 juillet 1881 – la commission se fixe le cadre de son travail : il s'agit d'évaluer l'état sanitaire et les causes de l'insalubrité de l'Espierre, et de trouver un moyen pour y remédier. Pour cela deux propositions émergent : celle d'utiliser les eaux sales pour l'irrigation, ce qui était envisagé en 1875, et celle de traiter les eaux infectées des fabriques à l'aide d'un procédé d'épuration chimique par de l'acide chlorhydrique et de la chaux. Des travaux sont lancés pour évaluer l'efficacité de ces méthodes, ainsi que pour estimer le niveau des pollutions de la rivière.

24. Débat à la chambre parlementaire belge retranscrit par *Le Courrier de l'Escaut* du 21 mars 1878.

25. AD59, M420-23, Rapport de la commission intercommunale pour l'épuration des eaux de l'Espierre.

26. *Ibid.*, p. 3.

C'est près d'un an plus tard que la commission se réunit à nouveau, le 25 mai 1882. De nouveau, l'urgence de la question vis-à-vis de la Belgique est évoquée. Le travail d'évaluation de l'eau de la rivière est sans appel : elle estime le débit quotidien à 15 000 m<sup>3</sup>, là où le débit pré-industriel ne dépassait pas 3 000 m<sup>3</sup>. La qualité de l'eau est mesurée en sept points différents de la rivière et de ses affluents : les résidus à sec de graisses et de matières organiques et minérales montent régulièrement au-delà de cinq grammes par litre. Les compositions des résidus, ainsi que leurs variations temporelles et géographiques, laissent peu la place au doute sur la cause des pollutions. Ils incriminent sans surprise les industries de peignages de laine, particulièrement polluantes, qui relâchent leurs eaux de dessuintage<sup>27</sup> et de lavage dans la rivière. La commission liste également les établissements insalubres des villes de Roubaix et Tourcoing : cette liste contient 24 peignages, 49 teintureries et 14 apprêts d'étoffes. Ces établissements employaient alors près de 5 000 ouvriers et ouvrières, pour une puissance installée de plus de 3 000 chevaux vapeur, et produisaient quotidiennement plus de 7 000 m<sup>3</sup> d'eaux infectées (chiffres détaillés dans le tableau 1). Ces chiffres sont cependant en deçà de la réalité, car plusieurs industriels parmi les plus importants de Roubaix refusent de communiquer leurs chiffres à la commission : il s'agit de MM. Morel, Prouvost et Cordonnier. Pour avoir un tableau complet, il faudrait également ajouter à cette liste les quelques établissements industriels des faubourgs des deux villes, comme celui de M. Holden à Croix, qui ne sont pas comptabilisés par la commission intercommunale.

		Nombre d'ouvriers	Force motrice en chevaux-vapeur	Quantité (en kg) de laines peignées quotidiennement	Mètres cubes d'eau infectés quotidiennement
<b>Tourcoing</b>	14 Peignages	1139	1066	19 990	1535
	19 Teintureries	302	341		835
<b>Roubaix</b>	10 Peignages	897*	1253*	19 900*	1493*
	30 Teintureries	1137	394		2 053
	14 Apprêts d'étoffes	1307*	261*		1245*
<b>Total</b>		<b>4782</b>	<b>3315</b>	<b>39 890</b>	<b>7161</b>

Tableau 1 : Liste des établissements insalubres de Roubaix et Tourcoing en 1882<sup>28</sup>

27. Le dessuintage est la première étape du peignage de la laine, il consiste à retirer le suint qui imprègne les laines, et qui est composé d'huiles de graisses et d'éléments minéraux divers.

28. AD59, M420-23, « Rapport de la commission intercommunale pour l'épuration des eaux de l'Espierre », p. 66-81. Plusieurs établissements de Roubaix refusent de communiquer leurs chiffres. Les données de Goblet sont de 32 000 kg de laine peignée par jour à Roubaix pour cette année là (A. Goblet, *Le peignage de la laine*, op. cit. p. 74).

Sans un contrôle des rejets des peigneurs, impossible d'espérer un retour à un niveau de salubrité raisonnable pour l'Espierre. La commission anticipe la mauvaise volonté des peigneurs à l'idée de traiter leurs eaux. Son argumentation vise donc à prouver la rentabilité d'un procédé de traitement chimique qu'elle propose. En effet, témoignage à l'appui de M. Delattre, peigneur de Douai, qui a mis en place un procédé d'épuration chimique, elle avance la possibilité de produire des tourteaux de suintine avec les résidus obtenus par le traitement des eaux, ces tourteaux pourraient ensuite être vendus. Un membre de la commission rappelle que l'administration est «armée à l'égard des industriels, qui ne peuvent rejeter que des eaux claires et limpides», elle aurait jusqu'à présent fait preuve «d'indulgence», mais si désormais il existe un procédé rémunérateur pour traiter les eaux, elle serait forcée d'agir mais préférerait qu'«amiablement les intéressés prissent les dispositions nécessaires pour éviter son intervention»<sup>29</sup>. En proposant ce procédé, et en le présentant comme la solution à l'insalubrité, la commission espère donc pousser les industriels à prendre en charge leurs rejets, sans pour autant que la ville ait de dépenses importantes à engager pour participer à l'épuration, comme ce serait le cas si l'eau devait être collectée dans chaque usine afin de centraliser l'épuration. Cette solution de valorisation des sous-produits de l'épuration, en particulier à travers des débouchés agricoles, est d'ailleurs celle qui est défendue au niveau national afin de minimiser les nuisances mais également les pertes de matières premières.

Pourtant ces précautions prises par la commission pour proposer aux peigneurs un processus de traitement des eaux rémunérateur se révèlent vaines. Si certains peigneurs de laine ont, dès l'enquête, montré leur mauvaise volonté à collaborer avec la commission en refusant de lui communiquer leurs chiffres malgré les pleins pouvoirs dont elle était censée jouir pour collecter ce type d'information, cette résistance ne se traduit pas uniquement par des initiatives personnelles. En effet les peigneurs de laines de Roubaix et Tourcoing ont rapidement montré leur propension à s'organiser et à faire front contre les institutions pour protéger leurs intérêts. Ceci n'est pas une découverte et a déjà fait l'objet d'une étude sérieuse menée par Jean-Luc Mastin<sup>30</sup> : son travail décrit l'action du cartel des peigneurs de laine qui, dès 1881, avant même l'abrogation de la loi

29. AD59, M420-23, «Rapport de la commission intercommunale pour l'épuration des eaux de l'Espierre», p. 9.

30. Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914*, thèse de doctorat en histoire, Université Lille-III, 2007; Jean-Luc Mastin, «L'entente et le marché : le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (1881-1914)», *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 58-2 (2011), p. 120-145.

Le Chapelier, coordonne les patrons des peignages<sup>31</sup>. L'action du syndicat est avant tout économique – fixation des tarifs, des niveaux de production – mais une des toutes premières initiatives du cartel a lieu le 3 juin de cette année 1882, lorsque les peigneurs réunis dans le local de la Chambre de Commerce de Roubaix publient une résolution qui met en garde tout à la fois la France, la Belgique, les villes de Roubaix et Tourcoing, et tous ceux qui voudraient les forcer à épurer leurs eaux.

Cet avis des peigneurs de laine est signé par tous les membres du cartel de l'époque auxquels se joignent d'autres industriels. Quelques petits peigneurs déclarés dans les établissements insalubres de la ville ne se trouvent pas parmi les signataires, mais les auteurs représentent 96 % de la production de laine peignée des deux villes. Isaac Holden est également signataire alors même que ce dernier est membre de la commission. Le contenu de l'avis est éloquent, on en donne ici des extraits choisis.

Considérant qu'il n'est pas équitable de viser spécialement une classe d'industriels en plaçant leurs intérêts en opposition avec ceux de la collectivité manufacturière [...]

Considérant que les deux villes paient annuellement à l'État plus de 7 millions d'impôts [...]

Qu'il y a donc, pour l'État un grand intérêt financier à éviter l'émigration à l'étranger d'une industrie [...]

Qu'en particulier la Belgique n'élèverait aucune plainte contre la souillure de ses eaux si nos industries épuisées par les charges sous lesquelles on les accable se réfugiaient sur son territoire

Considérant que cet État voisin devrait bien prendre en considération qu'au moins 80 000 de ses nationaux vivent de l'industrie de nos deux villes [...]

Qu'ainsi ceux mêmes qui se plaignent ont un intérêt considérable à ne pas aggraver l'état précaire d'industries dont ils vivent<sup>32</sup>.

Les industriels mettent donc en garde les villes de Roubaix et Tourcoing et leur rappellent leur dépendance vis-à-vis des impôts payés par les industries. Ils ne négligent pas non plus la dimension internationale de la controverse. Ils utilisent plusieurs arguments à destination de la France

31. Archives Nationales du Monde du Travail [désormais ANMT], 1997 014, fonds du Syndicat des peigneurs de laine (statuts, assemblées générales, procès verbaux des réunions, correspondance, statistiques...).

32. AD59, M420-23, « Rapport de la commission intercommunale pour l'épuration des eaux de l'Espierre », p. 23-25.

comme de la Belgique. Les industriels mettent en avant la facilité pour eux de s'installer d'un côté comme de l'autre de la frontière mais ils instrumentalisent également le sort des milliers d'ouvriers et d'ouvrières belges qui soit se sont installés en France, soit traversent la frontière quotidiennement pour travailler à Roubaix et Tourcoing. En effet tout au long de la deuxième moitié du siècle, les villes de Roubaix et Tourcoing ont progressivement accueilli une « colonie belge »<sup>33</sup>, qui représenta rapidement plus de la moitié de la population ouvrière. La façon dont les industriels utilisaient cette population comme une main d'œuvre particulièrement corvéable est connue. Leur situation précaire était utilisée pour leur imposer des paies inférieures à celles des Français, leur place dans la chaîne de production n'était pas la même, et ils étaient utilisés comme briseurs de grève<sup>34</sup>. Il est intéressant de voir comment pour les questions de salubrité également ces travailleurs frontaliers étaient instrumentalisés par les industriels pour esquiver toute contrainte. Concrètement sur l'effort qui leur est demandé de traiter leurs eaux de lavage, les peigneurs disent qu'il n'y a lieu de faire aucune distinction entre leurs eaux industrielles de lavage et les eaux domestiques. Ils considèrent que c'est aux villes de prendre en charge les traitements, ils demandent également le concours financier de l'État pour ne pas que la charge financière retombe *in fine* sur les industries de l'agglomération.

Suite à cet avis cinglant des peigneurs, la commission se réunit à nouveau à deux reprises lors de la semaine qui suit. Elle prend acte du positionnement des industriels et admet son impuissance en constatant l'absolue nécessité de traiter les eaux de lavage des laines tout en avouant « qu'il est à craindre que les industriels ne s'en chargent pas eux-mêmes ». La commission conseille donc aux municipalités d'organiser elles-mêmes les collectes des eaux de lavage afin de les réunir « en un ou plusieurs points où on procédera à leur purification ». Elle lance ainsi les bases d'un nouveau chantier, la station d'épuration frontalière de Grimont, à Wattrelos, le long de l'Espierre.

---

33. C. Petillon, *La population de Roubaix*, op. cit. p. 71-74.

34. J.-C. Dumas, « Roubaix-Tourcoing », art. cit., p. 261-268.



## « QUANT À L'ÉPURATION DE L'ESPÈRE, ON ESPIERRE TOUJOURS... »<sup>35</sup>

Dans les années qui suivent les rendus de la commission, la quantité de laine peignée à Roubaix connaît un nouvel essor spectaculaire avec une augmentation de plus de 60 % en cinq ans. Elles passent de 32 tonnes quotidiennes pour l'année 1882 à 54 tonnes pour 1887<sup>36</sup>, au point que le journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* affirme que « la teneur des eaux de l'Espierre en matière organique est telle qu'elles sont dix fois plus chargées que les eaux d'égouts de Londres »<sup>37</sup>. Les attermolements en France autour de la responsabilité des rejets toxiques, de ce qui doit être fait et de qui doit prendre en charge les coûts de l'épuration laissent la rivière dans un état sans cesse plus dégradé. Face à la constatation que, malgré les vœux de la commission, la situation ne change pas, les parlementaires et le gouvernement belge haussent le ton et menacent à nouveau de construire un barrage à la frontière. En 1885, un projet de chantier est présenté à la chambre. Dans le journal belge *L'émancipation* en date du 29 mai 1886, on peut lire la description suivante qui donne une bonne idée des dommages causés par l'Espierre et de l'avancement du projet de barrage :

Le ruisseau de l'Espierre ne fonctionne plus que comme un vaste égout collecteur, à ciel ouvert, charriant une boue liquide, noire, chargée de matières putrides, de déjections de toutes natures, de liquides saturés de graisses, de chlore, de teintures, d'acides, de sulfates, de produits chimiques délétères et empoisonnés répandant au loin dans notre pays, sur les bords de l'Espierre comme le long des rives de l'Escaut et le long du canal de Bruges, la désolation et la dévastation, brûlant les herbes [...] occasionnant des fièvres pernicieuses et semant la mort [...].

M. le ministre informe que son département a fait procéder à l'acquisition de tous les terrains nécessaires pour l'établissement et le fonctionnement du barrage à établir sur la frontière française. M. le ministre ajoute que par dépêche du 7 août 1885 il a prié son collègue des affaires étrangères de faire savoir au gouvernement français que tout en poursuivant l'acquisition des terrains on retardera de 6 mois l'adjudication des travaux<sup>38</sup>.

35. Blague belge.

36. A. Goblet, *Le peignage de la laine*, op. cit., p. 74.

37. *L'Avenir de Roubaix Tourcoing*, édition roubaisienne du *Progrès du Nord* du 27 décembre 1888.

38. *L'émancipation*, 29 mai 1886.

Néanmoins les menaces de l'administration belge peinent à faire accélérer les choses en France. Malgré leur engagement à construire à la frontière une station d'épuration, les villes ne lancent pas les travaux. Un conflit de financement émerge entre Roubaix et Tourcoing et cette dernière se retire du projet de la station qui doit être mené seul par Roubaix. En février 1887, date à laquelle les Français avaient promis une première fois que la station serait terminée, les travaux n'ont toujours pas commencé<sup>39</sup>. Un décret est signé le 25 février 1887 obligeant les villes à construire la station sous deux ans. L'adjudication du premier lot des travaux n'a lieu qu'un an plus tard le 19 mars 1888 à la mairie de Roubaix<sup>40</sup>, et des expropriations ont lieu sur un large terrain au nord du canal et de la rivière en amont de la frontière. Les travaux sont plus longs que prévu, mais avancent tout de même, de manière à ce que la station commence à traiter de l'eau en 1889. Pourtant *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* dans l'article précédemment cité prévient : «l'accroissement des villes industrielles est si rapide que l'usine de Grimonpont ne pourra suffire longtemps»<sup>41</sup>. Cette prophétie s'avère réalisatrice, et rapidement les Belges constatent que la station est sous-dimensionnée. Huit ans plus tard en 1893, elle n'épure que 5 à 6 000 m<sup>3</sup> par jour des eaux de l'Espierre, un volume inférieur à la quantité des eaux infectées constatée à la sortie des fabriques plus de dix ans auparavant lors de la recension incomplète effectuée par la commission intercommunale.

Cette situation fait reparaître la menace de barrer les eaux de l'Espierre. Le projet de barrage de 1885 est réactualisé par des parlementaires qui vont jusqu'à faire voter au budget du royaume des crédits pour le financer. Le journal *L'Émancipation* publie une description précise de l'ouvrage et de ses effets escomptés :

Le gouvernement belge est sur le point de se laisser aller aux mesures extrêmes [...] et est disposé à ordonner l'exécution du projet de barrage. Celui-ci serait un ouvrage d'art avec digues latérales; il ferait déborder l'Espierre qui inonderait le territoire français, tandis que le territoire belge resterait protégé. Les eaux, ainsi, arriveraient en aval, décantées partiellement [...]

Le mal causé du côté de la France ne supprimerait pas le mal causé aujourd'hui en Belgique par l'Espierre, mais on pense en Belgique

39. AGR, T039/05-298, Administration des ponts et chaussées, Voies Hydrauliques.

40. Appel pour adjudication publié le 27 février dans *Le Journal de Roubaix*.

41. *L'Avenir de Roubaix Tourcoing*, op. cit.

qu'une fois qu'on aurait été du côté de Roubaix mis bien à même par cette inondation de juger des effets désastreux de la contamination de l'Espierre on se déciderait à les épargner à ses voisins en même temps qu'à soi-même, et que soit les industriels de Roubaix et Tourcoing, soit les municipalités prendraient des mesures complètement efficaces pour l'épuration des eaux de cette rivière<sup>42</sup>.

Toutefois une commission est créée par le ministère belge des Travaux publics, cette dernière est constituée de huit ingénieurs qui étudient le projet. Ils estiment que le barrage est réalisable techniquement, en revanche ils tempèrent les effets escomptés par les parlementaires les plus virulents<sup>43</sup>. Selon eux les Français n'auraient qu'à endiguer le lit de l'Espierre pour prévenir les inondations. De plus une telle manœuvre risquerait de faire déborder le ruisseau dans le canal de l'Espierre attendant, dont la salubrité est maintenue à un niveau raisonnable à cette époque afin de garantir sa navigabilité. Enfin le barrage rendrait inutilisable la station d'épuration de Grimonpont, risquant ainsi de dégrader encore la qualité des eaux. Les ingénieurs préconisent plutôt d'agiter le barrage « comme un spectre » et de renouveler les pressions diplomatiques pour que la France augmente les capacités de la station d'épuration.

## CONCLUSION

Ce barrage à la frontière n'eut jamais lieu, et les villes de Roubaix et Tourcoing ne furent pas englouties sous leurs propres eaux souillées. Cette période de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle marque un premier paroxysme dans les tensions entre les deux pays à propos de la rivière de l'Espierre. L'état sanitaire semble ensuite s'améliorer légèrement au début du siècle suivant avec la généralisation de l'utilisation dans les peignages d'un dérivé du procédé Delattre, afin de traiter les eaux de dessuintage. Cette même méthode qui avait été proposée en 1882 par la commission et refusée par les peigneurs, finit par être adoptée car elle se révéla rentable comme l'avaient prédit les enquêteurs. Bien que les échanges semblèrent s'apaiser quelque peu au début du XX<sup>e</sup> siècle, la situation sanitaire resta tout à fait préoccupante et les frictions entre les deux pays fluctuèrent jusqu'à la désindustrialisation de la région. En particulier les deux guerres créèrent des

---

42. *L'émancipation*, 10 mai 1895.

43. AGR, T039/05-911.

dégâts particuliers qui vinrent s'ajouter à la marque laissée par l'emprise industrielle.

Ce qui marque sans doute le plus c'est la durée du « cycle de pollution » – tel que défini par Geneviève Massard-Guilbaud<sup>44</sup>. Un très haut niveau d'insalubrité s'est maintenu tout au long du siècle et même au-delà, et ceci malgré l'évolution des méthodes industrielles. Plusieurs facteurs expliquent le maintien du *statu quo*; la saisonnalité des nuisances permit certainement chaque année aux industriels et aux administrations françaises de promettre des améliorations pour l'année qui suit. On retrouve d'ailleurs une certaine régularité dans les plaintes à la chambre parlementaire belge : la question est toujours abordée par les députés au printemps au moment des crues qui causent des inondations destructrices, et à l'été pendant l'étiage où les pollutions sont les plus concentrées. Pourtant il nous semble clair que la frontière a joué un rôle tout particulier dans la réalisation de ces pollutions. Tout d'abord le très court parcours de l'Espierre en France autorisa un temps le patronat et les pouvoirs municipaux roubaixiens de développer sans compter leur outil industriel, en pompant de l'eau dans d'autres bassins hydrographiques et en démultipliant le débit de ladite rivière. Lorsque la situation a commencé à devenir intenable jusqu'à Gand, plus de 60 kilomètres en aval de l'Espierre à cause des rejets des industries de Roubaix et Tourcoing, la provenance étrangère de ces pollutions a permis de créer un véritable unanimité en Belgique dans la dénonciation de l'insalubrité. Si les mêmes plaintes qui furent portées à la chambre parlementaire belge avaient du être entendues en France, il y aurait sans aucun doute eu à entendre la parole de tel ou tel député plaidant pour la sauvegarde des intérêts industriels qui font la richesse de la région<sup>45</sup>. Au contraire en Belgique, ces considérations ne rentrèrent pas en jeu et c'est plutôt l'industrie nationale qu'on a cherché à protéger en garantissant aux villes traversées par l'Escaut une eau convenable. Un front uni a donc pu se créer pour dénoncer les abus des industriels français.

Néanmoins, la frontière fut également mise à profit par les manufacturiers et les pouvoirs publics français. L'espace transfrontalier, loin d'être une zone périphérique, se trouve ici, par la concentration industrielle, au centre de la chaîne de production de valeur. Et c'est bien cette spécificité frontalière qui a permis le déploiement d'arguments et de

44. G. Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 375.

45. À titre d'exemple entre 1898 et 1906 c'est Eugène Motte, un des héritiers de l'empire Motte qui est député, il est aussi président de la Chambre de commerce de Roubaix-Tourcoing, administrateur des Chemins de fer du Nord, de la Compagnie internationale de Suez, et futur président du Crédit du Nord (1928-1932).

leviers de pression originaux que les industriels ont utilisés avec efficacité. Les plaintes à propos des dégâts causés par l'industrie furent d'autant plus faciles à ignorer qu'elles étaient issues de l'autre côté de la frontière. La dépendance locale à l'emploi fourni par les usines textiles françaises placèrent les ouvriers et ouvrières belges sous la menace constante d'un durcissement des conditions d'accès à l'ouvrage. De même la possibilité de déménager les usines en Belgique fut brandie face aux administrations françaises pour ne pas se voir imposer des contraintes environnementales trop fortes. Pour accompagner cette mauvaise volonté patronale, les administrations ont su user d'une temporalité diplomatique, multipliant années après années les commissions d'études, les enquêtes et les promesses. Il est donc possible de dire que la perméabilité des capitaux et la mobilité de la force de travail, loin de créer une uniformisation des pratiques et des contraintes sur le sujet des nuisances industrielles, se sont retrouvées au cœur des stratégies patronales et ont offert un espace où les manufacturiers ont pu plus facilement qu'ailleurs développer leur outil industriel en dépit de toute considération environnementale.



LAURIE DAFTE

# Sous la surface : une approche de la frontière aquatique lémanique par les navigations professionnelles et les apports de l'anthropologie amphibie

Laurie Daffe est anthropologue et urbaniste, docteure en sciences politiques et sociales (Université catholique de Louvain), spécialisée dans des questions d'habitations fluviales et de navigations intérieures. Depuis 2019, elle est collaboratrice scientifique à « Mobil'homme », bureau d'étude à Lausanne et post-doctorante au Laboratoire de sociologie urbaine (École polytechnique fédérale de Lausanne) dans le cadre d'une recherche collective sur les communs transfrontaliers.

PARTANT DES APPORTS DE L'ANTHROPOLOGIE AMPHIBIE, nous mobilisons des données issues d'un terrain réalisé auprès de navigateurs professionnels pour tenter de mettre en exergue la manière dont la frontière franco-suisse, traversant le lac Léman en son centre, à première vue « invisible et impalpable », peut être saisie au quotidien dans les pratiques, les itinéraires et les rencontres de différents navigateurs transfrontaliers lémaniques. Nous verrons comment les connaissances techniques et sensibles des profondeurs situées sous la surface du lac permettent de mettre en évidence des rencontres, des tensions et des négociations entre navigateurs évoluant de part et d'autre d'une frontière nationale fixe et contraignante<sup>1</sup>.

---

1. L'auteure tient à remercier Séverine Lagneaux et Thibault Fontanari (LAAP, Université catholique de Louvain), ainsi qu'Ander Audikana, Garance Clément, Guillaume Drevon, Alexis Gumy et Vincent Kaufmann (Lasur, École polytechnique fédérale de Lausanne) pour leurs relectures attentives et leurs apports précieux à l'écriture de cet article.

Notre point de départ est le lac Léman, traversé en son centre par la frontière franco-suisse. Le tracé de cette dernière est arrêté de manière mathématique et n'est donc pas soumis aux déplacements des sédiments comme d'autres frontières aquatiques fixées sur le talweg. Non matérialisée par un système d'abornement, cette frontière lacustre prête à réflexion. En mai 2021, une performance artistique organisait le regroupement de 250 bateaux «le long de la frontière», au milieu du lac Léman. Le temps d'un «bref alignement», l'objectif était d'«interroger le concept de frontière lacustre grâce à la matérialisation éphémère de ses 59 kilomètres»<sup>2</sup>. À l'heure dite, les participant·e·s devaient avoir rejoint le point GPS attribué et tenir la position une quinzaine de minutes. «Cette frontière d'habitude, on ne la voit pas, on ne la sent pas [...] et aujourd'hui elle se rappelle à nous en étant matérialisée par des bateaux», commentait un journaliste au micro de la Radio-Télévision Suisse, dans un reportage intitulé *La frontière invisible du lac Léman*<sup>3</sup>.

Dans le cadre de cet article, nous proposons d'examiner cette frontière lacustre à partir de données qualitatives issues d'un terrain de recherche<sup>4</sup> réalisé auprès de navigateurs professionnels du Léman côtoyant, voire traversant quotidiennement cette délimitation nationale aquatique. Nous mobiliserons les apports de l'anthropologie et plus particulièrement de l'anthropologie dite amphibie pour tenter de mettre en exergue comment cette frontière lacustre, à première vue «invisible et impalpable», peut être saisie au quotidien dans les pratiques, les gestes et les rencontres de ces différents navigateurs dans l'espace mobile du lac Léman. De cette

2. Bastian Marzoli, «Bref alignement: Une performance collective inédite sur le Léman», Maison de l'Architecture de Genève, 2021 [En ligne: <https://www.ma-ge.ch/brefalignement/>].

3. RTS, *La frontière invisible du lac Léman*, 3 mai 2021 [reportage du 19h30].

4. Recherche collective «communs transfrontaliers» menée par le Laboratoire de sociologie urbaine (École polytechnique fédérale de Lausanne) [Numéro de subsidence FNSRS: 10001A\_179555].



manière, nous espérons contribuer à la familiarisation d'un angle d'approche peu exploré au sujet de questions généralement adressées depuis et à propos de la terre ferme.

## L'ÉTUDE D'UNE FRONTIÈRE AQUATIQUE

Les sciences humaines et sociales à l'instar de la sociologie ou de l'anthropologie ont montré comment la frontière gagnait à être appréhendée dans son « épaisseur » non seulement spatiale, temporelle, mais aussi sociale, imaginaire, discursive ou encore émotionnelle. Le point d'attention se déplace donc de la frontière juridique et étatique pour s'intéresser au « frontalier en train de se faire, au quotidien »<sup>5</sup>. À travers ce prisme, la frontière se révèle dynamique et multiple. Interface de rencontre, lieu ou moment de ritualisation du rapport à l'autre, elle fait « l'objet de renégociations permanentes sur les limites du franchissable et du transgressif »<sup>6</sup> et, en outre, repose toujours sur des médiations<sup>7</sup>. Par conséquent, selon Denis Duez et Damien Simonneau, le « fait frontalier » peut être appréhendé comme « un processus d'interactions entre acteurs dans le cadre de contraintes culturelles et structurelles », processus qui, parfois, s'exerce « loin des limites territoriales, au niveau d'interactions individuelles (parfois invisibles) et de manière *bottom up* »<sup>8</sup>.

Ce sont aussi des mises en relation qu'entendent étudier les travaux réalisés en anthropologie « amphibie » : celles prenant place sur et par l'intermédiaire de milieux humides. Au cours de la dernière décennie, ces approches ont permis de constituer un bagage empirique et théorique renouvelant les études des milieux aquatiques. Si, chez les premiers ethnologues, l'eau est traitée de manière impressionniste ou comme marqueur géographique<sup>9</sup>, par la suite, avec l'accélération de l'urbanisation puis face au changement climatique, le milieu académique s'intéresse à nouveau

5. Denis Duez, Damien Simonneau, « Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie », *Droit et Société*, 98 (2018), p. 48.

6. Béatrice von Hirschhausen, « De l'intérêt heuristique du concept de "fantôme géographique" pour penser les régionalisations culturelles », *L'Espace géographique*, 2 (2017), p. 106-125.

7. Céline Bagaut, « Entretien avec Michel Agier : habiter la frontière », *Sciences Humaines*, 6-249 (2013), p. 8.

8. D. Duez, D. Simonneau, « Repenser la notion de frontière... », art. cit., p. 50.

9. Stefan Helmreich, « Nature/Culture/Seawater », *American Anthropologist*, 113-1 (2011), p. 132-144.

aux «liens profonds»<sup>10</sup> entre eau (menacée, menaçante, polluée, rare, etc.) et sociétés humaines. L'eau est alors étudiée comme ressource politique et économique et comme bien commun<sup>11</sup>. Le recours aux formes de l'eau comme métaphores analytiques se popularise dans les théories culturelles de la globalisation, notamment pour décrire artefacts et individus qui défieraient les frontières en «fluant» au travers («[modernité] liquide», «flux», «courant»)<sup>12</sup>.

Parmi les critiques adressées à l'égard de l'usage de ces notions<sup>13</sup>, on retrouve l'une des observations centrales du «tournant aquatique» opéré dans le champ de l'anthropologie<sup>14</sup> : sa forme liquide est généralement la seule considérée, au détriment de ses deux autres états physiques (gaz et solide). Plus encore, il est regretté que les espaces aquatiques soient souvent appréhendés uniquement comme surfaces planes et non également comme volumes ayant différentes formes résultant de la co-composition de la matière et de forces<sup>15</sup>. Aussi, en regard de visions approchant l'eau comme élément stable, l'accent est mis sur son mouvement. Elle est par essence constamment fluctuante dans ses états, ses formes, sa quantité et son niveau d'«humidité» (sec et mouillé étant les pôles d'un spectre de possibilités<sup>16</sup>). Même lorsqu'elle paraît immobile, l'eau est donc en mouvement et définit des espaces en constant changement<sup>17</sup>.

Aussi les matérialités, temporalités et mouvements aquatiques s'avèrent-ils centraux pour les tenants de cette «nouvelle anthropologie de l'eau»<sup>18</sup>, qui prennent en compte ses qualités intrinsèques comme substance aussi bien que les changements et adaptations mutuels issus de leur rencontre avec humains, non-humains, ainsi que les modalités (variables et évolutives)

10. Franz Krause, Veronica Strang, « Thinking Relationships Through Water », *Society & Natural Resources*, 29-6 (2016), p. 633.

11. John Wagner, « Water and the Commons Imaginary », *Current Anthropology*, 53-5 (2012), p. 617-641.

12. S. Helmreich, « Nature/Culture/Seawater », art. cit., p. 137.

13. Franz Krause, Veronica Strang, Jeanne Féaux de la Croix et Hugh Raffles, « What to do about "flow"? A conversation about a contested concept », *Suomen Antropologi : Journal of the Finnish Anthropological Society*, 39-2 (2014), p. 89-102.

14. Fleuves, rivières, deltas, mers, océans, mais aussi environnements marécageux, boueux, inondables, cycliquement immergés, etc.

15. Philip Steinberg, Kimberley Peters, « Wet ontologies, fluid spaces : giving depth to volume through oceanic thinking », *Environment and Planning D : Society and Space*, 33 (2015), p. 247-264.

16. Franz Krause, « Towards an amphibious anthropology of delta life », *Human Ecology*, 45-3 (2017), p. 406.

17. Karine Gagné, Borg Rasmussen, « Introduction – An Amphibious Anthropology : The Production of Place at the Confluence of Land and Water », *Anthropologica*, 58-2 (2016), p. 135-149.

18. Benjamin Bowles, Maarja Kaaristo, Nataša Rogelja Caf, « Dwelling on and with water-materialities, (im)mobilities and meanings : Introduction to the special issue », *Anthropological Notebooks*, 25-2 (2019), p. 5-12.

de cette interaction (frictions, formes de connaissances, croyances, appartenances, etc.)<sup>19</sup>. Dans cette optique, les actions humaines sont à envisager en relation avec l'eau, son mouvement et ses affordances<sup>20</sup> et non à son égard en tant que substance pure ; pas uniquement une relation de consommation donc, mais une co-production d'où émerge le lieu<sup>21</sup>.

Sur l'eau en effet, les lieux émergent du mouvement et des relations entre éléments hétérogènes et indépendants qui s'y croisent et se quittent<sup>22</sup>. En d'autres termes, ils surviennent « au croisement d'itinéraires provoquant l'entrée en corrélation réciproque d'éléments qui sont d'abord dispersés »<sup>23</sup>, en surface ainsi que dessous, dans toute la profondeur de l'eau. Un contre-pied aux approches qui voudraient limiter les espaces aquatiques à des « espaces vides » que s'efforceraient de traverser rapidement objets et voyageurs en transit entre un point d'origine et une destination localisés sur la terre ferme<sup>24</sup>.

Avant de voir comment notre terrain lémanique permet de faire coïncider ce bagage anthropologique, il convient d'en expliciter brièvement les implications épistémologiques, ainsi que les choix et contraintes méthodologiques qui ont guidé cette recherche.

## MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE

Les données qualitatives mobilisées dans cet article sont issues d'une étude de terrain sur les navigations professionnelles transfrontalières (France-Belgique et France-Suisse), volet additionnel d'une recherche collective consacrée aux communs transfrontaliers. Le terrain lémanique a consisté en 10 journées d'observation participante, réparties entre juillet et décembre 2019, à bord de différents engins de navigation utilisés à des fins professionnelles, pilotés par des navigateurs dont l'auteur partageait et suivait pour l'occasion les horaires, itinéraires, habitudes, espaces de travail, obligations, etc. Ces observations ont été complétées par des entretiens ouverts *in situ* ainsi que par des entretiens semi-directifs jusqu'en janvier 2021.

19. K. Gagné, B. Rasmussen, « Introduction... », art. cit.

20. *Ibid.*, p. 138.

21. P. Steinberg, K. Peters, « Wet ontologies... », art. cit., p. 256 ; F. Krause, « Towards an amphibious anthropology... », art. cit.

22. P. Steinberg, K. Peters, « Wet ontologies... », art. cit., p. 252 et p. 255.

23. Denis Retaillé, « De l'espace nomade à l'espace mobile en passant par l'espace du contrat : une expérience théorique », *Canadian Journal of African Studies*, 48-1 (2014), p. 25.

24. Anyaa Anim-Addo, William Hasty, Kimberley Peters, « The Mobilities of Ships and Shipped Mobilities », *Mobilities*, 9-3 (2014), p. 337-349.

L'un des partis pris de cette recherche était de travailler avec une seule et même catégorie d'acteurs, les navigateurs professionnels. L'intérêt de ce choix était de s'intéresser aux gestes, aux manières de faire, aux habitudes, en d'autres termes à la pratique quotidienne et mobile d'un espace frontalier aquatique avec lequel des individus interagiraient fréquemment, cohabitant dans ce même espace pour pratiquer leurs activités et partageant un arsenal de contraintes liées à des impératifs de rentabilité sur et par l'intermédiaire du lac. D'autres catégories d'acteurs, riverains ou plaisanciers par exemple, n'ont donc pas été interrogées.

En ce sens, l'approche par les navigations professionnelles devait aussi permettre de pointer les recoupements d'expériences, d'interroger la constitution et l'évolution des connaissances des acteurs en lien avec l'objet de recherche, notamment par l'engagement physique du navigateur avec le lac via son activité. C'est donc une attention centrée sur les « savoirs locaux » qui a été assumée, savoirs produits par les acteurs à travers leurs interactions avec l'environnement au cours du temps<sup>25</sup>.

Concrètement, il nous a été donné de travailler principalement avec les acteurs suivants, exclusivement masculins<sup>26</sup>, âgés de 28 à 61 ans : le pilote d'un bateau de recherche scientifique issu d'une université suisse, un capitaine et un mécanicien de la Compagnie Générale de Navigation, entreprise de transport de personnes sises à Lausanne, deux pêcheurs professionnels indépendants, le président de l'association des pêcheurs professionnels du Léman français et, enfin, 4 pilotes de la Sagrave, entreprise d'exploitation de sables et graviers du Léman qui possède des dépôts et lieux d'extraction des deux côtés de la frontière. Cette variété d'occupations professionnelles, d'embarcations, de biographies, a permis d'approcher une diversité de points de vue au sein du groupe.

Aussi, si nous avons été attentive à la provenance nationale de chacun de ces acteurs afin d'éviter les déséquilibres, nous n'avons pas cherché à en faire un critère de sélection strict ni à atteindre l'équité parfaite. L'objectif en effet était bien de partir des navigations et de l'espace du lac pour interroger les vécus de la frontière lacustre, son épaisseur, les manières d'y « fluer » ou non, plutôt que la démarche inverse.

25. K. Gagné, B. Rasmussen, « Introduction... », art. cit., p. 141.

26. Cet aspect ne sera pas investigué dans le cadre de cet article. Sur les pratiques de navigations et masculinités, voir par exemple Laurie Daffe, *Amphibies. Une ethnographie des modes de vie des habitants de bateaux-logements en Wallonie et à Bruxelles*, Université catholique de Louvain, thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, 2019; Laura Roberts, « Taking up space : Community, belonging and gender among itinerant boatdwellers on London's waterways », *Anthropological Notebooks*, 25-2 (2019), p. 57-69.

## LE LAC LÉMAN COMME TERRAIN DE RECHERCHE

Généralement présenté comme le plus grand lac alpin européen, voire comme le plus grand lac d'Europe occidentale, le lac Léman ou lac de Genève est une étendue d'eau d'origine glaciaire qui s'étend sur 581 km<sup>2</sup> entre la France et la Suisse à 372 mètres d'altitude<sup>27</sup>.



Fig. 1. Frontières cantonales et nationales du Léman et régions lacustres (Petit Lac, Grand Lac, Haut Lac)<sup>28</sup>

La géographie sous-lacustre est caractérisée par trois bassins : le Haut lac à l'extrémité est, avec un fond plutôt composé de rochers et des rives en pente raide, où débouche le Rhône, affluent principal et émissaire du lac. Ensuite, est appelée « Grand lac » la partie la plus profonde du lac, dont le plateau central (ou plaine centrale) plonge jusqu'à 309 mètres (profondeur moyenne : 172 mètres). Enfin, à l'ouest, la partie la plus étroite du Léman, qui est aussi la moins profonde et où sont également effectués des relevés des polluants éventuels (point GE<sub>3</sub>), est nommée « Petit lac ». Sa profondeur moyenne est de 41 mètres (maximum à 76 mètres)<sup>29</sup> et son « plancher », plus plat, est composé de sable fin<sup>30</sup>. Il s'agit aussi du point de sortie du Rhône.

27. Ulrich Lemmin, *Dans les abysses du Léman*, Lausanne, Presses Polytechniques et universitaires romandes, 2016.

28. Source : Tschubby, « Map of Lake Geneva (Genfersee) », *Wikicommons*, 2006.

29. Commission internationale pour la protection des eaux du Léman, *La Limnothèque : Le catalogue de données de la CIPEL* [En ligne : [https://www.cipel.org/wp-content/uploads/2020/12/RS2019\\_01\\_FICHES\\_SIGNALETIQUES.pdf](https://www.cipel.org/wp-content/uploads/2020/12/RS2019_01_FICHES_SIGNALETIQUES.pdf)].

30. U. Lemmin, *Dans les abysses...*, *op. cit.*

Non physiquement bornée sur le lac lui-même, la frontière lacustre apparaît néanmoins sur les écrans des appareils de navigation par exemple (voir fig. 2), les documents administratifs ou encore certaines cartes politiques et géographiques. Le tracé de cette frontière ne correspond pas au talweg, comme c'est le cas de certains cours d'eau, mais à la médiane entre les rives suisses et françaises, ainsi qu'à deux « ailes transversales ». Ce tracé fut ajusté et arrêté par une convention entrée en vigueur en 1957<sup>31</sup>. Aujourd'hui, près de 60 % de la superficie du lac Léman est suisse (correspondant à 142,2 km de rives), la part restante étant donc française (58 km de rives)<sup>32</sup>. Depuis 2008, la Suisse a rejoint l'espace Schengen sans, toutefois, faire partie de l'Union douanière de l'Union européenne. Résultat, les contrôles des personnes à la frontière n'y sont plus systématiques, mais les contrôles de marchandises par les douanes suisses notamment subsistent.



Fig. 2. À bord d'un chaland de transport de marchandises, sur l'écran du GPS, la fine ligne noire courant au milieu de la surface blanche (représentant le lac Léman) correspond à la ligne de démarcation de la frontière [©L. Daffe].

31. Convention entre la Suisse et la France sur la détermination de la frontière dans le lac Léman, conclue le 25 février 1953 et entrée en vigueur le 10 septembre 1957.

32. Commission internationale pour la protection des eaux du Léman, *La Limnothèque : Le catalogue de données de la CIPEL*, op. cit.

## NAVIGUER DE PART ET D'AUTRE D'UNE FRONTIÈRE « INVISIBLE »

Au cours de notre terrain, lorsque nous sollicitons directement leur avis sur la pertinence d'aborder la question des frontières par le biais des navigations lémaniques, les acteurs soulignent dans un premier temps le caractère invisible et impalpable de la frontière lacustre. Mais, au fil des échanges, il apparaît que cette frontière se rappelle aux navigateurs en certaines circonstances, au travers de certaines obligations administratives, ou encore lors de la visite ponctuelle de douaniers à bord. Ces formalités néanmoins, sont présentées par les interlocuteurs comme anecdotiques et usuelles, de même nature que d'autres obligations faisant partie de leur activité professionnelle.

Monsieur P., laborantin en chimie, spécialiste en prélèvements et en conditionnement d'échantillons, explique par exemple : « On ne voit pas de frontière [sur le Léman], c'est un lac. Y'a pas de frontière sur les lacs, les océans. [...] Elle existe, mais on ne la voit pas, on ne sent pas qu'on la franchit, c'est pas du tout comme une frontière terrestre où y'a une borne, y'a un bureau ». Originaire de Genève, Monsieur P. travaille au département des Sciences de l'Environnement d'une université romande, dont il pilote les bateaux depuis 20 ans, participe à la mise en place des campagnes de recherche et manipule les outils d'échantillonnage. Il se décrit comme un « arpenteur du lac », dont il connaît en effet la topographie mieux que quiconque. Lorsque nous questionnons Monsieur P. sur les formalités douanières à entreprendre pour les missions auxquelles il participe, menées par un Institut suisse sur l'ensemble du Léman, il rétorque que la démarche requiert « juste » une autorisation de cartographe de la part des douanes ou, en cas de séjour côté français, une déclaration de la valeur du matériel utilisé.

Lui aussi navigateur confirmé, travaillant comme capitaine à la Compagnie Générale de Navigation (CGN), compagnie de transport de personnes sur le Léman, Monsieur G. partage cet avis : « Nous, je veux dire, on navigue. On considère qu'y a pas de frontière. [...] En soi, on va à Évian comme on va à Genève ». Pourtant, son collègue, Monsieur A., s'étonne que certains passagers oublient carte d'identité ou passeport alors qu'ils empruntent l'une des lignes de la compagnie pour se rendre sur la rive opposée du lac. La compagnie assure en effet des dessertes quotidiennes entre les deux rives du lac, principalement entre Lausanne (où se situe le siège social), Nyon, Thonon, Évian, et Yvoire, empruntées par les travailleurs frontaliers (et un public de loisirs en haute saison). « Mais c'est un autre pays », constate-t-il. « On peut s'attendre à avoir un contrôle de la douane ou

quelque chose comme ça. Des fois c'est un peu oublié. [...] De temps en temps, on a même les douaniers qui font une traversée avec nous et qui contrôlent les papiers à bord des clients, des passagers, mais c'est sporadique».

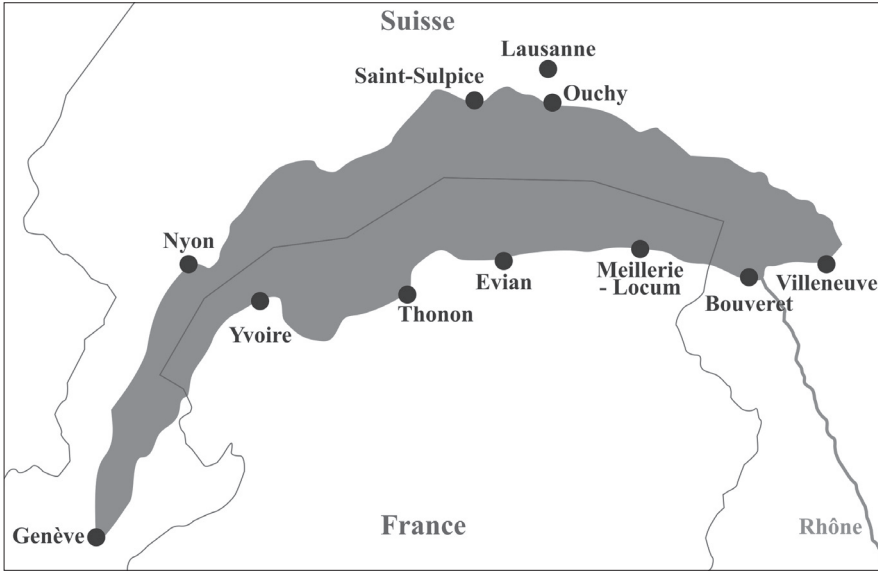


Fig. 3. Carte des villes citées par les acteurs et mentionnées dans l'article

En raison de la fréquence et de la facilité de son franchissement, de l'absence de contrôles systématisés et de systèmes d'abornements fixes visibles, il semblerait que la frontière lacustre tende d'une certaine manière à être banalisée par les acteurs rencontrés, dans la mesure où leurs discours la placent dans le registre de l'ordinaire et de l'imperceptible. Même lorsque son pouvoir coercitif s'exerce, il semble être absorbé dans la routine, intégré à l'organisation des mouvements et des déplacements quotidiens.

La Sagrave par exemple possède des gravières et dépôts sur les deux rives du Léman. Les barges et chalands évoluent quotidiennement de part et d'autre de la frontière pour des missions de transport ou d'extraction de sable et gravier, mais aussi de noyages de terres (remblai d'anciennes concessions de dragage), ou encore de dragages. Tous les jours donc, des bateaux chargés doivent être déclarés aux douanes. Monsieur S., aux commandes alors que nous quittons une plateforme au large de Villeneuve vers le port d'Ouchy, nous explique comment les tâches et les routes sont déterminées suivant ces formalités :

Nous l'entreprise elle anticipe : si on va chercher [du chargement] à Meillerie ou à la Dranse, ils disent «bah demain tu iras là-bas, la



douane est déjà faite». Alors, «la douane est déjà faite» ça veut dire que nous, après, une fois qu'on est en face, je dois m'annoncer à mon bureau à Lausanne en disant les quantités, le numéro du bon, 600 tonnes, 600 mètres cubes, et puis l'heure exacte à laquelle je vais arriver au port à Ouchy. Et eux au bureau, ils faxent l'heure de départ, l'heure d'arrivée, de tel endroit, tel type de gravier, le tonnage, etcétera, etcétera. [...] Là on a fait de Suisse à Suisse, donc il n'y a pas de formalité douanière.

Du côté des pêcheurs indépendants en revanche, si le registre de l'ordinaire et de l'invisible prévaut également, les discours font également état d'une certaine injustice face aux règles transfrontalières régissant la pratique de la pêche professionnelle, et face aux différences de morphologie sous-lacustre entre leurs territoires d'exercice respectifs, imposées par le tracé de la frontière, susceptible d'influencer directement leurs activités comme on s'en apercevra. Sur le Léman, l'exercice de la pêche est régi par des accords entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française, ainsi que par un Règlement d'application visant à homogénéiser la pratique et à «assurer une exploitation durable et équilibrée des peuplements piscicoles»<sup>33</sup>, en fixant notamment les règles relatives au matériel autorisé.

Pour la pêche telle que pratiquée par les deux professionnels rencontrés, il est permis d'utiliser jusqu'à 8 filets de 120 mètres de long sur 15 à 20 mètres de haut. Ceux-ci sont tendus généralement la veille, obligatoirement du côté de la frontière nationale où est inscrit le pêcheur. Ces filets sont déroulés à des profondeurs variables afin de se placer sur les couloirs de déplacement des poissons qui, suivant les espèces et les saisons, suivent des courants plus ou moins froids et bas par rapport à la surface de l'eau. Les filets sont ensuite relevés au petit matin, quel que soit le côté de la frontière où ils ont été déplacés par les vents et les courants.

Messieurs N. et M. sont issus de familles de pêcheurs, sur le Léman suisse pour le premier, et en Normandie pour l'autre, loin du lieu haut-savoyard où il pratique cette profession. Monsieur M. pour sa part lève ses filets au moyen d'un treuil motorisé et utilise des filets exclusivement, tandis que Monsieur N. relève ses filets à la main et pêche également à la nasse, une technique qui n'est plus enseignée en France, précise le président de l'association des pêcheurs professionnels du Léman français. Selon ce dernier, ces différences de pratiques, même si elles sont soutenues

---

33. État de Vaud, Commission consultative de la pêche dans le Léman, «La pêche dans le Léman en 2019, forte diminution des captures de féras» [communiqué de presse], 29 octobre 2020.

par les réglementations en vigueur, complexifient l'entente entre acteurs de la pêche lémanique : « on a de la peine à trouver des accords sur des modifications de règlement lorsqu'on ne pratique pas de la même façon [...]. Puis, en plus, les fonds ne sont pas les mêmes, donc certains engins de pêche fonctionnent beaucoup mieux côté suisse que côté français et éventuellement inversement ».

Nous permettant de nous détacher progressivement d'une approche « en surface » des navigations lémaniques, cet extrait ainsi que la description succincte de la pratique de la pêche au filet, mettent l'accent sur un élément apparu de manière transversale auprès des différents navigateurs rencontrés : l'importance de la profondeur prenant place sous la surface de l'eau comme espace d'exercice des navigations et des pratiques liées, mais aussi comme espace de rencontres, de frictions et de négociations potentielles entre acteurs.

Au-delà des contraintes institutionnelles et formalités administratives imposées par les mouvements horizontaux des navigateurs de part et d'autre de la frontière franco-suisse, tout un espace semble se déployer aussi verticalement sous la surface de l'eau. Dans la littérature scientifique consacrée à l'eau (et aux « ressources » naturelles en général), nous l'avons vu, « le référentiel du bien commun »<sup>34</sup> fut longtemps dominant. Pour notre part, comme développé précédemment, nous poursuivons le déroulement progressif de notre propos en proposant une lecture « amphibie » de ces espaces. En d'autres termes, c'est moins l'élaboration de règles de gestion ou de revendications civiques de préservation des profondeurs sous-lacustres comme ressources qui émergent de nos données, que la manière dont le volume du lac et ses profondeurs, caractérisés par leurs mouvements, changements et recompositions continues, est vraisemblablement pratiqué par les différents navigateurs.

## COMMENT L'ESPACE DES PROFONDEURS LACUSTRES EST PRODUIT ET « INCORPORÉ »

Le lac Léman est connu par les navigateurs pour être imprévisible et rapidement changeant. Le navigateur doit être capable de faire face à un plan d'eau « d'huile » autant qu'à des variations atmosphériques pouvant

---

34. Marie-Christine Fourny, « De la frontière naturelle à la nature comme lien transfrontalier. Du rôle et de la place de l'environnement et du milieu dans les coopérations transfrontalières », in C. Bouquet, H. Vélasco, *Tropisme des Frontières, Approche pluridisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 97-117.

donner lieu à des vagues plus ou moins importantes, empêchant parfois toute navigation. Dans les récits des acteurs rencontrés, le Léman apparaît comme protéiforme et imprévisible. Le capitaine de la CGN l'explique en ces termes : « Le lac Léman est un lac très capricieux. C'est un lac qui est très changeant. [...] Un exemple : moi je faisais la ligne Lausanne-Évian et j'entendais à la radio mon collègue qui était au Bouveret et qui était en train de se faire démonter. Un pont qui était en train de se casser. Une vitre qui venait de se briser. Puis moi j'étais à quelques kilomètres, j'étais dans le calme plat. ». De son côté, Monsieur M. explique que, à chaque changement de « spot » où il pose et relève ses filets, « tu dois tout réapprendre de la pêche, rien n'est le même ». Dans leurs termes, on voit comment les navigateurs lémaniques sont constamment amenés à adapter leurs pratiques en relation avec le lac, forgeant progressivement réflexes et connaissances sur base de la confrontation avec ses différentes formes, caractères et mouvements.

Mais les manifestations en surface, souvent visibles à l'œil nu et d'ailleurs décrites notamment selon des repères visuels<sup>35</sup>, ne sont pas les seules à devoir être intégrées pour naviguer le Léman. La pratique régulière du lac par les navigateurs met également en évidence les espaces sous-lacustres, profondeurs et fonds, souvent invisibilisés par les événements de surface ou par les qualités intrinsèques du volume de l'eau et de la lumière. Dit autrement, bien que non visibles depuis la surface (ou seulement partiellement), les profondeurs et leurs caractéristiques font partie intégrante des espaces d'exercice quotidien des navigateurs. Les fonds se révèlent bien entendu au moyen de cartes bathymétriques par exemple, mais les profondeurs dans leur ensemble s'approchent aussi par l'expérience, par le biais des mouvements sur et avec l'eau, ainsi que par l'engagement corporel direct des navigateurs (sons, forces, chaleur, etc.) ou par l'intermédiaire d'un outil technique, souvent leur embarcation, qui opposera résistance, « glissera », « adhèrera », modifiant leur manière d'appréhender l'élément aquatique et de s'y situer.

Monsieur G. par exemple, capitaine de bateaux de transports de personnes, explique comment la topographie du lac influence la manière dont les itinéraires y sont tracés mais aussi la manière dont il doit adapter sa conduite sur le moment et anticiper les réactions du bateau, propulsé par un moteur diesel, pour réussir les entrées au port notamment :

---

35. Par exemple, sur l'échelle de Beaufort, un vent de force 0 correspond à un état de l'eau « huileux », « en miroir », une petite brise correspond à l'apparition de « petits moutons » (vagues et légère écume), tandis que, en présence d'un vent de force 10 (tempête), « les embruns obscurcissent la vue ».

En fait, le lac... je vous ai dit qu'y a la partie du Haut lac qui est bien profonde, et après on rentre sur ces plateaux. Et si je prends par exemple le débarcadère de Saint-Sulpice, c'est un débarcadère qui a peu de profondeur. Y a même des périodes quand ils baissent le niveau du lac, y'a pas assez de profondeur. On n'y va pas. [...] Quand c'est un petit peu moins profond, le bateau fait un peu ventouse avec le fond donc il aura moins tendance à glisser. Quand y a plus de profondeur, y'aura le bateau qui aura plus tendance à glisser.

À la barre, le corps du pilote est un rouage qui se confond à ceux du bateau<sup>36</sup>; le lien physique entre le comportement de l'élément aquatique, la mécanique du bateau et son pilotage engage l'ensemble du corps du navigateur et participe de la bonne maîtrise de la navigation ou de l'activité exercée. Sur une barge de dragage de la Sagrave, derrière ses manettes dans la cabine de la grue remontant les sédiments exploités, un opérateur nous explique le métier qu'il exerce depuis deux décennies.



Fig. 4. Machiniste opérant sur les fonds sous-lacustres depuis la cabine de la barge d'extraction [©L. Daffe]

36. L. Daffe, *Amphibies. Une ethnographie...*, op cit.

Sur le moniteur positionné à hauteur de vue, il pointe du doigt des points de couleur correspondant aux endroits dragués par ses prédécesseurs. Ses commentaires traduisent son niveau de proximité avec les profondeurs du lac, qu'il n'a pourtant jamais connues autrement que par les dégradés de bleus d'une carte en deux dimensions s'affichant sur son écran, par l'intermédiaire du bras d'extraction qu'il dirige à plusieurs mètres au-dessus du fond de l'eau, ainsi que, plus directement, par les sons. Il explique en effet être désormais capable, après des années d'expérience, d'identifier la composition du matériau touché dans les fonds grâce au bruit généré par sa machine à leur contact, le tout au milieu de la cacophonie des moteurs et des tapis de triage des agrégats :

Les matériaux ça vient du glacier y'a des millénaires. [...] Parfois on descend de 5 mètres et on tombe directement sur du bon, parfois il faut d'abord casser une couche de limon puis on arrive sur du bon matériau. Je suis déjà descendu à 50 mètres. À certains endroits, on se décale de quelques mètres [dans la concession] et on a directement le double de hauteur, c'est des collines. [...] Maintenant, je pourrais travailler les yeux fermés. Rien qu'à l'oreille. Si elle turbine la bête là, c'est que le cône est rempli de limon. Par contre quand on remonte comme maintenant du gravier et du sable uniquement, c'est beaucoup plus harmonieux.

À travers ces exemples et comme d'autres éléments permettront de l'illustrer, on s'aperçoit que la connaissance des profondeurs (comprises ici comme espace vertical se déployant sous la surface de l'eau, mais aussi fonds lacustre et ensemble du volume de l'eau) s'actualise par la pratique quotidienne, qui s'ajuste elle-même en retour, et participe dans le même mouvement à la formation et reformation de ces espaces, dans un processus de co-production mutuelle. En outre, les changements survenant dans ces espaces en raison du mouvement perpétuel de l'eau et du changement de ses qualités, notamment en contexte de changement climatique, amènent la perception de ces espaces à fluctuer, à faire évoluer les pratiques et donc les manières d'entrer en relation. Karine Gagné et Borg Rasmussen décrivent ce processus dans les termes suivants :

En raison d'une modification de la qualité ou du débit de l'eau, ou d'un changement de lieu dû à des facteurs politiques, économiques ou environnementaux, les processus qui relient les populations, les lieux et l'eau opèrent souvent dans un contexte de frictions entre différents acteurs et ont un impact sur les corps humains, tant sur le

plan physique que psychologique. [...] la façon dont les gens se rapportent à l'eau et aux lieux par le biais de pratiques et de croyances n'est pas fixe; elle est plutôt liée aux processus politiques et économiques, aux changements environnementaux et aux dynamiques culturelles locales qui évoluent avec le temps. De plus, ces pratiques et croyances sont relationnelles, car un lieu en mutation peut modifier la façon dont les gens pensent à l'eau et l'utilisent, et inversement<sup>37</sup>.

Aussi, si nous en savons désormais davantage sur l'interaction entre navigateurs, surface de l'eau et profondeurs, nous avons dit peu de choses sur les mises en relation prenant place dans et par le biais des mouvements de l'eau et des embarcations.

## LES PROFONDEURS DU LAC COMME ESPACES DE RENCONTRE POTENTIELLE ET DE RUSES

Dans les espaces mobiles comme le Léman, aux mouvements de l'eau et des éléments qu'elle charrie s'ajoutent bien évidemment ceux des bateaux et des non-humains qui s'y déplacent à des vitesses variables. Ces éléments créent un maillage d'itinéraires indépendants et d'abord dispersés, mais toujours susceptibles de se croiser et de se juxtaposer<sup>38</sup>, de manière aléatoire ou provoquée, en surface mais aussi, on le sait désormais, dans le volume des profondeurs. Un exemple issu du terrain aide à comprendre cette idée de « lieu temporaire et contingent » émergeant de l'« entrée en corrélation réciproque » de trajectoires<sup>39</sup> : après une matinée à relever les filets, avant de rentrer au port, le pêcheur que nous accompagnons ce jour-là passe un appel à l'un de ses anciens collègues, devenu pilote à la Sagrave, qui lui a emprunté une paire de jumelles quelques semaines auparavant. Le coup de fil permet aux deux navigateurs, naviguant jusqu'alors dans des directions et à des vitesses qui n'auraient pas permis leur rencontre fortuite, de se

---

37. « As a result of either a changing quality or flow of water, or of changing places due to political, economic, or environmental factors, the processes that link peoples, places, and water often operate amid frictions between different actors and impact human bodies, both physically and psychologically. [...] the way people relate to water and places through practices and beliefs is not fixed; rather, it is enmeshed with political and economic processes, with environmental changes, and with local cultural dynamics that change over time. Moreover, these practices and beliefs are relational as a changing place may alter the way people think about water and engage with it and the other way around » (K. Gagné, B. Rasmussen, « Introduction... », *art. cit.*, p. 141).

38. A. Anim-Addo, W. Hasty, K. Peters, « The Mobilities of Ships... », *art. cit.* ; P. Steinberg, K. Peters, « Wet ontologies... », *art. cit.*, p. 255.

39. D. Retailé, « De l'espace nomade... », *op. cit.*, p. 8.

localiser et de modifier leurs routes et rythmes respectifs jusqu'au moment de leur rencontre. La restitution de l'objet s'effectue de bord à bord, tandis que, malgré les moteurs coupés, les embarcations côte à côte continuent de se déplacer doucement au gré des remous de l'eau.

Mais les croisements d'itinéraires, d'autant plus lorsqu'ils ne sont pas planifiés, ne se déroulent pas toujours de manière aussi pacifique. C'est alors dans les profondeurs du lac que des accommodements peuvent vraisemblablement être trouvés et négociés entre navigateurs, comme ce pêcheur l'explique au cours de notre entretien où il mentionne que des collègues craignent de retrouver leurs filets déchirés en raison du passage des bateaux de la CGN :

*LD – Parce que du coup, sur les lignes CGN, personne ne peut poser ses filets ?*

Oui mais le problème c'est pas de les poser, c'est qu'au large, c'est des filets dérivants qui se trouvent sur la trajectoire quoi qu'il arrive. Si 50 pêcheurs français mettent 1 kilomètre de filet, [...] forcément le matin y a des pêcheurs qui sont sur le passage de la CGN. En plus que la CGN, quand y a du vent, quand y a la bise, fait des trajectoires totalement différentes.

*LD – Pratiquement, comment ça se résout ce genre de problème ?*

Nous, on a senti qu'il y avait une espèce de je-m'en-foutisme d'une toute petite minorité de pilotes. Ça a suffi à semer la zizanie. Du côté pêcheurs aussi parce qu'ils maintiennent leur position. [...] Au début ça a fait des étincelles et puis après ça s'est arrangé parce que nous on s'est mis un tout petit peu plus profond histoire que la CGN ne coupe pas les filets en passant au-dessus. À 50 centimètres ça s'est joué, mais 50 centimètres ça a suffi. Et après les pilotes ont aussi été plus courtois avec nous, à se dévier.

La présence de la frontière induit une donnée supplémentaire dans la mesure où la traverser implique que la trajectoire du navigateur est susceptible de croiser celle d'autorités chargées de contrôler le respect des contraintes inhérentes à ce passage. Face à cette ligne de démarcation non matérialisée à la surface mais néanmoins astreignante, il s'agit d'anticiper au mieux les changements du lac et de maîtriser son caractère imprévisible, afin d'éviter d'être mis en défaut en cas de rencontre avec la brigade navigante des douanes par exemple. Ainsi, dans l'extrait qui suit, cet acteur du Léman raconte la manière dont la dimension verticale du lac lui permet de manœuvrer afin d'éviter de contrevenir aux règles de navigation et de déclaration douanière. Le niveau d'enfoncement du bateau dans l'eau (et son

chargement) est ajusté pour composer avec les variations météorologiques et la force du vent, les mouvements de l'eau, la hauteur des vagues :

En fonction de la météo, on va charger plus ou moins le bateau. Aujourd'hui, j'ai chargé plein paquet de ses capacités, parce qu'on a des marques [d'enfoncement] et puis qu'on doit respecter. Parce que si on a un contrôle et qu'elles sont sous l'eau, on est amendables. Aujourd'hui le lac il est calme, on risque rien, on peut charger normal. [...] Si on charge le jour-même pour le lendemain, on se renseigne sur la météo et puis après on charge en fonction de la météo. On essaie d'avoir un coup d'avance. Après, on n'est jamais à l'abri d'un orage, mais y'a d'autres solutions : on baisse les gaz, on triche un peu... Puis on communique beaucoup entre collègues, il y a en toujours bien un qui est là-bas ou bien là-bas. « Bon, je suis là, fais gaffe alors. T'es où ? Charge un peu moins ton bateau, baisse un peu les gaz, ou méfie-toi ». Et on prend des mesures.

Pour les pêcheurs, d'autres contraintes se surajoutent dans la mesure où, comme évoqué précédemment, le tracé de la frontière délimite des territoires d'exercice dont la bathymétrie ainsi que les qualités physiques et chimiques de l'eau diffèrent sensiblement de part et d'autre, induisant une répartition inégale des poissons qui, selon les espèces, cherchent des zones plus ou moins froides et plus ou moins riches en végétaux et en oxygène par exemple, ce dont certaines zones sont dépourvues. Aussi, les itinéraires des filets de pêche dérivants et ceux des poissons peuvent très bien ne jamais entrer en relation, d'autant que la rareté grandissante de ces derniers confronte les pêcheurs à une plus grande concurrence et à l'obligation de s'adapter.

En 2012, l'un des pêcheurs français rencontrés remontait jusqu'à 200 kg de poissons par jour contre, 7 ans plus tard, une cinquantaine de kilogrammes. Dès lors, à la recherche constante de zones possiblement plus prolifiques dans le périmètre de pêche où il est tenu d'évoluer, il observe les endroits où, selon les saisons, les courants sont moins forts mais plus froids, et donc plus propices à certains types de poissons. Sa connaissance des phénomènes de surface mais aussi des caractéristiques des profondeurs sous-lacustres, ainsi que de leurs variations dans la verticalité aquatique, sont mises à profit d'une nécessaire adaptation des pratiques de pêche, confrontées à des contraintes inhérentes au tracé de la frontière ainsi qu'à une transformation de la vie immergée. Ce pêcheur nous explique que, de son avis, les conditions sont plus favorables côté suisse, où il n'est pas



autorisé à poser ses filets cependant. Une observation qu'un autre pêcheur français confirme et explicite :

Les fonds ne sont pas les mêmes [de part et d'autre de la frontière]. [...] Ça forme presque un autre milieu. [...] Pour la perche, la zone française propice à la pêche c'est Anthy-Yvoire parce que c'est de grandes baies avec peu de profondeur. Plein de petits cours d'eau où il y a de l'agriculture qui donnent des cours d'eau riches qui apportent de l'eau riche. Et une zone qui réchauffe assez rapidement parce qu'elle est moins profonde. Par contre, vous allez par exemple au Locum où là ça plonge à pic, vous avez une zone qui est propice à la pêche extrêmement restreinte. Les volumes capturés sur ces zones varient du fois 10 au fois 100 quoi. C'est vraiment dément les différences qu'il peut y avoir. [...] Mais après, de nouveau pour la féra, le milieu le plus propice c'est le haut-lac car c'est un milieu qui reste un peu plus froid. Et puis y a un autre phénomène qui plaide plus côté du haut-lac : c'est l'arrivée du Rhône qui apporte de l'oxygène, du courant, des choses comme ça. Donc voilà ça compense un petit peu comme ça.

*LD – Et ça, ça peut être sujet de tensions ou de rivalités ?*

Oui bien sûr. Quand y'a du poisson pour tout le monde, non. Mais quand y'en a pas forcément, ouais.

Lors de nos terrains, nous comprenons que certains pêcheurs français qui s'estiment lésés, adoptent des stratégies visant à pallier ces différences de topographie sous-lacustre (à l'origine d'une partie des variations de températures entre zones en raison de leur profondeur vis-à-vis de la surface de l'eau, comme l'explique dans l'extrait précédent ce professionnel de la pêche) ainsi que de carence en poissons. Bien que les filets doivent obligatoirement être posés du côté de la frontière dont ressort le pêcheur, ils peuvent néanmoins être relevés de l'autre côté s'ils y ont dérivé. Il arrive donc que les filets soient parfois posés au plus proche de la limite nationale, voire « dessus », comme le dit un pêcheur, réglés à une profondeur susceptible de rencontrer un courant qui les fera dériver de l'autre côté de la frontière, potentiellement plus favorable à intercepter des bancs de poissons.

La ruse, cependant, suffira-t-elle pour faire face au réchauffement des profondeurs sous-lacustres, conséquence d'automnes plus doux et d'hivers moins rigoureux, réduisant la fréquence des brassages complets des eaux du lac ? Ce phénomène – à savoir le refroidissement des eaux de surface, leur enfouissement et, inversement, la montée des couches plus profondes en surface – s'avère en effet nécessaire au refroidissement et à la réoxygénation

du fond du lac, sous peine de mettre en péril les organismes vivants<sup>40</sup>. Le dernier brassage complet a eu lieu en 2012... Dès lors, quelles seront les adaptations à venir, pour ces pêcheurs particulièrement ? Les autres navigateurs, dont l'activité est à première vue peu influencée par ces changements, devront-ils tout de même y faire face ? On peut se demander si les réponses créatives apportées par ces différents acteurs proviendront de leurs connaissances et pratiques des profondeurs lacustres.

## CONCLUSION

Dans cet article, ce sont les apports théoriques et empiriques de l'anthropologie amphibie qui nous ont permis de tenter un déplacement de focale depuis des points de référence terrestres vers des points de repères aquatiques, les matérialités, les temporalités, et le volume des hydrosphères. Par ce biais, la frontière a été appréhendée à l'échelle locale, sous l'angle des mouvements quotidiens, des gestes, et des savoirs des navigateurs professionnels lémaniques. De cette manière, nous avons cherché à comprendre comment elle s'exerçait d'abord de manière triviale pour ces navigateurs, dans le cadre d'un milieu caractérisé par sa mobilité et ses fluctuations constantes. C'est à l'intersection de ces différents mouvements que nous avons pu approcher les modalités des mises en relation sur le lac Léman, prenant place sur, sous et à travers la frontière. Nous avons pu nous apercevoir que les profondeurs lacustres constituaient un référent commun à ces différents navigateurs. Espaces de frictions potentielles, leur connaissance incorporée et la capacité à apporter des réponses créatives face à leurs changements rapides autant que plus lents, semble permettre la mise en place d'accommodements et de ruses, entre navigateurs, avec les non-humains qui y demeurent, mais aussi avec la frontière aquatique lémanique et les contraintes formelles qu'elle impose, de manière inégale entre ces navigateurs et plus âprement pour les pêcheurs cependant. Reste à vérifier si et comment, dans d'autres contextes de frontières aquatiques – et elles ne manquent pas – les approches « amphibies » trouvent également leur pertinence.

---

40. <https://www.cipel.org/>

HUGO MAZZERO

# Les impacts des parcs de la paix sur les frontières en Afrique australe : un rêve d'ouverture qui peine à se réaliser

Hugo Mazzero est doctorant contractuel en géographie au laboratoire Passages (UMR 5319) à l'Université Bordeaux Montaigne. Ses recherches portent sur la conservation transfrontalière de la nature en menant un regard croisé entre des parcs transfrontaliers situés en Afrique australe et en Europe occidentale. En 2017-2018, il a travaillé sur les questions de développement et d'environnement au sein du programme de recherche Future Sahel basé à Dakar au Sénégal.

CET ARTICLE S'INTÉRESSE AUX IMPACTS DE LA CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE sur les frontières internationales, à partir du cas des parcs de la paix en Afrique australe. Nous analysons dans quelle mesure les frontières sont transformées et/ou mobilisées au nom d'enjeux environnementaux, tout en interrogeant la capacité de ces parcs à créer de nouveaux espaces transfrontaliers. Après être revenu sur la dimension temporelle des parcs de la paix, l'article présente leurs principales caractéristiques ainsi que le contexte de leur mise en place puis analyse comment les parcs de la paix transforment les frontières par un processus d'ouverture et de délinéarisation. Il montre enfin en quoi les enjeux actuels auxquels sont confrontés les parcs de la paix réinterrogent la place et les usages des frontières.

THIS PAPER FOCUSES ON THE IMPACT OF TRANSBOUNDARY CONSERVATION ON international borders, using the case of peace parks in southern Africa. We analyze the extent to which borders are transformed and/or mobilized in the name of environmental issues, while questioning the capacity of these parks to create new transboundary spaces. After reviewing the temporal dimension of peace parks, the article presents their main characteristics as well as the context of their establishment ; it then analyzes how peace parks transform borders through a process of opening up and delinearization ; and finally, it shows how the current challenges faced by peace parks question the place and uses of borders.

**A**u cours des dernières décennies, la superficie des aires protégées a eu tendance à croître à travers le monde jusqu'à atteindre 15,67 % des surfaces terrestres et 7,65 % des eaux territoriales en 2020<sup>1</sup>. Même si ces pourcentages ne permettent pas de rendre compte de la pluralité des types d'espaces protégés existants, ni de leur efficacité réelle en termes de protection<sup>2</sup>, ils témoignent de la forte dynamique de création d'espaces dédiés à la protection de la nature et de la biodiversité. Sur la même période, une autre grande dynamique a pris de l'ampleur à l'échelle globale : celle de la mondialisation et de l'ouverture des frontières. Cela s'est traduit notamment par l'intensification des flux de biens, de services et de personnes entre l'ensemble des États dans le monde, donnant lieu à de nouvelles formes spatiales et territoriales, et réinterrogeant la place des frontières internationales<sup>3</sup>. Nous proposons dans cet article d'interroger de manière croisée ces deux dynamiques globales en nous intéressant à la conservation transfrontalière de la nature.

Dès la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, plusieurs grandes institutions comme le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ou l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) insistent sur l'importance d'accroître la dimension des aires protégées, afin de mieux répondre aux objectifs écologiques pour lesquels elles ont été mises en place. Pour défendre cela, ces institutions s'appuient sur le fait que dans la majorité des cas, les aires protégées existantes sont d'une taille trop réduite pour véritablement permettre au vivant (faune et flore)

---

1. Protected Planet, *Protected Planet Report 2020*, 2021 [En ligne : <https://livereport.protectedplanet.net>].

2. Kendall Jones *et al.*, «One-third of global protected land is under intense human pressure», *Science*, 360 (2018), p. 788-791.

3. Laurent Carroué, *Géographie de la mondialisation : crises et basculements du monde*, Malakoff, Armand Colin, 2019.

de se déplacer en fonction des conditions climatiques et de leurs besoins divers (nourriture, chasse, reproduction, etc.)<sup>4</sup>. Au nom de cet argument écologique et pour promouvoir la connectivité<sup>5</sup>, les États sont ainsi encouragés à agrandir et créer de nouveaux espaces protégés sur leur territoire, ou bien à fusionner des aires protégées déjà existantes avec d'autres qui leur sont contiguës le long des frontières politiques<sup>6</sup>. Cette dernière option correspond à la mise en place d'aires protégées transfrontalières (APTF) définies comme des «étendue[s] de terre et/ou de mer qui [sont] à cheval sur une ou plusieurs frontières entre des États, des unités sous-nationales telles que des provinces et des régions, des zones autonomes et/ou des zones qui tombent en dehors des limites de la souveraineté ou de la juridiction nationale, dont les parties constitutives sont spécialement consacrées à la protection et à la conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées, et gérée en coopération par des moyens juridiques ou par tout autre moyen efficace»<sup>7</sup>. La visée de ces APTF est très souvent politique, et c'est tout particulièrement le cas pour les parcs de la paix (*peace parks*) qui, en plus de répondre à des enjeux écologiques et économiques, sont conçus comme des outils pour instaurer ou maintenir la paix entre les États qui collaborent<sup>8</sup>. Historiquement, le premier parc de la paix, celui de Waterton-Glacier partagé entre les États-Unis et le Canada<sup>9</sup>, est créé en 1932. Il faut attendre ensuite les années 1990 pour que cet outil de conservation émerge véritablement sur la scène internationale. Il rencontre notamment un fort engouement en Afrique australe qui compte à ce jour dix parcs de la paix<sup>10</sup>. De ce fait, l'objectif de cet article est d'étudier les liens entre frontières et espaces protégés à partir de l'analyse des parcs de la paix en Afrique australe. Nous questionnerons notamment les impacts de la création de ces parcs sur les frontières et verrons dans

---

4. Jim Thorsell et International union for conservation of nature and natural resources (dir.), *Parks on the borderline: experience in transfrontier conservation*, Cambridge, IUCN, 1990; Trevor Sandwith et al. (dir.), *Transboundary protected areas for peace and co-operation*, Gland, IUCN-the World Conservation Union, 2001.

5. Estienne Rodary, *L'apartheid et l'animal : vers une politique de la connectivité*, Wildproject, Marseille, 2019.

6. IUCN (dir.), *Benefits beyond boundaries : proceedings of the Vth IUCN World Parks Congress : Durban, South Africa 8-17 September 2003*, Cambridge, IUCN, 2005.

7. T. Sandwith et al. (dir.), *Transboundary protected areas for peace and co-operation*, op. cit., p. 3.

8. Southern African Development Community (SADC), *SADC Transfrontier Conservation Areas*, s.l., SADC, 2018.

9. Stéphane Héritier, «Here, at last, is Peace - Le Parc International de la Paix Waterton-Glacier et la gestion transfrontalière des espaces protégés (Alberta, Canada - Montana, États-Unis)», *Études Canadiennes*, 57 (2004), p. 51-71.

10. Peace Parks Foundation, *The Dream*, [En ligne : <https://www.peaceparks.org/about/the-dream/>].

quelle mesure les frontières sont transformées et/ou mobilisées au nom d'enjeux environnementaux, tout en interrogeant la capacité de ces parcs à créer de nouveaux espaces transfrontaliers<sup>11</sup>.

## DES LIENS ANCIENS ENTRE FRONTIÈRES ET ESPACES DE CONSERVATION

Les parcs de la paix en Afrique australe n'ont pas été créés *ex nihilo* et s'inscrivent dans une histoire plus longue de politiques et de pratiques de conservation de la nature. S'ils n'acquièrent une existence officielle qu'à partir de la fin du xx<sup>e</sup> siècle, ils procèdent pour beaucoup de projets plus anciens avortés et succèdent surtout à des espaces protégés placés au niveau des frontières, les impactant déjà de manière significative. Dans la majorité des cas, l'histoire des espaces protégés d'Afrique australe est liée à la période coloniale. La conservation de la nature au moyen d'espaces dédiés et délimités relève en effet d'une certaine conception des rapports entre humains et nature qui est avant tout occidentale, et plus particulièrement anglo-saxonne. Cette conception s'est néanmoins largement diffusée à travers l'Afrique, et ailleurs dans le monde, lors de la colonisation<sup>12</sup>. Signalons au passage le cas particulier de l'Afrique du Sud, en tant que colonie de peuplement blanc qui a connu une double colonisation : hollandaise puis britannique. Le pays devient ensuite indépendant en 1910, soit bien avant les autres pays de la région, dirigée par une minorité blanche qui fait du rapport à la nature sauvage (*wilderness* à l'américaine) un élément constitutif de l'identité nationale sud-africaine<sup>13</sup>. Ceci explique aussi pourquoi c'est en Afrique du Sud que se trouvent les initiateurs et les principaux acteurs des parcs de la paix en Afrique australe, tout particulièrement la *Peace Parks Foundation* (PPF) dont le siège se situe à Stellenbosch, non loin de la ville du Cap.

Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, les premières formes d'espaces protégés qui voient le jour en Afrique australe servent avant tout à des fins cynégétiques

11. Nous avons fondé notre analyse sur une revue de la littérature scientifique, francophone et anglophone (conservation de la nature en Afrique, parcs de la paix), sur quelques études monographiques portant sur un parc en particulier, ainsi que sur une lecture critique des documents (écrits et graphiques) produits par les acteurs politiques et institutionnels des parcs de la paix. Nous avons également consulté des articles de presse pour documenter un phénomène ou un événement plus précis, parfois lié à des actualités récentes.

12. Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert : pour en finir avec le mythe de l'éden africain*, Paris, Flammarion, 2020.

13. Frédéric Giraut, Sylvain Guyot, Myriam Houssay-Holzschuch, « La Nature, les territoires et le politique en Afrique du Sud », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 60 (2005), p. 696-717.

(réserve de chasse) ou paysagères (réserve naturelle) pour des élites coloniales blanches. Ce n'est que dans un second temps que le statut de ces réserves évolue et qu'elles sont transformées en espaces dédiés à la protection, selon une logique davantage environnementaliste. La prise en compte de la dimension temporelle permet de comprendre que la création des parcs de la paix n'initie pas une transformation des frontières, mais qu'elle la poursuit plutôt sous des formes nouvelles. Le parc national Kruger par exemple, créé par l'Union sud-africaine en 1926, longe les frontières avec la Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe), et surtout avec le Mozambique, sur près de 400 kilomètres. Dès 1927, la réserve de chasse (future Coutada 16 qui deviendra ensuite le parc national du Limpopo en 2001) est créée côté mozambicain à partir d'une proposition sud-africaine, instaurant une première zone tampon au statut nouveau autour de ces espaces frontaliers<sup>14</sup>. Dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, marquée notamment par l'apartheid, la guerre froide et un long processus de décolonisation, la place et les usages des parcs frontaliers évoluent considérablement. Certains de ces parcs deviennent par exemple des théâtres d'affrontements politiques, voire géopolitiques, à l'image du Kruger ou encore des parcs situés dans la bande de Caprivi en Namibie<sup>15</sup>. Précisons que même si dans la plupart des cas, les espaces protégés sont créés avant que les pays d'Afrique australe n'obtiennent leur indépendance<sup>16</sup>, ces espaces constituent ensuite des héritages réinvestis et réappropriés par les pays nouvellement indépendants, qui transforment par exemple d'anciennes réserves coloniales en parcs nationaux. C'est le cas du parc national de Mana Pools créé en 1984 au Zimbabwe (soit quatre ans après l'indépendance du pays), là où se trouvait une réserve de chasse dédiée à l'ancien président. Une année plus tôt, la Zambie crée le parc national du Bas-Zambèze qui longe la frontière sur 120 kilomètres environ, sachant, comme c'est souvent le cas, que la frontière correspond ici à un élément naturel, en l'occurrence le fleuve Zambèze. À l'heure actuelle, le parc de la paix Lower Zambezi Mana Pools est au stade de conception (voir fig. 1), mais l'on constate qu'avant même la mise en place du parc, les frontières politiques qui relient les deux parcs sont déjà, de fait, comprises au sein d'espaces de conservation qui influent sur leurs fonctions et leurs usages.

14. Clapperton Mavhunga et Marja Spierenburg, « Transfrontier Talk, Cordon Politics : The Early History of the Great Limpopo Transfrontier Park in Southern Africa, 1925-1940 », *Journal of Southern African Studies*, 35 (2009), p. 715-735.

15. Sylvain Guyot, « Géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique Australe », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 59/234 (2006), p. 215-232.

16. La majorité des pays l'obtient dans les années 1960, mais elle a lieu en 1975 pour l'Angola et le Mozambique, en 1980 pour le Zimbabwe, et en 1990 pour la Namibie.

Ainsi, la dynamique récente des parcs de la paix constitue en réalité une étape dans un processus plus long, mêlant frontières et espaces protégés de manière plurielle et complexe. Que ce soit dans un contexte de colonisation ou un contexte d'affirmation de nations nouvelles, la création d'espaces protégés est très souvent associée à des enjeux de contrôle et de sécurisation du territoire national. Dans cette optique, ils sont implantés pour beaucoup au niveau des espaces frontaliers qui représentent pour le pouvoir central, soit des marges à protéger ou à mettre en valeur, soit des zones de front et de conquête<sup>17</sup>. Il existe donc un véritable enjeu pour les parcs de la paix à assumer et valoriser cet héritage, ou au contraire à s'en distancier pour proposer d'autres manières de penser et d'organiser les relations entre frontières et espaces protégés.

## CONTEXTE POLITIQUE ET PROCESSUS DE MIS EN PLACE DES PARCS DE LA PAIX EN AFRIQUE AUSTRALE

Pour mieux saisir à quoi ces parcs de la paix correspondent, il est utile d'en rappeler les caractéristiques principales et de revenir sur le contexte de leur mise en place. À partir des données rassemblées dans le tableau 1, on s'aperçoit rapidement que les parcs de la paix procèdent d'un processus récent et inachevé. En effet, à l'exception du parc de Kgalagadi dont le protocole d'accord est mis en place dès 1992, l'ensemble des parcs de la paix sont institués dans les années 2000, et dans les années 2010 pour les plus récents. Le milieu des années 1990 correspond à une période de grands changements politiques, aussi bien à l'échelle internationale (globalisation, fin de la guerre froide) que régionale (fin du régime d'apartheid en Afrique du sud, indépendance de la Namibie, fin des guerres civiles au Mozambique, etc.). Cela crée un contexte plus favorable à la paix et à la coopération et c'est dans cette optique que les premiers parcs de la paix ont été créés. Les États constituent des acteurs majeurs dans ce processus de coopération environnementale, mais ce dernier s'est fait avant tout à l'initiative de la *Peace Parks Foundation* (PPF), une ONG sud-africaine créée en 1997. C'est en effet via Anton Rupert, le fondateur de la PPF, qui était aussi un haut dignitaire de l'apartheid et le président du Fonds mondial pour la nature (WWF) en Afrique du Sud, que les aires de conservation transfrontalières ont été introduites et promues par la Banque Mondiale

---

17. Sylvain Guyot, *La nature, l'autre «frontière». Fronts écologiques au Sud (Afrique du Sud, Argentine, Chili)*, Bruxelles, Peter Lang, 2017.



puis rapidement reprises par la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) comme outils pour renforcer l'intégration économique régionale<sup>18</sup>. À présent, la PPF jouit d'une grande notoriété en Afrique australe et joue un rôle de premier plan, ce qu'atteste par exemple l'accord bilatéral signé avec le département des affaires environnementales sud-africain en avril 2012<sup>19</sup>. La PPF œuvre pour la promotion, la mise en place puis la gestion financière des parcs. Elle produit, entre autres, des outils d'aide à la gestion comme des rapports ou la constitution de systèmes d'information géographique.

En Afrique australe, contrairement à d'autres régions du monde, notamment l'Europe qui a été pacifiée par un processus d'intégration régionale suite aux deux guerres mondiales, la paix n'apparaît pas comme un prérequis pour la coopération mais plutôt comme un objectif à atteindre. Mais, comme le souligne l'anthropologue Nadia Belaïdi, l'emploi du mot «paix» demeure flou, voire abusif, généralement pris dans un sens faible et justifié par exemple par le fait qu'il puisse exister une libre circulation de la faune ou des touristes par-delà les frontières. De plus, l'objectif de paix reste le plus souvent de l'ordre des discours sans que cela se traduise concrètement sur le plan juridique, en particulier dans les traités constitutifs des parcs (à l'exception notable du Kavango Zambezi)<sup>20</sup>.

---

18. Nadia Belaïdi, «La paix par la coopération environnementale, un nouveau modèle de conservation? Étude des aires transfrontalières en Afrique australe», *Afrique contemporaine*, 257/1 (2016), p. 129.

19. Peace Parks Foundation et Department of Environmental Affairs, *Bilateral agreement between the Department of Environmental Affairs and the Peace Parks Foundation*, Afrique du sud, 2012.

20. Nadia Belaïdi, «La paix par la coopération environnementale, un nouveau modèle de conservation?», art. cit.

Catégorie	Nom du parc de la paix	Superficie km <sup>2</sup>	Pays	Date protocole d'accord	Date traité
<b>A</b> (traité signé)	/Ai/ Ais-Richtersveld	6 045	Namibie, Afrique du Sud	2001	2013
	Kgalagadi	35 551	Botswana, Afrique du Sud	1992	2000
	Kavango Zambezi	520 000	Angola, Botswana, Namibie, Zambie, Zimbabwe	2006	2011
	Great Limpopo	100 000	Mozambique, Afrique du Sud, Zimbabwe	2000	2002
	Lubombo	10 029	eSwatini, Mozambique, Afrique du Sud	2000	2000
	Maloti-Drakensberg	14 740	Lesotho, Afrique du Sud	2001	2003
	Malawi-Zambia	32 278	Malawi, Zambie	2004	2015
<b>B</b> (protocole d'accord)	Greater Mapungubwe	5 909	Botswana, Afrique du Sud, Zimbabwe	2006	nc
<b>C</b> (phase conceptuelle)	Liuwa Plains-Mussuma	14 464	Angola, Zambie	nc	nc
	Lower Zambezi-Mana Pools	17 745	Zambie, Zimbabwe	nc	nc
<b>TOTAL</b>	<b>10 parcs</b>	<b>756 761</b>	<b>10 pays</b>		

Tableau 1. Caractéristiques principales de 10 parcs de la paix en Afrique australe<sup>21</sup>

21. Tableau réalisé à partir de données collectées sur <https://www.peaceparks.org>.



Fig. 1. Localisation et état d'avancement des parcs de la paix en Afrique australe

L'établissement d'un parc de la paix se fait en trois temps : une phase de conception tout d'abord où les États partenaires discutent de la faisabilité, la pertinence et l'intérêt de créer ce genre de parc. C'est à cette étape que s'opère le choix du site, mais aussi son étendue et son mode de fonctionnement. Les choix de la localisation et des délimitations sont éminemment stratégiques et politiques, mais comme nous l'avons mentionné plus haut, les parcs de la paix correspondent à une transformation et une mise en commun d'espaces protégés frontaliers déjà existants, dont les limites et les usages évoluent. Cette première étape implique une volonté politique de collaborer et la reconnaissance d'intérêts communs, ce que

facilite l'existence de structures à l'échelle régionale comme la PPF et la SADC. La seconde étape est celle de la signature d'un protocole d'accord ou d'entente (*memorandum of understanding*) qui sert à préparer la mise en place du futur traité. Une fois le protocole signé, le parc a déjà une existence effective, mais c'est la troisième étape, la signature d'un traité, qui permet d'officialiser la création du parc sur le plan juridique, et surtout de fournir un cadre légal plus strict et contraignant, ce que n'autorise pas le protocole d'accord<sup>22</sup>.

Les dix parcs de la paix existants en Afrique australe concernent dix pays différents, tous membres de la SADC, et s'étendent sur 756 761 km<sup>2</sup>, soit près de 12,6 % de la superficie totale des dix pays concernés (voir fig. 1). Un parc de la paix en particulier se distingue par sa grande taille : le Kavango-Zambezi étendu sur 520 000 km<sup>2</sup> (soit plus de 68 % de la surface totale des parcs de la paix), résultat de la fusion de 36 aires protégées de statuts divers et réparties sur cinq pays. Une proportion non négligeable des frontières internationales est donc concernée par ces espaces de conservation transfrontalière, ce qui n'est pas sans interroger sur la manière dont ces frontières sont impactées.

## OUVERTURE ET TRANSFORMATION DES FRONTIÈRES

Les parcs de la paix d'Afrique australe sont avant tout promus comme des outils de connectivité, autrement dit, de mise en réseau de plusieurs aires protégées. C'est d'ailleurs cet argument écologique de la connectivité qui a été utilisé pour défendre la pertinence et la mise en œuvre de la conservation transfrontalière<sup>23</sup>. Ce concept issu de chercheurs en écologie puis en biologie de la conservation a eu pour conséquence, sur le plan politique, de dépeindre les frontières politiques comme des entraves « artificielles » au fonctionnement « naturel », sous-entendu normal, des écosystèmes. Cela fait écho à l'idée que la nature ne connaît pas de frontières, un thème symbolique fort régulièrement mobilisé par la PPF et les autres défenseurs des parcs de la paix, à l'image de l'initiative *Boundless Southern Africa*<sup>24</sup>. Un événement est particulièrement représentatif de cette vision : lorsque dans la journée du 4 octobre 2001, Nelson Mandela en personne (en tant que parrain de la PPF) ouvre une clôture qui sépare l'Afrique du sud

22. Transfrontier Conservation Areas – Southern African Development Community, *SADC TFCA's*, 2021 [En ligne : <https://tfcportal.org/sadc-tfcas>].

23. IUCN (dir.), *Benefits beyond boundaries*, *op. cit.*

24. Boundless Southern Africa [En ligne : <https://boundless-southernafrica.org/>].

et le Mozambique au niveau du parc transfrontalier du Great Limpopo<sup>25</sup>. Dans les faits, cette ouverture a permis avant tout le déplacement de la faune sauvage. Le parc national du Kruger comportait une population trop nombreuse d'éléphants, l'ouverture vers le Limpopo servait ainsi à le désengorger et à mieux répartir les effectifs<sup>26</sup>. L'enjeu de l'ouverture des frontières est également de rendre ces espaces plus accessibles et attractifs pour le tourisme. Cela passe par la mise en place d'infrastructures de transport et d'accueil, mais aussi par des allègements de démarches administratives. Certains pays ont décidé par exemple de proposer un visa unique aux touristes pour visiter les parcs et s'y déplacer sans être limité par les frontières, ce qu'on retrouve parfois sous la formule « tourisme sans frontières ». Ce visa unique est encore à l'état de projet dans la majorité des parcs, mais dans le cas du Kavango Zambezi, la Zambie et le Zimbabwe se sont mis d'accord pour l'expérimenter. Il s'agit du KAZA univisa qui a connu une première phase test entre novembre 2014 et décembre 2015, puis une seconde phase à partir de décembre 2016, intégrant également en partie le Botswana<sup>27</sup>. Cette politique d'ouverture a eu pour conséquence d'intensifier les échanges de part et d'autre des frontières concernées, via notamment un accroissement de la fréquentation touristique.

En œuvrant pour l'ouverture des frontières politiques, les parcs de la paix proposent ainsi un renouvellement de l'espace et des mobilités à l'échelle de l'Afrique australe. Cela se traduit par une plus grande liberté de mouvement de la faune sauvage mais aussi par une accessibilité accrue de parcs conçus comme de vastes espaces de tourisme. De telles dynamiques impactent les usages mais aussi les formes des frontières, qui sont notamment sujettes à un processus de délinéarisation<sup>28</sup> (passage d'une frontière linéaire à une frontière qui serait davantage zonale, correspondant ici à la surface du parc). En effet, contrairement à l'image généralement véhiculée d'espaces sans frontières, la création de ces parcs de la paix tend à déplacer les frontières, bien plus qu'à les

---

25. Peace Parks Foundation, « Nelson Mandela, Founding Patron Of Peace Parks Foundation », 2013 [En ligne : <https://www.peaceparks.org/nelson-mandela-founding-patron-of-peace-parks-foundation/>].

26. William Wolmer, « Transboundary Conservation : The Politics of Ecological Integrity in the Great Limpopo Transfrontier Park », *Journal of Southern African Studies*, 29/1 (2003), p. 261-278.

27. Kavango Zambezi, *The KAZA UniVisa — Tourism Without Borders* [En ligne : <https://www.kavangozambezi.org/en/information/tourist-visa>].

28. Stéphane Rosière, « Les frontières internationales entre matérialisation et dématérialisation », *antiAtlas Journal* [En ligne : <https://www.antiatlas-journal.net/02-les-frontieres-internationales-entre-materialisation-et-dematerialisation/>].

effacer<sup>29</sup>. Certaines fonctions de contrôle ou de sécurisation associées aux espaces frontaliers peuvent par exemple se retrouver au niveau des portes d'entrée des parcs, dont les limites sont le plus souvent matérialisées par une clôture ou un mur. Il apparaît alors très intéressant de mettre ce processus de délinéarisation en perspective avec les spécificités coloniales des frontières africaines. Comme le fait remarquer Catherine Coquery-Vidrovitch : « dans l'ensemble du continent africain [...], la frontière n'était pas conçue comme une ligne, mais comme une zone de contact et d'interférences de plus en plus floue entre deux ou trois formations politiques »<sup>30</sup>. Elle ajoute à ce propos que l'Afrique précoloniale était loin d'être dépourvue de frontières, mais que la colonisation a marqué une rupture en y important la conception moderne et linéaire de la frontière. Or, comme l'explique Sylvain Guyot, la création d'espaces protégés de part et d'autre de frontières intercoloniales avait déjà eu pour conséquence de transformer « la ligne frontière en un espace-tampon, plus ou moins géré et relativement perméable »<sup>31</sup>. Ces éléments historiques et la remise en cause du tracé des frontières héritées de la colonisation participent également de la rhétorique employée par les défenseurs des parcs de la paix. L'argument mis en avant étant par exemple de permettre le rassemblement de populations, que les frontières dessinées par les colonisateurs avaient pu séparer de manière arbitraire. Toutefois, cet argument est à nuancer car certaines populations qui subissent effectivement les effets des frontières n'ont pas forcément vu leur situation s'améliorer avec la mise en place des parcs de la paix. Maano Ramutsindela prend notamment l'exemple du Kgalagadi, le plus ancien des parcs de la paix et dont la localisation à cheval entre l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie correspond historiquement à une zone de peuplement des San. Malgré cela, les San rencontrent des difficultés pour traverser les frontières afin d'aller travailler ou visiter de la famille, tandis que dans le même temps, la mobilité transfrontalière de la faune et des touristes s'effectue plus librement et facilement<sup>32</sup>. Il convient ainsi de souligner la finalité politique de cette rhétorique. Du fait du passé colonial des parcs et du secteur de la conservation en général (et tout particulièrement en Afrique du Sud), il y a un véritable enjeu pour les promoteurs des parcs de

29. Hugo Mazzero, Sylvain Guyot et Véronique André-Lamat, « Front(s) écologique(s) », in *Frontières*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 36-44.

30. Catherine Coquery-Vidrovitch, « Frontières africaines et mondialisation », *Histoire@Politique*, 17/2 (2012), p. 149-164.

31. Sylvain Guyot, « Géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique Australe », art. cit.

32. Maano Ramutsindela, « Greening Africa's borderlands : The symbiotic politics of land and borders in peace parks », *Political Geography*, 56 (2017), p. 106-113.

la paix à se démarquer de cet héritage, à proposer un modèle nouveau qui serait capable de répondre aux enjeux environnementaux contemporains, tout en apportant des solutions aux séquelles de la colonisation.

Si les parcs de la paix participent effectivement de l'ouverture concrète de certains pans des frontières en Afrique australe, on constate que les impacts de leur mise en place se manifestent également au niveau des discours et des représentations relatives aux frontières. On peut évoquer à ce titre les nombreuses représentations cartographiques des parcs, essentiellement produites par la *Peace Parks Foundation*, qui dessinent de nouvelles limites en donnant l'impression de grandes zones qui se superposent sur les frontières, voire prennent leur place. Pour réaliser la carte de la figure 1, nous avons justement utilisé les données fournies par la PPF sur les contours et la localisation des parcs de la paix. Ce genre de cartes fait bien ressortir la place importante qu'occupent les parcs de la paix à l'échelle de l'Afrique australe, il convient toutefois de les appréhender avec un certain recul; d'une part car elles disent peu de choses des réalités humaines qui façonnent les parcs, d'autre part, car elles donnent une fausse impression d'entités homogènes de part et d'autre des frontières. Les représentations cartographiques des parcs de la paix ne disent aussi généralement rien sur leur histoire, leur dimension temporelle, or comme nous l'avons vu précédemment, ils n'ont pas été créés *ex nihilo* mais s'inscrivent au contraire dans un processus plus long.

L'impact le plus significatif des parcs de la paix sur les frontières reste a priori celui de les ouvrir dans une logique de connectivité et de mobilité accrue. Pourtant cette ouverture des frontières est loin d'être évidente et semble mise à mal par les nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les parcs de la paix.

## DES ENTRAVES À L'OUVERTURE DES FRONTIÈRES AU NOM DE LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Depuis quelques années, les parcs de la paix d'Afrique australe sont confrontés à de nouveaux enjeux qui se manifestent à différentes échelles et qui semblent remettre en question la capacité de ces parcs de permettre une ouverture effective des frontières, du moins tel que cela est revendiqué par les acteurs des parcs de la paix. On abordera ici trois grands facteurs qui entravent en pratique l'ouverture théorique des frontières au nom de la coopération environnementale : le maintien dans les faits de la souveraineté nationale sur les frontières; la militarisation accrue des parcs pour des motifs de sécurisation; et enfin la pandémie de coronavirus,

susceptible d'affecter durablement le fonctionnement des frontières. Dans cette partie, nous nous concentrerons essentiellement sur le cas du Great Limpopo qui est à la fois emblématique et représentatif des enjeux des parcs de la paix.

Plus de deux décennies après la mise en place des premiers parcs de la paix, la question de la souveraineté des États, dans le cadre de la coopération et de la gestion commune d'espaces transfrontaliers, n'a jamais vraiment été réglée. Si on prend par exemple le traité de 2002 établissant le parc transfrontalier du Great Limpopo entre les gouvernements mozambicain, sudafricain et zimbabwéen<sup>33</sup>, il est précisé dès le préambule : «Reconnaissant le principe de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale de leurs États»<sup>34</sup>, puis l'article V stipule que «les droits souverains de chaque partie doivent être respectés, et aucune partie ne doit imposer de décisions à une autre»<sup>35</sup>. On voit ainsi que le traité laisse une grande manœuvre aux États et que les parcs de la paix n'ont pas vocation à remettre en cause la souveraineté nationale. Le contrôle des frontières, tout particulièrement, correspond à une fonction régaliennne importante garantissant l'expression de la souveraineté d'un pouvoir sur un territoire. Or le refus des États de céder une part de souveraineté au sein des parcs de la paix semble difficilement conciliable avec la volonté d'ouvrir les frontières et de rendre l'espace plus facilement accessible. Le statut juridique des parcs de la paix semble donc aller prioritairement dans le sens des intérêts étatiques<sup>36</sup>, et la question de la souveraineté risque de continuer à freiner le projet des parcs de la paix de constituer de vastes espaces de conservation qui transcenderaient les entités et les limites politiques. L'importance accordée par les États à leur souveraineté sur les parcs et les frontières apparaît par ailleurs d'autant plus grande ces dernières années, du fait des enjeux sécuritaires qui ont tendance à s'intensifier.

Ces enjeux sécuritaires qui affectent les parcs renvoient notamment au commerce illégal, au braconnage ou encore à la menace de groupes terroristes. Pour décrire la situation et le mode de gestion des parcs en réponse à ces problèmes, de nombreux chercheurs parlent de militarisation de la

---

33. Government of the Republic of Mozambique, Government of the Republic of South Africa, Government of the Republic of Zimbabwe, *Treaty on the establishment of the Great Limpopo Transfrontier Park*, 2002 [En ligne : <http://www.tbpa.net/docs/pdfs/SecMan/SecManIntTreatyFinalNov2002.pdf>].

34. «Recognising the principle of sovereign equality and territorial integrity of their states».

35. «The sovereign rights of each Party shall be respected, and no Party shall impose decisions on another».

36. Marloes Van Amerom, «National sovereignty & transboundary protected areas in Southern Africa», *GeoJournal*, 58/4 (2002), p. 265273.



conservation. Cela désigne la tendance forte du secteur de la conservation à se tourner vers des moyens et des méthodes, généralement associés au domaine militaire, afin d'accroître la sécurité des espaces de conservation<sup>37</sup>. Il s'agit de problèmes plus globaux qui ne concernent pas uniquement les parcs de la paix en Afrique australe, mais on saisit rapidement la contradiction que cela implique par rapport aux objectifs de pacification portés par ces parcs. À titre d'exemple, on estime que, dans le seul cas du parc national Kruger, les cas recensés de rhinocéros braconnés sont passés de 10 en 2007 à 827 en 2014, tandis qu'entre 2010 et 2015, plus de 500 Mozambicains ont été tués dans le parc<sup>38</sup>. Ce déploiement de violence a suscité de nombreuses réactions de la part des États, de la PPF mais aussi de la société civile. En atteste la pétition lancée en 2015 intitulée « Rétablissez la clôture le long de la frontière entre le parc Kruger et le Mozambique et faites appel à l'armée pour protéger nos frontières contre les braconniers<sup>39</sup> », qui a récolté 14536 signatures. Cette pétition établit un lien clair entre l'enlèvement des clôtures frontalières, suite à l'établissement du parc transfrontalier du Great Limpopo en 2002, et la crise de braconnage, et réclame le rétablissement de ces clôtures pour contrôler de nouveau la frontière. Toutefois il convient de relativiser ce lien, car seul un tiers (soit environ 20 km) des anciennes clôtures entre le Kruger et le Limpopo a été effectivement enlevé, de plus de nouvelles clôtures électriques ont été érigées à la frontière en 2012, et l'efficacité même de ces clôtures pour lutter contre le braconnage est loin d'être évidente<sup>40</sup>. Le maintien voire le rajout de clôtures pour marquer la frontière internationale atteste bien de la difficulté de mettre en œuvre les promesses d'ouverture et de connectivité des parcs de la paix. Cela semble, une nouvelle fois, mettre en évidence la dissymétrie qui peut exister entre les discours et les pratiques concernant la place des frontières dans les parcs de la paix.

La pandémie de coronavirus débutée en mars 2020 ajoute encore de la complexité concernant la gestion des parcs en lien avec les frontières. Étant donné l'ampleur de la pandémie vis-à-vis de laquelle nous manquons

37. Rosaleen Duffy et al., « Why we must question the militarisation of conservation », *Biological Conservation*, 232 (2019), p. 6673.

38. Bram Büscher et Maano Ramutsindela, « Green violence : Rhino poaching and the war to save Southern Africa's peace parks », *African Affairs*, 115 (24 décembre 2015), p. 1-22.

39. « Re-erect the fence along the border of the Kruger Park and Mozambique and bring in the military to guard our borders against poachers ». Pétition accessible en ligne : Sabine Anderson, 26 juillet 2015, *Change.org* [En ligne : <https://www.change.org/p/president-jacob-zuma-re-erect-the-fence-along-the-border-of-the-kruger-park-and-mozambique-and-bring-in-the-military-to-guard-our-borders-against-poachers>].

40. Willem Daniel Lubbe, « Poaching prompts a review of Africa's transfrontier parks », *The Conversation* [En ligne : <http://theconversation.com/poaching-prompts-a-review-of-africas-transfrontier-parks-44798>].

encore de recul, on se contentera ici de mentionner les premiers impacts visibles, en s'interrogeant sur leur potentielle durabilité. Un des effets notables de la pandémie est la fermeture brutale et plus ou moins longue des frontières à l'échelle régionale. Ce fut le cas notamment en Afrique du Sud au début de la pandémie, puis de nouveau à partir du 11 janvier 2021 suite à la détection d'un nouveau variant du virus dans le pays<sup>41</sup>. Notons également que dès mars 2020, l'Afrique du Sud a entamé la construction d'une clôture de 40 km sur sa frontière avec le Zimbabwe à proximité du poste-frontière de Beitbridge, afin de stopper le trafic illégal et les risques de contaminations du coronavirus (sachant que la frontière qui sépare l'Afrique du Sud du Zimbabwe s'étend le long du fleuve Limpopo sur environ 200 km, dont 30 km au niveau de la limite nord du parc national Kruger)<sup>42</sup>. Même si cette clôture ne semble pas constituer un frein efficace aux mobilités transfrontalières informelles, et qu'elle ne concerne pas directement le Great Limpopo, elle permet de mieux saisir le contexte de fermeture des frontières, de repli et de méfiance que la pandémie a accentué dans la région. Des impacts plus directs de la pandémie sur les parcs de la paix se manifestent au niveau des pratiques de braconnage. Dans un premier temps, le braconnage a globalement eu tendance à diminuer, mais la fermeture des frontières et la crise économique liée au ralentissement de nombreuses activités, ont provoqué l'augmentation de cas de braconnage de subsistance (dans le but donc de consommer la viande des animaux) par rapport au braconnage organisé par des réseaux criminels et destiné à l'export<sup>43</sup>. Cependant, la fin des mesures de confinement semble s'accompagner d'un retour de ce braconnage international<sup>44</sup>, appelant de nouveau à un contrôle et une surveillance accrue des frontières. Enfin, en stoppant la venue de nombreux touristes internationaux, la pandémie a provoqué un manque à gagner évident pour les parcs de la paix dont le modèle économique repose majoritairement sur les revenus du tourisme<sup>45</sup>. En attendant un éventuel retour à la normale, les parcs misent surtout sur le développement du tourisme intérieur, mais cela ne suffira sans doute

41. *Le Monde*, « Covid-19 : l'Afrique du Sud ferme ses frontières terrestres », 12 janvier 2021.

42. Mathilde Boussion, « À la frontière entre Zimbabwe et Afrique du Sud, trafic de cigarettes et clandestins de la faim », *Le Monde*, 22 juillet 2020.

43. Cécile Arnoud, « Le braconnage de subsistance en hausse pendant la pandémie », 2020 [En ligne : <https://www.especes-menacees.fr/actualites/covid-19-braconnage/>].

44. Akhona Matshoba, « Rhino poachers are back after South Africa eases lockdown restrictions », *Reuters*, 3 mai 2021 [En ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/rhino-poachers-are-back-after-south-africa-eases-lockdown-restrictions-2021-05-03/>].

45. Peter Lindsey et al. « Conserving Africa's wildlife and wildlands through the COVID-19 crisis and beyond », *Nature Ecology & Evolution*, 4/10 (2020), p. 1300-1310.

pas pour obtenir les mêmes niveaux de recettes. La fragilité économique dans laquelle la pandémie a placé les parcs interroge donc sur leur capacité à maintenir leurs activités de protection et à poursuivre le processus de coopération transfrontalière.

En conclusion, les parcs de la paix constituent un projet de grande ampleur en proposant la mise en place de vastes espaces transfrontaliers qui lient la majorité des pays de l'Afrique australe dans un cadre de coopération environnementale. Il nous a semblé important de considérer les parcs dans leur dimension temporelle, pour comprendre qu'ils n'ont pas été créés ex nihilo et qu'ils sont plutôt une étape supplémentaire de politiques de conservation qui ont progressivement transformé les frontières. En pratique, la création d'un parc de la paix transforme peu les usages et la forme des frontières sur le terrain, en revanche, cela modifie le statut de l'espace protégé en question et l'inscrit dans de nouvelles logiques portées par d'autres acteurs à d'autres échelles, s'appuyant également sur un renouvellement des discours et des représentations. Analyser les impacts de la mise en place de ces parcs de la paix sur les frontières internationales, nous a amené à relativiser les effets concrets sur la création d'espaces transfrontaliers, véritablement ouverts et connectés. Il existe en effet un décalage certain entre les discours et les représentations véhiculés sur ces parcs, et leurs effets réels en termes de pratiques et de transformation des frontières. Les parcs de la paix représentent avant tout des outils politiques servant les intérêts d'acteurs aux niveaux national et régional. Ils jouent un rôle non négligeable dans la valorisation économique du tourisme de nature et le renforcement du processus d'intégration régionale portée par la SADC. À ce propos nous rejoignons Nadia Belaïdi lorsqu'elle écrit : « en pratique les aires protégées transfrontalières représentent une extension du pouvoir des autorités centrales et des organisations internationales, souvent dans des régions lointaines et marginales qui étaient plus ou moins ignorées auparavant »<sup>46</sup>. Il s'agit en outre d'un modèle de conservation qui privilégie les échelles régionale et internationale, parfois au détriment du local, et qui impose aussi une certaine vision de la place et des usages des frontières. On peut ainsi lire sur le site de la *Peace Parks Foundation* cette phrase qui sert de slogan, voire de mantra, à l'organisation : « Notre rêve est de reconnecter les espaces sauvages d'Afrique pour créer pour l'homme

---

46. Nadia Belaïdi, « La paix par la coopération environnementale, un nouveau modèle de conservation ? », art. cit.

un avenir en harmonie avec la nature<sup>47</sup>. Pour l'heure, cela semble en effet n'être que de l'ordre du rêve, et la possibilité de traverser les frontières sans entraves demeure le privilège d'une minorité. Il reste donc à présent à voir comment le modèle des parcs de la paix va évoluer dans les prochaines années au regard des changements globaux en cours, en particulier sur le plan climatique et démographique.

---

47. « Our dream is to reconnect Africa's wild spaces to create a future for man in harmony with nature ».

RETOUR AUX SOURCES [—————](#)



CHEYENNE LÉONARD

## La catastrophe de Schweizerhalle (1986) : vers une meilleure coopération dans la région du Rhin Supérieur ?

Après avoir rédigé un mémoire sur la catastrophe de Schweizerhalle (1986) sous la direction de Régis Boulat (Université de Haute-Alsace) et obtenu un master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) à l'Université de Strasbourg, Cheyenne Léonard est professeur en lettres et histoire au lycée et UFA Émile Mathis (Schiltigheim).

Dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1986, un incendie de grande ampleur se déclare dans un entrepôt de la firme Sandoz situé à Muttentz, à l'Est de Bâle sur la rive gauche du Rhin où étaient entreposés près de 1 250 tonnes de pesticides. Il en résulte une importante pollution atmosphérique et surtout une pollution sans précédent des eaux du Rhin. Au lendemain du sinistre, la presse régionale française<sup>1</sup> ne manque pas de signaler le manque d'informations transmises par les autorités suisses et pointe des dysfonctionnements dans la coopération transfrontalière entamée de manière informelle avec la *Regio*<sup>2</sup> puis institutionnalisée en 1975 avec les Accords de Bonn (création d'une Commission intergouvernementale franco-germano-suisse et deux Comités bipartite et tripartite)<sup>3</sup>. Quelques semaines plus tard, les travaux du Comité Régional Tripartite qui se réunit le 24 novembre 1986 à Müllheim (Bade-Wurtemberg)<sup>4</sup> sont naturellement exclusivement consacrés à la catastrophe. Ils débouchent

101

1. Coupures de presse (*L'Alsace, Dernières nouvelles d'Alsace*) conservées à la Bibliothèque Universitaire et de la Société Industrielle de Mulhouse (9988 – Pollution du Rhin – Usine Sandoz).

2. La *Regio* est un espace transfrontalier qui couvre la région de Bâle, le Sud du Bade-Wurtemberg et le département du Haut-Rhin et où les acteurs publics se rencontrent et coopèrent en matière politique, culturelle et économique. Cet espace de coopération est né à l'initiative de jeunes cadres bâlois inquiets pour le développement de Bâle au début des années 1960.

3. Birte Wassenberg, *Vers une eurorégion? La coopération transfrontalière franco-germano-suisse dans l'espace du Rhin supérieur de 1975 à 2000*, Bruxelles, Peter Lang, 2007, p. 90.

4. Archives Départementales du Haut-Rhin [désormais AD68], 1892 W 5-6, Bureau urbanisme et environnement de la préfecture, rapports, enquêtes et indemnisations sur l'accident Sandos, 1986-1989.

sur un communiqué commun de trois pages conservé aux Archives départementales du Haut-Rhin (1892 W 5-6) et qui s'avère être un tournant dans le processus de coopération transfrontalière<sup>5</sup>.

Au cœur de l'histoire environnementale née aux États-Unis durant les années 1970, décennie durant laquelle on voit un intérêt renouvelé pour la protection de la nature et caractérisé par l'émergence de mouvements écologiques<sup>6</sup>, la pollution industrielle fait l'objet de nombreux travaux en France depuis une vingtaine d'années. Stéphane Frioux s'est notamment intéressé à la politique de gestion du risque et des pollutions industrielles. L'historien expose une faible préoccupation environnementale dans la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle au profit d'une industrialisation rémunératrice<sup>7</sup>. Plus récemment, de nouvelles recherches ont été conduites autour de la pollution provoquée par les accidents industriels en France notamment après l'incendie de Lubrizol (2019). Renaud Bécot<sup>8</sup> souligne, quelques jours après les faits, la difficile gestion de cette catastrophe et l'opacité des informations de la part des pouvoirs publics quant au danger que représente cet accident. De plus, il pointe des dispositifs écologiques peu suffisants face à l'ampleur de la pollution.

Ces recherches autour de la pollution par les industries font écho à la catastrophe de Schweizerhalle de 1986 dont les problématiques environnementales semblent toujours être d'actualité. En effet, la catastrophe souligne la vulnérabilité de l'environnement et des sociétés face aux infrastructures industrielles et se hisse parmi les accidents survenus à partir des années 1960 (Feyzin en 1966, Seveso en 1976, Tchernobyl en 1986) et qui favorisent une longue prise de conscience écologique. Dans un contexte où grandissent les enjeux de la gestion des risques pour protéger d'une part les populations et d'autre part l'environnement, l'incendie de Sandoz constitue un objet d'analyse de premier plan puisqu'il révèle les limites de la région transfrontalière quant à la maîtrise des risques aux abords de la frontière trinationale et amorce de nouvelles préoccupations environnementales après l'accident.

Il convient donc d'étudier ce phénomène à une échelle régionale où les frontières étatiques s'effacent pour laisser place à d'autres. Le choix a été fait de manière à travailler plus spécifiquement sur les conséquences de

5. *Ibid.*

6. Jean-Baptiste Fressoz, Frédéric Graber, Fabien Locher et Grégory Quenet, *Introduction à l'histoire environnementale*, La Découverte, Paris, 2014, p. 3-4.

7. Stéphane Frioux, « Histoire politiques des pollutions. Le cas de la France contemporaine », *Histoire@politique*, 43, (2021) [En ligne : <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=43&rub=dossier&item=391>].

8. Renaud Bécot, « Lubrizol : la catastrophe n'a pas (encore) eu lieu », *Terrestres*, 13 octobre 2019.



l'accident dans les relations transfrontalières et de se demander dans quelle mesure la réunion du Comité Régional Tripartite amorce une coopération transfrontalière plus soutenue après la catastrophe de Schweizerhalle afin d'améliorer les échanges et favoriser une meilleure gestion de l'environnement. Pour ce faire, les documents administratifs relatifs aux rapports franco-germano-suisse dans l'espace régional sont précieux. Pour mieux comprendre le document au cœur de cette contribution, il est essentiel de connaître le contexte dans lequel il a été produit. À peine un mois après l'accident de l'entreprise Sandoz, la *Regio* doit faire face à trois défis de taille : améliorer la communication, restaurer l'environnement et assurer la sécurité des populations. Ces trois axes majeurs sont particulièrement abordés dans la rédaction du communiqué de la réunion du 24 novembre 1986. En effet, ils aboutissent à la création de trois groupes de travail interétatiques. Chaque État préside un groupe de travail, celui de la Suisse – non choisi au hasard – a pour objectif l'«amélioration des mesures de sécurité contre les accidents concernant les produits chimiques»<sup>9</sup>. Accueillant de nombreux complexes industriels chimiques, la Suisse semble être la plus appropriée à s'occuper de la sécurité de ces industries. Le premier point qui vise à faire un état des lieux «des règlements en vigueur dans les 3 pays en matière de production et de stockage de produits chimiques» illustre de manière significative l'ambition du Comité de mutualiser et d'uniformiser les politiques de sécurité au sein de la région du Rhin Supérieur et ainsi suggère une coopération renforcée en matière de sécurité. Le quatrième point prévoyant un «échange d'informations sur le degré de danger que présente le potentiel chimique dans la région frontalière, avec analyses et mesures de toxicité» peut attirer notre attention puisqu'il souligne la presque méconnaissance de la dangerosité des infrastructures industrielles dans une région frontalière à forte présence d'industries chimiques. Ainsi, la région apprend de ses erreurs et prévoit un meilleur contrôle de ses industries. L'Allemagne se charge quant à elle du groupe de travail intitulé «dégâts écologiques, mesures d'assainissement, dédommagements» qui témoigne d'un intérêt particulier porté à l'environnement et à sa réhabilitation. Enfin la France, déçue par le manque d'informations relayées par la Suisse s'occupe de l'«amélioration de la transmission des informations»<sup>10</sup>. Ce dernier groupe de travail accentue l'alliance franco-germano-suisse en proposant la préparation d'«une étude commune des procédures d'alerte» dans son cahier des charges d'après catastrophe. Rappelons que l'alerte a été

9. AD 68, 1892 W 5-6, bureau urbanisme et environnement de la préfecture, rapports, enquêtes et indemnités de l'accident Sandoz (1986-1989).

10. *Ibid.*

le point sombre de la coopération franco-suisse lors de l'incendie. Ainsi, cette réunion est capitale puisqu'elle met sur pied une nouvelle étape de la coopération transfrontalière et entraîne la collaboration des trois pays dans un projet transfrontalier qui vise à l'amélioration du dialogue pour maintenir la sécurité et limiter les dégradations de l'environnement. La création de ces groupes de travail inédits donne un nouveau tournant à la région, en effet, il ne s'agit plus seulement d'échanger en matière d'environnement et de sécurité mais de décider ensemble des nouveaux dispositifs mis en place dans ces domaines. Le communiqué propose également quelques pistes quant à la perception par les sociétés du Rhin Supérieur d'une catastrophe de cette ampleur. En effet, la rapidité de la région à se réunir et à créer un projet de coopération en lien étroit avec l'accident de l'entreprise Sandoz montre l'inquiétude et le désarroi que cette catastrophe a engendrés dans la région.

RECENSIONS \_\_\_\_\_



STANISLAS JEANNESSON

Isabelle Dasque, *Les Diplomates  
de la République (1871-1914)*

Paris, Sorbonne Université Presses,  
2020, 766 p.

Il aura fallu attendre quinze années pour que soit enfin publiée, dans une version remaniée et enrichie, la monumentale thèse d'Isabelle Dasque, soutenue en 2005, qui s'est depuis imposée comme une référence majeure pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la diplomatie, de ses acteurs et de ses pratiques, et plus généralement à l'histoire des relations internationales contemporaines. Saluons d'emblée l'entreprise éditoriale menée par les presses de Sorbonne Université, qui ont accepté de publier un volume de 766 pages répondant à toutes les normes d'un travail universitaire (appareil critique, état des sources, bibliographie) et agrémenté de graphiques, cartes et illustrations en couleurs – ce n'est malheureusement plus si fréquent.

Isabelle Dasque a identifié les 405 diplomates qui, durant les 43 premières années d'exercice de la III<sup>e</sup> République, de 1871 à la Grande Guerre, ont atteint le grade de ministre plénipotentiaire, synonyme d'une carrière aboutie, sinon brillante. Elle s'est appuyée, pour retracer le parcours de chacun, sur les archives du ministère des Affaires étrangères, tant de l'administration centrale que des postes à l'étranger. Elle a dépouillé les fonds des Papiers d'agents, à la richesse très inégale d'un individu à l'autre, mais aussi les séries souvent délaissées du Personnel, de la Comptabilité et du Protocole; elle a visité les archives des grandes ambassades comme celles des postes de moindre importance – Berlin, Rome, mais aussi Santiago du Chili, Montevideo ou Bangkok; elle a complété ces sources d'autres fonds conservés à la Préfecture de police de Paris, aux Archives nationales, à la FNSP, ainsi que d'archives privées, sans négliger les annuaires diplomatiques et consulaires, les souvenirs et les correspondances, ni les nombreux écrits à caractère historique, littéraire ou politique publiés par des diplomates dont beaucoup se croyaient également écrivains. Il en est résulté une masse d'informations qu'Isabelle Dasque a su patiemment rassembler, distinguer, corrélérer et mettre en scène pour nous donner à voir sous toutes leurs facettes ces représentants de la République.

La méthode prosopographique aura rarement été mobilisée avec autant de rigueur, de précision et d'exhaustivité : 53 tableaux, 51 graphiques et diagrammes, et de nombreuses cartes, tous réalisés avec soin, abordent tous les aspects de la vie sociale, familiale et professionnelle, dans le cadre public comme dans la sphère privée, et sur trois générations, d'une profession qui prend un soin particulier à cultiver ses traits distinctifs et son identité propre. Mais ce qui fait la grande richesse de l'analyse, et l'attrait de la lecture, c'est le passage incessant qu'opère Isabelle Dasque du général au particulier, des comportements collectifs aux attitudes singulières, des parcours-types aux trajectoires décalées. Derrière le portrait d'un corps surgit toute une galerie de personnages, célèbres ou inconnus, sans que l'auteure distingue particulièrement ceux qui ont laissé leur nom dans l'histoire de la diplomatie. User de la prosopographie pour mieux mettre en relief la grande variété des profils, les nuances, les tensions internes, toujours présentes derrière la façade lisse et austère du Quai d'Orsay, permet ainsi d'éviter les pièges d'une histoire par trop désincarnée et de sortir des représentations traditionnelles et de l'image trop policée que les diplomates cherchent souvent à donner d'eux-mêmes. Soulignons par ailleurs l'écriture toujours alerte et précise de l'auteure, qui sans jamais se départir de la rigueur propre à l'analyse scientifique, sait se faire tantôt ironique, tendre ou acerbe, et choisir les citations qui font mouche.

L'analyse se déploie en trois mouvements, qui mettent en avant les forces – dynamiques et résistances – qui régissent les rapports des diplomates au monde. La première, indéniablement, est « le culte de la tradition », qui joue d'ailleurs autant comme force d'inertie que comme vecteur d'intégration, notamment auprès des diplomates extérieurs à la Carrière, qui s'empressent, une fois admis, d'en adopter les codes et les pratiques. Isabelle Dasque dissèque les origines sociales, les niveaux de fortune, les stratégies matrimoniales, les réseaux de parenté, les années de jeunesse et d'éducation de ses diplomates ; elle montre bien que si le poids des élites traditionnelles reste important, et notamment celui des familles aristocratiques, la profession s'ouvre largement, avec la III<sup>e</sup> République, à la bourgeoisie, grande mais aussi moyenne – tandis que les « couches nouvelles », malgré quelques exceptions, restent globalement aux portes du Quai. Elle insiste sur l'attachement des diplomates à un certain ordre, à un statut que traduisent l'importance des codes vestimentaires et protocolaires, des rituels compris tout à la fois comme signes de distinction et d'interaction, des lieux de sociabilité où l'on cultive l'entre-soi – de l'hôtel diplomatique aux clubs mondains et aux lieux de villégiature. Le diplomate est ici, dans son activité publique comme dans sa vie privée, dans sa fonction première, la représentation, celle qu'il incarne par essence, presque en se contentant d'être.

La deuxième force, qui joue comme dynamique interne, est celle que représentent la Carrière, avec ses lourdeurs administratives, et un métier en pleine mutation, qui franchit durant ces années de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une dernière étape, décisive, dans la voie de la professionnalisation. Isabelle Dasque entre alors dans les détails du recrutement, des réformes de l'administration centrale, des stratégies de carrière, de l'évolution des traitements. Elle montre notamment que l'instauration d'un concours unique, en 1880, pour les carrières diplomatiques et consulaires, s'il répond bien à la volonté affichée de démocratiser et de républicaniser la profession, s'accompagne toujours, dans les années qui suivent, du maintien de pratiques traditionnelles relevant de la cooptation – lettres de recommandation, enquête de moralité, etc. Elle décrit le diplomate au travail, réalisant ses principales missions d'observation, d'information et, de moins en moins souvent, de négociation, confronté là aussi à des évolutions tantôt techniques (la machine à écrire, la révolution des transports et des communications), tantôt structurelles (l'importance prise dans le processus de négociation, en amont par les experts, en aval par les dirigeants politiques). Là encore, dans cette balance entre innovation et tradition, le diplomate peine à trouver le bon équilibre.

La troisième dynamique – objet de la dernière partie de l'ouvrage – est à chercher dans le contexte politique propre à la III<sup>e</sup> République et, à l'échelle de l'Europe et du monde, dans les bouleversements qui affectent en profondeur le système international. Le cadre national est d'abord celui de la défaite de 1870, qui marque différemment mais de façon indélébile les trois générations de diplomates qui se succèdent : ceux qui sont déjà en poste en 1870, ceux qui viennent d'entrer dans la Carrière et accéderont aux responsabilités vingt ans plus tard, et ceux qui, alors à peine nés, n'obtiendront les plumes blanches qu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Pour quasiment tous, et quelles que soient leurs opinions politiques ou leurs convictions religieuses, la République apparaît vite comme le seul régime capable de ramener la France aux premiers rangs de la scène internationale. Tous, au prix parfois de compromis douloureux avec les milieux dont ils sont issus, se montrent de loyaux serviteurs de la République, par raison sinon de cœur, et soutiennent dans l'ensemble sa politique d'alliances et d'expansion coloniale. Quant au cadre international, celui d'un Concert européen déclinant, s'ils en perçoivent les limites, ils ne sont pas prêts à y renoncer au profit d'un nouveau système fondé sur le droit ; ils regardent avec circonspection – et une certaine inquiétude – les projets visant à généraliser le règlement juridique des différends ou à promouvoir la sécurité collective. Et si la génération d'avant 1914 a bien conscience de vivre les derniers feux d'un âge d'or révolu, elle n'est pas

pour autant disposée à reconnaître sa part de responsabilités dans les origines du conflit.

Un monde clos sans être isolé, conservateur mais ouvert à la modernité, pétri de traditions mais qui ne cesse de se réformer, patriote et cosmopolite, assumant ses contradictions avec un art consommé du compromis, voilà ces diplomates de la République admirablement rendus par Isabelle Dasque, dans un ouvrage qui, sur le plan conceptuel et méthodologique, relève de l'histoire sociale et culturelle, mais qui s'affirme aussi comme une contribution majeure à l'histoire de la diplomatie et du système international.



RÉGIS BOULAT

Bouda Etemad et Jean Batou (éd.),  
*Le miracle suisse selon Paul Bairoch*  
Genève, Droz, 2020, 208 p.

**N**é à Anvers où sa famille juive polonaise a émigré, Paul Bairoch (1930-1999) a entamé des études d'ingénieur en Israël après la Deuxième Guerre mondiale avant de revenir en Europe étudier l'histoire économique. Après avoir soutenu sa thèse en 1963 publiée sous le titre *Révolution industrielle et sous-développement*, il a connu une carrière exceptionnelle qui l'a mené successivement de l'université libre de Bruxelles au GATT (Genève) où il s'est intéressé au commerce international et à son histoire, à l'université de Montréal, à l'EPHE où Fernand Braudel lui-même lui avait proposé un poste de directeur d'études puis, finalement, à l'université de Genève (1972) comme professeur ordinaire d'histoire économique à la faculté des sciences économiques et sociales. Ses travaux, qui ont renouvelé profondément l'histoire économique (industrialisation, processus de développement, etc.) grâce à l'usage systématique de la quantification (d'abord établir des statistiques macro-économiques, ensuite formuler des hypothèses à partir de la théorie économique avant de les infirmer ou de les valider), restent aujourd'hui bien connus des étudiants. Dans sa monumentale production académique – plus de 120 articles et une vingtaine d'ouvrages – la Suisse occupe «une place à part» comme le montrent deux de ses anciens collaborateurs Bouda Etemad et Jean Batou qui ont eu l'heureuse idée de rassembler les huit études (articles de revues, contributions à des ouvrages collectifs ou à des mélanges) consacrées par le Maître à l'histoire économique helvétique.

Comme le souligne Laurent Tissot dans sa riche introduction, si quelques appréciations relatives aux répercussions de la non-adhésion de la Suisse à l'Union Européenne, à l'évolution du secteur horloger ou de celui du chocolat «mériteraient d'être reformulées», «nous ne pouvons qu'être impressionnés par la pertinence, la qualité et l'actualité de ses analyses. Les décennies qui passent ne les ont pas rendues obsolètes». C'est que l'auteur de *Mythes et paradoxes de l'histoire économique* (1994) construit son «œuvre helvétique» grâce aux mêmes outils quantitatifs que ceux qu'il utilise pour

*Victoires et déboires. L'Histoire économique et sociale du monde du xvii<sup>e</sup> siècle à nos jours*, somme parue en 1997. C'est ainsi que le premier texte « Le volume des exportations de la suisse de 1851 à 1975 », issu d'une présentation à la Société suisse d'histoire économique et sociale en 1976, présente les éléments disponibles sur l'évolution du volume des exportations suisses avant 1913. La deuxième étude, « L'économie suisse dans le contexte européen 1913-1939 », qui reprend un exposé fait lors d'un séminaire de 3<sup>e</sup> cycle en 1980, analyse les principaux aspects structurels de l'économie suisse dans le contexte européen et lui permet de pointer des spécificités « nombreuses » et « accusées » – taux d'urbanisation plus faible que ne le justifie son niveau de développement en raison de la décentralisation, du relief ou du tourisme; proportion de main-d'œuvre étrangère neuf fois supérieure à celle du reste de l'Europe; restructuration réussie de ses exportations (les produits chimiques et les machines remplacent le textile et les produits laitiers); maintien d'une très forte fréquentation touristique; rôle des banques; etc. – et de conclure « La Suisse un pays riche? Oui... même très riche, puisqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, elle était encore le pays au revenu par habitant le plus élevé d'Europe continentale ».

Suivent d'autres textes consacrés à la Suisse dans le contexte international aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, aux succès et déboires de son industrie manufacturière, à la spécificité des chemins de fer suisses. Enfin, les deux derniers concernent Genève et ses habitants. D'une part, « Chiffres froids et données vivantes ou quelques aspects de la vie des genevois depuis le début du xix<sup>e</sup> siècle » permet de « suivre les habitants de Genève comme va la vie : de la naissance à la mort » grâce au premier annuaire statistique rétrospectif publié par le département d'histoire économique de l'université de Genève en 1986 – une soixantaine de tableaux et 14 000 informations chiffrées. D'autre part, « Genève dans le contexte des villes suisse et européennes à l'époque moderne » examine l'évolution de la ville afin de la comparer à celles d'autres villes européennes de tailles voisines et chercher à voir quelle place a occupé la cité dans la hiérarchie urbaine de l'Europe entre 1500 et 1800.

Au final, « l'œuvre helvétique » de Paul Bairoch nous permet de mieux comprendre l'histoire économique suisse, ses nombreux succès et ses rares déboires, son inscription dans le contexte international. Bien qu'écrite entre 1978 et 1996, elle reste également d'une actualité remarquable!





# BULLETIN



POSITIONS DE THÈSE

---





SABINE BOSLER

# Éduquer aux médias à l'ère numérique : enjeux communicationnels de la médiation des savoirs dans une perspective franco-allemande

La thèse a été soutenue le 15 décembre 2020 à l'Université de Haute-Alsace devant un jury composé de Laurence Corroy, professeur à l'Université de Lorraine et présidente du jury, Pierre Moeglin, professeur émérite à l'Université Sorbonne Paris Nord (rapporteur), Stefanie Averbek-Lietz, Université de Brême (rapporteur), Philippe Viallon, Université de Strasbourg (examinateur), Olivier Thévenin, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 (directeur de thèse) et Carsten Wilhelm, Université de Haute-Alsace (co-directeur de thèse).

L'éducation aux médias désigne trois réalités : un domaine de pratiques pédagogiques, communément considérées comme faisant partie des méthodes actives et visant l'esprit critique ; un domaine de politiques publiques, faisant partie des programmes scolaires ; et enfin un domaine de recherche, rattaché aux sciences de l'information et de la communication ainsi qu'aux sciences de l'éducation. Si le terme se généralise dans les années 1980, les pratiques pédagogiques liées aux médias existent depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. D'abord le fait de pédagogues militants, elles sont peu à peu intégrées à l'institution scolaire à partir des années 1960 dans le contexte français comme allemand, avant que l'éducation aux médias ne soit reconnue comme un domaine officiel dans les années 1980. Elle gagne progressivement en légitimité grâce aux instances qui la portent (notamment l'UNESCO) jusqu'à entrer dans les programmes au début des années 2000. Les «éductions à», censées décloisonner les disciplines et ouvrir le système scolaire sur l'extérieur<sup>1</sup>, sont alors en pleine expansion dans un contexte où l'usage des outils et supports numériques est de plus en plus répandu.

---

1. François Audigier, « Les Éductions à... », *Recherches en didactiques*, 13-1 (2012), p. 25-38.

Initialement, les médias numériques sont adossés à l'expansion de l'informatique et des télécommunications et se fondent sur le multimédia et l'interactivité, permettant un accès simultané à une variété de fonctions. Ils se distinguent des médias dits « traditionnels » (télévision, radio) par leur canal de diffusion, permettant une « numérisation généralisée des signes et des traces »<sup>2</sup> et une convergence des formes médiatiques sur des supports numériques. « Le numérique » est un adjectif dérivant du nombre et qui a été substantivé ; or « [il] n'existe pas en tant que tel. Il existe de nombreuses pratiques, usages, outils et environnements différents, chacun fondé sur des principes particuliers, chacun promouvant des valeurs spécifiques et entraînant des conséquences caractéristiques »<sup>3</sup>. Cela entraîne des conséquences au niveau éducatif : « l'éducation aux médias et la tendance dite "numérique" semblent se rencontrer au sein des préoccupations sociales et politiques pour l'avenir de l'école »<sup>4</sup>.

La période allant de la fin des années 1990 à aujourd'hui a vu l'explosion des équipements personnels et mobiles : en 1998, 8 % des adolescents allemands peuvent se vanter de posséder un téléphone portable ; en 2005, 92 % d'entre eux en sont équipés<sup>5</sup>. Le premier smartphone est lancé en 2007 ; en 2019, 77 % des Français en possèdent un<sup>6</sup>. Les premiers réseaux sociaux sont fondés dès 2003. La massification des équipements et des usages s'accompagne de discours ambiants sur Internet et les réseaux sociaux, polarisés entre des conceptions pessimistes et d'autres excessivement optimistes, majoritairement spéculatifs, sans références empiriques. Notre travail de thèse cherchait à proposer une vision plus mesurée du phénomène de numérisation en se concentrant sur les questions de médiation du savoir et en recourant à la comparaison franco-allemande à des fins heuristiques.

Notre travail de thèse visait à répondre à trois questions. Premièrement, comment les savoirs sur les médias sont-ils organisés et quelles sont les

2. Alexandre Serres, Dans le labyrinthe : évaluer l'information sur Internet, Caen, C&F éd., 2012.

3. Marcello Vitali-Rosati, « Le "numérique", une notion qui ne veut rien dire », *The Conversation*, 2019 [En ligne : <http://theconversation.com/le-numerique-une-notion-qui-ne-veut-rien-dire-116333>. Consulté le 28 février 2020].

4. Marlène Loico, « De quoi l'éducation aux médias numériques est-elle la critique ? », *tic&société*, 11-1 (2017), p. 141.

5. Thomas Rathgeb, Peter Behrens, *JIM 2018-Jugend, Information, (Multi-)Media*, Stuttgart, Medienpädagogischer Forschungsverbund Südwest, 2018 [En ligne : <https://www.mpfs.de/studien/jim-studie/2018/>].

6. CREDOC, *Baromètre du numérique 2019*, Paris, Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGE), Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) et Agence du numérique, 2019 [En ligne : <https://www.credoc.fr/publications/barometre-du-numerique-2019>].

modalités de leur transmission ? Dans le contexte de la généralisation des outils et supports numériques, de l'émergence de discours d'accompagnement promouvant l'usage du numérique à l'école et de la disciplinarisation de l'informatique, quel type de convergences existe-t-il entre savoirs en éducation aux médias et compétences numériques ? Enfin, plus largement, quels sont les enjeux théoriques, éducatifs et politiques de l'éducation aux médias, dont l'objectif est en France la culture numérique, et en Allemagne la compétence médiatique (*Medienkompetenz*) ? Il s'agissait, in fine, d'étudier les modalités de la légitimation de cet enseignement. En effet, l'éducation aux médias prend ces derniers comme objet d'étude pour les problématiser dans leurs différentes dimensions, qu'elles soient techniques, sociales ou encore esthétiques et économiques. Dans la mesure où il s'agit d'un enseignement transversal et « nouveau », les savoirs y diffèrent de ceux qui constituent les disciplines instituées.

## UNE ÉTUDE COMPARATIVE ET MULTI-MÉTHODIQUE

Afin de répondre au mieux à ces questions, et car l'éducation aux médias est un objet sociétal complexe, nous avons eu recours à une analyse comparative multidimensionnelle associant étude de documents et enquêtes empiriques. La comparaison franco-allemande nous a en outre semblé pertinente pour interroger la légitimité des savoirs. En tant que méthode de recherche dialectique et heuristique, la comparaison fait surgir les connaissances de la confrontation à l'altérité. Cela demande d'avoir des connaissances fines sur les contextes étudiés et de faire preuve de prudence méthodologique. Par exemple, il faut garder en tête que le système scolaire allemand diffère du système français. Les Länder allemands sont responsables de leurs systèmes éducatifs, ce qui signifie que les programmes scolaires sont différents dans chaque Land. Cependant, la Conférence Permanente des Ministres et Sénateurs en charge de l'éducation (*Kultusministerkonferenz* ou KMK) produit des standards communs pour l'ensemble du pays sur la base du dialogue et du consensus. Elle produit des documents sur l'éducation aux médias depuis 1979 que nous avons inclus dans notre corpus d'étude.

Parmi les autres différences entre les systèmes scolaires allemands et français susceptibles d'influer sur notre recherche, on peut citer la séparation précoce des filières (dès 10 ans) par rapport au collège unique français, la valorisation du modèle dual (c'est-à-dire l'apprentissage) plus forte en Allemagne, ou encore la temporalité scolaire. Le modèle dominant en France est celui d'une semaine bien remplie, et en Allemagne celui des

demi-journées, laissant le temps aux élèves de suivre des activités l'après-midi et de développer leur *Bildung*. Ce terme caractérise la philosophie éducative allemande : il désigne la formation de soi, la construction de soi dans le développement de ses capacités. En France, la philosophie éducative de référence correspond davantage au modèle républicain. La transmission de savoirs, l'instruction, y tient une place plus importante, d'après des chercheurs ayant comparé les deux systèmes<sup>7</sup>. Pour résoudre les problèmes de comparabilité, nous avons choisi de ne traiter que du système scolaire formel, en nous concentrant sur le secondaire (niveau collège-lycée en France, et niveau *Gymnasium* en Allemagne). Malgré ces différences, la comparaison garde toute sa pertinence car elle permet à la fois de monter en généralité et de relativiser, c'est-à-dire de dénaturiser des phénomènes.

## LA GENÈSE DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

L'analyse historique a permis de situer les phénomènes dans leur contexte et d'étudier leur évolution sur le temps long. Les approches consistant d'une part à vacciner les jeunes contre les « mauvais » contenus (approche dite « protectionniste »<sup>8</sup>, se rattachant aux théories des effets directs des médias) et d'autre part à utiliser des médias « irréprochables » pour l'enseignement sont dominantes au début du xx<sup>e</sup> siècle, mais une troisième voie, utilisant les médias dans une approche active, apparaît avec Célestin Freinet en France, et des ateliers de création radiophoniques liés au parti communiste en Allemagne entre les années 1920 et 1930.

En Allemagne, suite à la dénazification, les approches sont motivées par la volonté des enseignants de rendre les jeunes hermétiques à la manipulation véhiculée par les médias, particulièrement audiovisuels. Ces derniers sont alors majoritairement abordés sous l'angle de leurs effets ou alors comme des supports neutres pour l'enseignement, et les approches actives disparaissent. En RDA, la situation est peu connue, mais selon certains chercheurs, elle aurait surtout eu pour fonction de rendre les jeunes méfiants vis-à-vis des médias en provenance d'Allemagne de l'Ouest, et de les amener à les rejeter<sup>9</sup>.

7. Par exemple, Nathanaël Wallenhorst ou encore Anémone Geiger-Jaillet.

8. Laurence Corroy-Labardens, *Éducation et médias : la créativité à l'ère du numérique*, Londres, ISTE Éditions, 2016.

9. Friederike von Gross, Dorothee Meister, Uwe Sander (dir.), *Die Geschichte der Medienpädagogik in Deutschland*, Weinheim, Beltz Juventa, 2015.

Des structures dédiées à l'éducation aux médias sont créées dans les années 1980. En France la création du CLEMI recentre les efforts autour de l'information d'actualité, le journalisme à l'école étant conçu comme un « atelier de démocratie ». En Allemagne de l'Ouest, le groupe de travail sur l'éducation aux médias à la conférence permanente des ministres et sénateurs en charge de l'éducation (ou KMK), produit ses premières circulaires dans les années 1980. Celles-ci mettent l'accent sur l'usage des médias à des fins éducatives, d'une part, et sur l'audiovisuel et ses effets d'autre part. Le but est de faire renoncer les jeunes aux contenus problématiques et par extension, à la violence. On retrouve dans les deux pays la même finalité d'enseigner différemment, mais aussi de protéger le modèle démocratique, d'un côté par la défense du pluralisme, de l'autre par l'octroi aux apprenants de capacités critiques devant leur permettre de résister à la manipulation ainsi qu'à la tentation de la violence, suite aux expériences totalitaires. Cela est particulièrement visible dans les productions de la KMK après la réunification – les Länder d'ex-Allemagne de l'Est ont rejoint la Conférence en 1992.

## L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS DANS LES SYSTÈMES SCOLAIRES FORMELS APRÈS 2010

L'ancrage de l'éducation aux médias dans les textes officiels et dans les programmes scolaires a été renforcé dans les années 2000. À partir de 2010, elle devient obligatoire dans le secondaire en France, et en Allemagne la KMK incite à la rendre obligatoire en 2012 – ses productions n'ont pas force de loi mais représentent un consensus entre Länder. Nous avons particulièrement étudié les logiques discursives selon lesquelles les savoirs étaient construits et légitimés. Pour cela, nous avons rassemblé un corpus composite : d'une part des textes d'orientation stratégique, surplombant, produits par l'Éducation Nationale en France, et s'appliquant au niveau fédéral en Allemagne. Ces textes imposent de mettre en place l'éducation aux médias, ou donnent des orientations issues d'un consensus entre Länder, dans le cas allemand. Ils définissent au moins partiellement ses modalités. Les programmes scolaires consignent les contenus d'enseignement et intègrent l'éducation aux médias comme élément transversal, selon différentes modalités. Enfin, les structures en charge de l'éducation aux médias (CLEMI en France et centre médiatique régional, LMZ dans le cas du Bade-Wurtemberg) sont des acteurs importants sur le territoire. Placées sous la tutelle des Ministères de l'Éducation, elles assurent un relais entre les directives ministérielles et les enseignants en organisant

des formations, en produisant des ressources et en mettant en place des partenariats avec différents types d'acteurs, notamment médiatiques. Les programmes scolaires et les opérateurs sont centralisés en France et régionalisés en Allemagne : dans ce dernier cas, nous avons étudié plus précisément ceux du Bade-Wurtemberg. L'objectif était d'observer l'implémentation des décisions officielles dans les systèmes éducatifs.

En termes de méthode, nous avons réalisé d'une part une analyse de données textuelles dans une démarche relevant de la lexicométrie, afin d'objectiver la lecture du corpus et d'en observer la structuration. En tant qu'analyse statistique des corpus, elle fait apparaître les termes les plus utilisés ou ceux qui sont souvent employés ensemble. D'autre part, nous avons utilisé les outils de l'analyse de discours, notamment les modalités d'énonciation ainsi que les formes d'interdiscours, afin d'interroger les logiques discursives caractérisant les différents textes. Dans certains cas, nous avons aussi eu recours à des analyses thématiques ainsi qu'à des recherches d'occurrences pour avoir une idée plus précise et objective des contenus.

L'analyse des données textuelles a permis d'identifier des sphères discursives spécifiques : l'éducation aux médias en France trouve à s'insérer au sein de textes d'une portée plus globale, elle y est périphérique et peu définie. En Allemagne, les textes fédéraux d'orientation stratégique définissent plus précisément l'éducation aux médias. Notre étude du contenu des documents a montré une continuité des définitions et cadres conceptuels de l'éducation aux médias vis-à-vis des approches historiques, malgré la convergence autour des nouveaux supports médiatiques (Internet et réseaux sociaux) et de thématiques identifiées au niveau européen. L'éducation aux médias en France est plus explicitement reliée à des questions de culture informationnelle. Elle doit permettre de développer un esprit critique rendant les élèves capables de distinguer le vrai du faux. En Allemagne et dans le Bade-Wurtemberg, elle repose sur la théorie de la construction médiatisée de la réalité. La critique porte alors sur la capacité à opérer des choix adaptés, conscients et constructifs au sein de l'offre médiatique.

Comme en France, le ministère de l'Éducation du Bade-Wurtemberg complète son action par le biais de son opérateur, le LMZ. Celui-ci partage certaines de ses fonctions avec le CLEMI : former les enseignants, leur fournir des ressources pédagogiques pour mettre en place l'éducation aux (et par les) médias ainsi que des éléments de connaissance sur la culture numérique juvénile. Les deux opérateurs ont en commun d'inciter les enseignants à mettre en place l'éducation aux médias, dans la mesure où celle-ci est obligatoire mais non évaluée. Ils attribuent à l'éducation aux médias la fonction de transmettre des valeurs et des connaissances aux

apprenants qui vont dans le sens de leur émancipation : ils visent à développer l'esprit critique, la créativité et la réflexivité par le biais de l'analyse, de la création et du dialogue. En France comme en Allemagne, l'éducation aux médias relève du champ des pédagogies alternatives, en rupture avec la pédagogie transmissive basée sur un rapport vertical entre enseignant et élève.

## SAVOIRS EN ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

La généralisation des outils et supports numériques génère des enjeux éducatifs importants : filtrage de l'information, enjeux économiques des plateformes ou encore problèmes sociaux comme le cyberharcèlement. Dans ce contexte de changements d'ordre technique et socioculturel, notre deuxième question portait sur le type de convergences entre compétences numériques et éducation aux médias. Nous nous sommes demandé ce qu'il en était au niveau des cadres de compétences numériques : Allemagne et France suivent-elles le modèle européen ou en divergent-elles ? Est-ce que les domaines de l'éducation aux médias et de l'informatique se rapprochent dans un contexte où l'usage des outils numérique se fait de plus en plus répandu, ou bien est-ce que ces deux sphères de savoirs restent hermétiques l'une à l'autre ?

Tout d'abord, les deux pays à l'étude ont développé des « stratégies du numérique » pour l'éducation, qui (re)définissent partiellement les modalités de l'éducation aux médias. Pour justifier l'action politique, ces textes recourent à des procédés argumentatifs similaires : par exemple, ils mettent l'accent sur le contexte, celui de la numérisation ou de la société de l'information, et soulignent le besoin d'encadrer les usages pour les rendre plus sûrs. L'usage éducatif des technologies numériques est fortement valorisé selon une rhétorique méliorative similaire, car elles sont conçues comme un gage de modernisation de l'enseignement. Les outils numériques sont présentés comme des opportunités de participation des individus à la société, en termes d'employabilité notamment. Nous avons observé que les textes reprenaient ici un certain nombre d'éléments issus de discours d'accompagnement (rapports parlementaires dans le cas français, et en Allemagne, consortiums pour l'éducation numérique).

Dans les politiques publiques européennes, le domaine de l'éducation aux médias et celui des compétences numériques (représentées par le cadre DIGCOMP) sont séparés. Ils ne relèvent pas des mêmes acteurs ni des mêmes logiques. C'est également le cas à l'UNESCO, qui traite

différemment la question de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et des compétences numériques. Dans le cas français, compétences numériques et éducation aux médias sont également distinctes ; le cadre de compétences étudié s'adossait aux dimensions du modèle européen, décliné selon les niveaux scolaires. De plus, dans les programmes français, informatique et EMI sont hermétiquement séparées : elles ne font pas référence l'une à l'autre. Cela reflète également la situation au plan académique : les collaborations entre Sciences de l'information et de la communication et informatique sont rares.

Le cas allemand est complexe. Les enseignants allemands déclarent en moyenne de moindres taux d'équipements et d'usages des TIC que leurs collègues français<sup>10</sup>. Les textes font également preuve de prudence conceptuelle : le « numérique » n'est pas substantivé et tous les concepts utilisés sont systématiquement définis, par exemple, la numérisation (*Digitalisierung*). Les discours déclarent un « primat de la pédagogie » sur l'équipement informatique – le deuxième devant servir le premier. Il semblerait que l'Allemagne soit frileuse vis-à-vis d'une approche du « tout numérique ». Le modèle de compétence « dans le monde numérique » produit par la KMK<sup>11</sup> prend soin d'articuler dimensions critiques et techniques, en se basant sur le socle théorique que représente la construction médiatisée de la réalité. Précisons que les compétences « dans le monde numérique » concernent les élèves et sont plutôt opératoires ; les concepts traditionnels, comme la compétence médiatique (*Medienkompetenz*), renvoient à un savoir d'expertise propre aux enseignants.

Dans le cas du Bade-Wurtemberg, l'éducation aux médias et l'informatique, contrairement au cas français, ne sont pas dissociées dans les programmes scolaires ; elles font référence explicitement l'une à l'autre. Cette absence de cloisonnement strict s'observe également dans la production de modèles théoriques interdisciplinaires, tels ceux de Dagstuhl<sup>12</sup> et de Francfort<sup>13</sup>. Des chercheurs en pédagogie des médias et en informatique se sont en effet réunis pour échanger et produire un modèle théorique commun aux deux disciplines, afin d'orienter les processus éducatifs.

10. Données issues de l'étude ICILS (International Computer and Information Literacy Study), 2019.

11. Kultusministerkonferenz, *Bildung in der digitalen Welt-Strategie der Kultusministerkonferenz*, 2016.

12. Gesellschaft für Informatik (GfI), *Dagstuhl-Erklärung : Bildung in der digitalen vernetzten Welt. Eine gemeinsame Erklärung der Teilnehmerinnen und Teilnehmer des Seminars auf Schloss Dagstuhl*, Zentrum für Informatik GmbH, Leibniz, 2016.

13. *Id.*, *Frankfurt-Dreieck zur Bildung in der digital vernetzten Welt – ein interdisziplinäres Modell*, 2019.



Ces échanges académiques permettent d'associer la culture informatique et une démarche socioculturelle d'éducation aux médias.

## ENJEUX THÉORIQUES ET POLITIQUES DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Dans un dernier temps, afin de mieux expliciter ce qui fonde la légitimité de l'éducation aux médias dans les contextes étudiés, nous avons entrepris de sonder les enjeux théoriques et politiques des concepts de culture numérique et de compétence médiatique (*Medienkompetenz*), intraduisibles dans l'autre langue. Ces développements ont permis de montrer qu'elles avaient été élaborées sur des bases différentes, d'une part la notion de culture, elle-même polysémique, et d'autre part celle de compétence inspirée des travaux de Chomsky et Habermas. Elles ont néanmoins des points communs : elles insistent sur des dimensions de créativité, c'est-à-dire la capacité de réaliser une production personnelle comprenant une dimension expressive, et d'émancipation, désignant la capacité de penser par soi-même, de se fixer sa propre loi tout en faisant preuve de responsabilité sociale. Cette émancipation passe notamment par des connaissances sur le système médiatique, permettant de l'envisager de manière critique.

Culture numérique et compétence médiatique sont devenues les objectifs de l'éducation aux médias selon les politiques publiques entre la fin des années 1990 et les années 2000. Dans ce cadre, elles combinent des dimensions instrumentales (numérique éducatif, éducation par les médias) et des dimensions politiques (EMI citoyenne d'une part, éducation de caractère relevant de la *Bildung* d'autre part). La culture informationnelle comme compétence cognitive visant l'accès au savoir est plutôt caractéristique de la France. En Allemagne, la protection de la jeunesse (*Jugendmedienschutz*) est un concept singulier. Elle s'applique aux différents aspects de la consommation médiatique et vise à développer la capacité de jugement, en apportant aux apprenants des éléments de connaissances sur leurs propres pratiques. Pour les institutions scolaires françaises et allemandes, il s'agit à la fois d'agir sur l'insertion sociale des élèves, leur participation à la société, et de protéger le modèle politique démocratique.

Enfin, pour sonder davantage la culture numérique juvénile sous un angle empirique, nous avons utilisé l'outil du MédiaLog. Il s'agit d'une méthode de recherche originale, qui se présente sous la forme d'un journal d'usage, dans lequel une personne consigne ses activités médiatiques sur une durée définie ; il s'agit donc de s'auto-observer. Surtout, cet outil permet

de faire développer aux répondants une réflexivité, une prise de recul sur leurs propres pratiques. Nous l'avons utilisé dans une étude pour sonder les pratiques numériques des adolescents du secondaire (lycée et Gymnasium). Les répondant·e·s ont ainsi été, dans la plupart des cas, en mesure de verbaliser leur rapport aux médias et leurs préférences.

L'enjeu de la réflexivité est à la fois scolaire et politique. Elle permet de mieux comprendre les affordances des outils et transférer les compétences informelles dans le domaine formel; elle permet également de développer une critique. Or, cette réflexivité a moins de chances d'aboutir si les pratiques jugées « non légitimes » sont maintenues aux portes de l'école, et/ou condamnées par celle-ci. C'est par ailleurs ce qu'ont expliqué les formateur·rice·s lors du focus-group réalisé en février 2020 au siège du CLEMI à Paris : ils et elles préconisent à leurs collègues de partir des pratiques des élèves, ce qui est plus enrichissant et productif que d'imposer ce que seraient de « bonnes pratiques ». En cela, l'approche allemande, à la fois au niveau fédéral et du Land du Bade-Wurtemberg, semble inspirante : elle consiste précisément à inciter les enseignants à s'intéresser aux pratiques de divertissement et de communication de leurs élèves sans chercher à les modifier, tandis qu'en France, ces dernières sont peu abordées. L'accent est plutôt mis sur la culture informationnelle et le journalisme plus particulièrement.

Pour conclure, l'étude de la légitimation de l'éducation aux médias a consisté à observer comment des sociétés négocient le lien entre médias et éducation, et comment celui-ci se concrétise dans leurs systèmes scolaires en fonction de leurs philosophies éducatives de référence. Il s'agit d'une part d'interroger et de déconstruire des croyances, dans le but de recréer du lien dans une société fragmentée, selon une approche républicaine (en France), et d'autre part de protéger l'individu, de le rendre autonome et lui permettre de s'intégrer harmonieusement à la société dans la continuité du concept de *Bildung* (en Allemagne). Cette recherche nous aura permis d'explorer ce que sont aujourd'hui les cadres de l'éducation aux médias dans l'institution scolaire et, plus largement la médiation des savoirs, les acteurs qui y participent, les discours qu'ils portent et les tensions qui peuvent émerger entre eux.

ACTIVITÉS ET PROJETS \_\_\_\_\_



# Manifestations scientifiques

## Comprendre les régimes de nucléarité par les réseaux

18 février 2021 | Journée d'études

Org. Renaud Meltz, Alexis Vrignon

Cette journée d'études avait pour objectif d'ouvrir le programme inter-MSH «Du régional au transnational. Comprendre les militantismes antinucléaires par les réseaux. Comparaisons et circulations entre la Polynésie et l'Alsace». Porté par Alexis Vrignon, aux côtés de deux doctorants du CRÉSAT, Valéry Bordoï<sup>1</sup> et Clémence Maillochon<sup>2</sup>, ce programme est lauréat de l'appel du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme. Il réunit la MSH du Pacifique (USR-2003) et la MISHA (USR-3227) dont l'Université de Haute-Alsace est co-tutelle et a pour objectif d'améliorer la compréhension de l'histoire et de la sociologie des militantismes antinucléaires en les abordant par le prisme des réseaux et des circulations (des militants, des idées comme des pratiques). C'est dans cette perspective que les chercheurs impliqués entendent décroiser les approches en prenant en compte conjointement les mobilisations contre le nucléaire militaire et civil et en s'intéressant à deux espaces jusqu'alors analysés à part l'un de l'autre. *In fine*, ce programme inter-MSH entend élaborer des comparaisons entre les réseaux

---

1. «Les circulations militantes antinucléaires : passeurs et réseaux», sous la direction de Renaud Meltz et Brice Martin.

2. «Les circulations des militantismes contre le Centre d'Expérimentation du Pacifique» sous la direction de Renaud Meltz et Teva Meyer.

tout en étant attentif aux phénomènes de circulations transnationales entre le Pacifique et l'Alsace.

Initialement prévue au mois de novembre 2020, cette journée d'études a pu se tenir sur un format hybride. Son objectif était de permettre une réflexion collective autour de trois notions clefs au cœur du programme que sont le militantisme, les réseaux et les circulations. La matinée a commencé par l'intervention de deux historiens dont les recherches interrogent et renouvellent ces enjeux. Pierre Verschueren (Université de Franche-Comté) s'est penché sur la question des circulations internationales chez les physiciens en France (des lendemains de la Seconde Guerre mondiale aux années 1960) pour montrer combien celles-ci étaient fondamentales dans la construction de leur carrière universitaire tout en soulignant leurs évolutions notables (dans leurs modalités concrètes comme leur place dans le déroulement de la carrière) en l'espace de vingt ans. Alexandre Dupont (Université de Strasbourg) a ensuite proposé une réflexion sur les enjeux d'une étude des solidarités politiques transnationales au XIX<sup>e</sup> siècle (enjeux, terrains, méthodes) démontrant l'importance d'une telle approche pour le renouvellement de l'histoire du politique et de l'État.

Valéry Bordoïs (Université de Haute-Alsace) et Clémence Maillochon (Université de Haute-Alsace) ont quant à eux composé une communication à deux voix intitulée « Documenter les militantismes en Alsace et en Polynésie française : quelles méthodes pour une analyse des réseaux en histoire » qui leur a permis de présenter leurs premiers résultats à la fois empiriques et théoriques. Enfin, Teva Meyer (Université de Haute-Alsace) a offert une réflexion sur les débats qui agitent l'antinuclearisme sur l'opportunité de s'organiser en réseau en comparant les situations en France, en Suède et en Allemagne.

Conformément au programme de la journée, un débat autour de la notion de réseau a suivi. Il a permis une réflexion collective sur son potentiel heuristique mais aussi sur les impensés qu'elle peut susciter ainsi que sur les difficultés méthodologiques que posent la constitution de bases de données et la représentation sous une forme graphique. Brice Martin (Université de Haute-Alsace) a conclu la journée en faisant le lien entre les communications et en formulant une série de propositions autour de la spatialisation des réseaux.

## Approches croisées | Séminaire Jeunes chercheurs

Après deux séminaires thématiques coordonnés successivement par les axes « Histoire et patrimoine de l'industrie » et « Territoires intelligents », et ce sans remettre en cause le principe d'un séminaire thématique annuel coordonné par un axe – l'axe « Espaces publics et circulations internationales » portera en 2021-2022 un séminaire thématique consacré aux circulations techniques – il a été décidé, en cette année particulière, de remplacer le séminaire thématique par un séminaire consacré à la nouvelle génération de chercheurs du CRÉSAT. Étudiants de master, doctorants et post-doctorants ont ainsi été invités à venir présenter, individuellement ou à plusieurs voix, leurs travaux dans un esprit pluridisciplinaire et sous le contrôle et modération de chercheurs titulaires du laboratoire afin de féconder leurs recherches par cette approche croisée et faire valider de premières hypothèses par la communauté scientifique.

Ce séminaire « Jeunes Chercheurs » s'est révélé d'autant plus opportun, au seuil de l'année 2021, que le CRÉSAT a été lauréat de nombreux programmes de recherches, suscitant le recrutement de post-doctorants<sup>3</sup>, permettant le financement d'entreprises doctorales et multipliant donc cette catégorie de chercheurs. Par ailleurs, chaque intervention s'est située dans le sillage des chantiers qui caractérisent le laboratoire depuis ses origines, qu'il s'agisse du patrimoine matériel et immatériel, des enjeux environnementaux et territoriaux, de la coopération transfrontalière ou, en continuité avec la thématique du séminaire 2018-2019, de la désindustrialisation du Haut-Rhin<sup>4</sup>.

---

3. Alexis Vrignon pour le programme « Histoire et mémoires du Centre d'Expérimentation du Pacifique » porté par Renaud Meltz (voir *Revue du Rhin Supérieur*, 1 (2019), p. 326-330), ; Audrey Sérandour pour le programme « NuclearScale. Objectiver les échelles des territoires nucléaires » porté par Teva Meyer (voir *Revue du Rhin Supérieur*, 2 (2020), p. 202).

4. Régis Boulat (coord.), *Cinquante ans de désindustrialisation de désindustrialisation années 1960-années 2010*, dossier de : *Revue du Rhin Supérieur*, 1 (2019).

## 12 février 2021 | Une histoire politique et culturelle des musées alsaciens de 1870 à 1950

*Mathilde Haentzler<sup>5</sup>, diplômée en Master 2 d'histoire de l'art, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne*

Malgré l'abondante littérature consacrée à l'histoire des musées ainsi que le développement relativement récent d'études consacrées au patrimoine culturel lors des conflits armés, l'histoire des musées en Alsace demeure incomplète. Certaines institutions ont déjà fait l'objet de travaux de recherche (musées de Strasbourg ou de Colmar), mais l'historiographie demeure silencieuse pour la plupart des musées alsaciens qui ont pourtant été fortement impactés durant cette période historique. Cette séance a été l'occasion de présenter un nouveau projet de recherche : restituer l'histoire de ces musées en s'intéressant à la période des conflits armés et à leurs conséquences sur les collections muséales, ainsi qu'aux questions identitaires et mémorielles soulevées par les changements d'appartenance nationale successifs.

## 19 février 2021 | Les essais nucléaires en Polynésie française, une approche mémorielle

*Alexis Vrignon, chercheur post-doctoral, CRÉSAT / Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP)*

Entre 1966 et 1996, 193 essais nucléaires ont été effectués en Polynésie française. Pour autant, la fermeture définitive du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) n'entraîne pas la fin des débats et des controverses autour du fait nucléaire en Polynésie ni celle de ses conséquences sanitaires, environnementales ou encore économiques, ce dont témoigne le projet de création d'un centre de mémoire à Papeete mais aussi la mise en place du programme « Histoire et mémoires des essais nucléaires en Polynésie française » (CRÉSAT/MSHP) porté par Renaud Meltz et financé par le gouvernement polynésien<sup>6</sup>.

---

5. Mathilde Haentzler a obtenu en 2021 un contrat doctoral pour une thèse en histoire de l'art consacrée à l'histoire des musées en Alsace, sous la direction d'Aziza Gril-Mariotte (Université de Haute-Alsace, CRÉSAT) et d'Alexandre Kostka (Université de Strasbourg, SAGE).

6. « Histoire et mémoires du Centre d'Expérimentation du Pacifique », *Revue du Rhin supérieur*, 1 (2019), p. 326-330.



### **10 mars 2021 | L'entreprise sous influence normative : les fonctions de la responsabilité sociale dans la crise sanitaire**

*Stéphane Poirot, doctorante en droit, Université de Strasbourg*

La crise sanitaire et sociale mondiale redessine les contours de l'entreprise et l'invite à coopérer étroitement avec l'État. Les organisations intergouvernementales promeuvent depuis les années 2000 l'adoption des normes de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui sont plus que jamais d'actualité. Celles-ci permettent aux entreprises d'instaurer des politiques en faveur d'un équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et *in fine* de répondre à l'urgence sanitaire. Ce contexte particulier remet en jeu les intérêts privés économiques et la recherche d'un « intérêt général » mondial. De fait, un retour à une philosophie plus humaniste de l'entreprise pose la question de sa redéfinition.

### **25 mars 2021 | Les rapports presse-politique sous la Révolution. Le gouvernement français et les médias, 1792-1895**

*Nina Pösch, doctorante en histoire, Université de Haute-Alsace / Université d'Ausbourg*

La Révolution française change de manière fondamentale le cadre juridique de la presse périodique, supprimant la censure et le système de privilèges de l'Ancien Régime tout en imposant de nouvelles limites à la transmission des informations et des opinions. Ces développements rapides entraînent de nouveaux problèmes pour les autorités et l'administration, forçant le gouvernement révolutionnaire et les acteurs politiques à se positionner face à la presse, à interagir avec elle, à l'encadrer mais tout en leur permettant de l'utiliser à des fins politiques.

### **7 avril 2021 | L'Euroairport Bâle Mulhouse, un modèle de coopération transfrontalière**

*Sébastien Tibeyrenc, étudiant en Master 1 d'histoire, Université de Strasbourg*

Seul aéroport binational au monde, l'Euroairport de Bâle-Mulhouse, qui a connu un pic de fréquentation exceptionnel en 2019 (plus de 9 millions de passagers), est aujourd'hui un outil indispensable au service de l'économie d'un territoire transfrontalier comprenant le sud de l'Alsace, le nord-est de la Suisse et le sud-ouest de l'Allemagne. Né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à l'initiative des élites bâloises, régi par la convention

binationale de juillet 1949, il connaît d'abord, jusqu'en 1970, une première phase de développement. Par la suite, dans un contexte marqué par le développement de la coopération transfrontalière et grâce à l'action de Jacques-Henry Gros qui en préside le conseil d'administration de 1968 à 1984, la plateforme connaît une croissance importante : construction d'une nouvelle piste susceptible d'accueillir des gros porteurs, amélioration de la desserte autoroutière, développement du fret, arrivée de nouvelles compagnies aériennes et d'entreprises de maintenance.

### **7 avril 2021 | La naissance d'un mouvement antinucléaire transfrontalier dans le Rhin Supérieur (années 1950 – milieu des années 1970)**

*Valéry Bordois, doctorant en histoire contemporaine, Université de Haute-Alsace*

L'analyse fine des archives militantes mais aussi des sources préfectorales et policières permet de retracer la manière dont la contestation antinucléaire dans le Rhin Supérieur a pu faire émerger non seulement la perception mais aussi l'organisation d'un territoire militant à l'échelle transfrontalière. La constitution d'un répertoire prosopographique permet d'identifier différentes mouvances militantes depuis la contestation de l'atome militaire, menée à partir des années 1950 par le Mouvement de la Paix, jusqu'au démarrage du mouvement contre les centrales qui prend au tournant des années 1970 une ampleur et des formes inédites contre les projets de Kaiseraugst (Suisse), de Fessenheim (France), puis de Breisach et de Wyhl (Allemagne). On peut alors repérer et comparer les logiques d'engagement de part et d'autre de la frontière, mais aussi la circulation et la participation concrète des militants. Ainsi, la création d'une fédération, celle des *Badisch-Elsässische Bürgerinitiativen* regroupant une vingtaine de comités des deux régions en 1974 illustre une forme de consécration de cette première coopération qui a su mobiliser les populations autour d'une cause commune, celle d'un territoire à protéger. Elle a aussi contribué à un rapprochement franco-allemand par le tissage de liens individuels très profonds entre les militants des deux pays, appelés à survivre à l'essoufflement du mouvement en lui-même, ce dont témoigne la persistance commémorative notamment en milieu rural.

## 27 mai 2021 | Enjeux et politiques d'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans le Rhin Supérieur

*Gaël Bonhert, doctorant en géographie, Université de Haute-Alsace*

Alors que les conséquences du changement climatique se manifestent déjà et qu'il devient de plus en plus compliqué de limiter celui-ci, les systèmes agro-alimentaires doivent s'adapter. Ce défi est particulièrement important dans le Rhin Supérieur du fait de son dynamisme agricole et de l'ampleur des changements climatiques régionaux. Dans l'objectif de favoriser les démarches d'adaptation, des pratiques d'adaptation, ainsi que des convergences et divergences entre filières et pays, ont été identifiées lors d'entretiens semi-directifs avec des acteurs des filières grandes cultures, viticulture et bière en France, Allemagne et Suisse.



# Projets de contrats et de recherche

## NucTerritory – Objectiver les territorialités nucléaires

Les difficultés rencontrées par l'État français dans l'application de mesures d'accompagnement pour la reconversion de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) après sa fermeture témoignent de notre méconnaissance flagrante des interactions entre les centrales nucléaires et l'espace, empêchant ainsi leur reconversion sereine. Interrogeant les spatialités du nucléaire presque exclusivement sous l'angle du risque, les précédents travaux en géographie ont occulté la diversité des territorialités créées par cette industrie aux caractéristiques socioéconomiques et politiques singulières. Selon le *Power Reactor Information System* de l'Agence internationale à l'énergie atomique, on dénombrait au total 47 centrales nucléaires commerciales définitivement fermées dans 14 pays au début du mois de mars 2020, tandis que d'autres arrêts sont déjà prévus en France, en Allemagne, en Suède, en Suisse, à Taiwan, en Corée du Sud, aux États-Unis et en Belgique. Le renforcement de notre compréhension de la géographie du nucléaire constitue de ce fait un enjeu crucial pour le déroulement des futures transitions énergétiques.

Parallèlement, si les géographes spécialistes de l'énergie ont identifié les *path-dependencies* comme un élément fondamental inhibant les transitions énergétiques, les *transition studies* pèchent par leur manque de concepts théoriques permettant d'évaluer la consistance spatiale de ces dynamiques qui facilitent la perpétuation des systèmes énergétiques dominants. En outre, tandis

que les recherches antérieures sur les *spatial path-dependencies* ont déjà exploré le cas du gaz, du charbon ou du pétrole, elles ont largement ignoré l'énergie nucléaire.

Pour dépasser ces manques thématiques et conceptuels qui participent à freiner les transitions énergétiques, *NucTerritory* propose de mobiliser l'approche des territorialités relationnelles de Raffestin afin d'évaluer l'ancrage spatial (*spatial-embeddedness*) des centrales nucléaires. En nous appuyant sur Debarbieux et Raffestin, nous définissons les «territoires nucléaires» comme le résultat de processus de territorialités relationnelles, considérant que «l'espace devient territoire lorsqu'il émerge des interactions sociales»<sup>1</sup>. Pour identifier les territorialités nucléaires, entendues comme des ensembles de relations reliant des groupes sociaux à l'environnement matériel, médiatisées par des représentations, *NucTerritory* appliquera une méthode en trois étapes, proposée par Aldhuy en s'inspirant de la conception multidimensionnelle des territorialités de Di Méo.

*NucTerritory* propose de caractériser la fabrique de ces territorialités en mettant en œuvre les outils nécessaires à une comparative croisée. Grâce à la comparaison de quatre centrales nucléaires situées dans des contextes spatiaux distincts et à des stades différents de leur vie opérationnelle, le projet identifiera les variables responsables des différences entre les territorialités. Les études de cas seront réalisées dans deux centrales nucléaires au Royaume-Uni (Wylfa et Heysham) et deux autres sur la côte est des États-Unis (Vermont Yankee et Seabrook). La comparaison sera assurée à l'aide d'un cadre traduisant les méthodes d'Aldhuy en huit indicateurs produits par la récolte de différents types de sources (entretiens semi-structurés, archives de journaux, bases de données de textes juridiques, bases de données économiques et démographiques) analysés à l'aide de méthodes mixtes comprenant l'analyse du discours et du contenu.

---

1. Claude Raffestin, «Ecogenèse territoriale et territorialité», in F. Auriac et R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, p. 175-185.

## Nouvelles inscriptions en doctorat

### « Scénarios de reconversion des sites nucléaires »

*Belinda Ravaz, doctorat en géographie sous la direction de Brice Martin (Université de Haute-Alsace) et l'HEIG Vaud (Pr. Pierre-Henri Bombenger, Pr. Massimiliano Capezzali).*

Les centrales nucléaires, comme toute grande installation humaine à vocation énergétique ou non, impactent non seulement le paysage mais aussi les dimensions sociales, économiques, structurelles, etc. du territoire pendant une période longue. D'autres aspects entrent encore en jeu, car les perceptions de ces entités de génération électrique sont liées à de partis pris fortement idéologiques; de plus, leur utilisation puis leur démantèlement se déroulent dans des conditions très particulières à cause de la nature même de la fission nucléaire et de la radioactivité qui leur sont associées. Actuellement 445 centrales nucléaires sont en service à travers le monde et 166 sont à l'arrêt définitif majoritairement en Europe, aux États-Unis, au Japon<sup>1</sup>. En 2019, l'âge moyen d'une centrale nucléaire était de 30,1 ans<sup>2</sup>. Tout en sachant que la durée initiale de vie d'une centrale nucléaire varie entre 30 et 40 ans (40 à 60 ans pour les plus récentes), plus d'une centaine de centrales devraient arriver en fin de vie et passer par l'étape de démantèlement dans les 10 à 15 prochaines années, que les pays aient décidé ou non de poursuivre l'utilisation de la technologie nucléaire ou non. La reconversion des sites nucléaires revêt

---

1. Source : NuclearPlanet [En ligne : [www.nuclearplanet.ch](http://www.nuclearplanet.ch)].

2. World Nuclear Industry Status Report, 2019.

donc une importance cruciale, notamment en Europe Centrale (Allemagne, France), en Suède, aux États-Unis et en Suisse.

Cette thèse de doctorat s'inscrit dans ce large projet, issu d'une collaboration avec les partenaires suisses de la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud en Suisse. Elle se fixe quatre objectifs principaux : la caractérisation détaillée des scénarios de reconversion sur une base internationale, en fonction des conditions territoriales, économiques et sociales qui les ont déterminés ; la mise en évidence de l'influence réciproque des dynamiques territoriales et des trajectoires nucléaires ; l'analyse des scénarios possibles de réutilisation des friches nucléaires pour des projets de nature énergétique ou non, selon les spécificités du territoire et des interactions des *stakeholders* ; l'étude de cas concrets de reconversion de sites nucléaires, notamment en France (Fessenheim), en Suisse (Mühleberg) et en Allemagne. L'ambition de ce projet de thèse est aussi que les résultats obtenus puissent fournir une base solide et transdisciplinaire d'aide à la décision pour les autorités locales et nationales ainsi que les acteurs des territoires concernés, dans une vision dépassant une « simple » vision économique de la fermeture d'une installation industrielle à haute valeur ajoutée.

### Soutenance de HDR

Aziza Gril-Mariotte a soutenu le 10 juin 2021 une habilitation à diriger les recherches en histoire de l'art à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, intitulée *Une histoire des étoffes imprimées, des arts industriels au patrimoine (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle). Créations, collections, musées* et accompagnée d'un manuscrit inédit : « Indiennes, toiles peintes, toiles de Jouy, du bien de consommation à l'objet patrimonial du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours ». Le jury était composé de : Serge Chassagne, professeur honoraire à l'Université Lumière Lyon 2 (invité) ; Noémie Etienne, professeur à l'Université de Berne ; Anne Higonnet, professeur à Columbia University ; Jean-François Luneau, maître de conférences HDR à l'Université Clermont Auvergne ; Dominique Poulot, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (garant) ; Sophie Raux, professeur à l'Université Lumière Lyon 2 (rapporteur) ; Philippe Sénéchal, professeur à l'université de Picardie Jules Verne (rapporteur).



# Publications

## Nos chercheurs ont publié en 2020

### Chercheurs titulaires

---

RÉGIS BOULAT

«Le travail à Mulhouse et en Alsace (années 1830-1939)», in F. Knittel, N. Mariotti et P. Raggi (dir.), *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales*, Paris, Ellipses, 2020, p. 335-347 (en coll. avec N. Stoskopf).

---

GUIDO BRAUN

«Robespierre “Wir brauchen den Verrat”», in *Vorsicht, Verschwörung! Hexen, Illuminaten, finstere Eliten : Die Macht konspirativer Mythen – vom Mittelalter bis heute*, numéro de : *Die Zeit Geschichte*, 3 (2020), p. 40-41.

«Der Wohlfahrtsausschuss in der Französischen Revolution. Eine Studie zur Grundlegung der Architektur revolutionärer Macht», *Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte*, 47 (2020), p. 115-132.

«In Regensburg wird der Anblick eines Franzosen ebenso gefürchtet wie die Pocken in Paris : Rollen- und Normenkonkurrenz im französischen Reichstagsverständnis 1663-1740», *Historisches Jahrbuch*, 140 (2020), p. 342-360.

«Roms Kampf um Köln. Denk- und Wahrnehmungsmuster kurialer Akteure im Kontext katholischer Konfessionalisierungsprozesse um 1600», *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 155 (2020), p. 47-62.

«Introduction générale : La diplomatie européenne au début du XVII<sup>e</sup> siècle et les enjeux du mariage manqué de 1623», in J.-L. Nardone (dir.), *The Spanish Match. Le mariage manqué du prince de Galles et de l'infante d'Espagne (1623)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2020, p. 9-30.

«Verhandlungssprachen/Übersetzungen», in I. Dingel, M. Rohrschneider, I. Schmidt-Voges, S. Westphal et J. Whaley (dir.), *Handbuch Frieden im Europa der Frühen Neuzeit / Handbook of Peace in Early Modern Europe*, Berlin-Munich-Boston, De Gruyter Oldenbourg, 2020, p. 491-509.

«Die Terreur – Wiege der Gewaltdiktaturen oder des modernen Frankreich?», in R.-P. Fuchs et B. Onken (dir.), *Die Französische Revolution. Geschichte – Erinnerung – Unterricht*, Francfort-sur-le-Main, Wochenschau Verlag, 2020, p. 113-131.

«La correspondance diplomatique et la production de savoirs. Une analyse des rapports des ambassadeurs français dans le Saint-Empire à la fin de la guerre de Trente Ans», in I. Félicité (dir.), *L'identité du diplomate (Moyen Âge-xix<sup>e</sup> siècle). Métier ou noble loisir?* Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 229-240.

«Attentes de guerre, attentes de paix», in M.-L. Solbach et R. Battiston (dir.), *L'Attente. Journées Doctorales Humanités 2019*, numéro de : *Dialogues Mulhousiens*, 4 (2020), p. 104-112 [En ligne : <https://dialogues.hypotheses.org/lattente>].

Compte rendu de «Olivier Poncet, *Mazarin l'Italien* (Paris, Tallandier, 2018)», *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 100 (2020), p. 768-769.

Compte rendu de «Falk Bretschneider, Christophe Duhamelle (dir.), *Le Saint-Empire. Histoire sociale (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2018», *H-Soz-Kult*, 22/01/2020 [En ligne : <https://www.hsozkult.de/publicationreview/id/reb-29128>].

Compte rendu de «John Hardman, *Marie-Antoinette. The Making of a French Queen*, New Haven / Londres, Yale University Press, 2019», *Historische Zeitschrift*, 311 (2020), p. 797-798.

Compte rendu de «Heinz Duchhardt, *Der Aachener Kongress 1818. Ein europäisches Gipfeltreffen im Vormärz*, Munich, Piper, 2018», *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 84 (2020), p. 435-436.

Compte rendu de «Claire Gantet, Markus Meumann (dir.), *Les échanges savants franco-allemands au xviii<sup>e</sup> siècle. Transferts, circulations et réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019», *sehpunkte*, 20-9 (2020) [En ligne : URL : <http://www.sehpunkte.de/2020/09/34027.html>].

Compte rendu de «Matthias Klöppel, *Revolution und Reichsende. Der Transformationsprozess von 1789 bis 1806 im Spiegel ausgewählter Leipziger Periodika*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2019», *Historische Zeitschrift*, 310 (2020), p. 752-753.

Compte rendu de «Volker Arnke, «Vom Frieden» im Dreißigjährigen Krieg. Nicolaus Schaffshausens «De Pace» und der positive Frieden in der Politiktheorie, Berlin/Boston, De Gruyter Oldenbourg, 2018», *H-Soz-Kult* [En ligne : <https://www.hsozkult.de/publicationreview/id/reb-27846>].

---

**AUDE-MARIE  
CERTIN**

«Überlegungen zu einer Geschichte der Vaterschaft in Westeuropa in der langen Dauer», *Historische Anthropologie*, 28 (2020), p. 57-77.

---

**PIERRE FLUCK**

(dir.), *Le prolétariat de la Renaissance. Les révélations d'un village de mineurs (la Fouchelle, Val d'Argent, Alsace)*, Soultz, Éditions du Patrimoine Minier, 2020, 230 p. (en coll. avec D. Bauer et J.-F. Bouvier).

«Archéologie industrielle et Patrimoine industriel : le “triangle” du patrimoine», *Ethnologies*, 42/1-2 (2020), p. 107-128 [En ligne : <https://www.acef-fsac.ulaval.ca/fr/revue-ethnologies/numeros-publies/patrimoine-industriel-industrial-heritage>].

«Héritage industriel et systèmes paysagers», *Ethnologies*, 42/1-2 (2020), p. 129-145 [En ligne : <https://www.acef-fsac.ulaval.ca/fr/revue-ethnologies/numeros-publies/patrimoine-industriel-industrial-heritage>].

«*Regio mineralia* (Rhin Supérieur) et le classement au titre du Patrimoine mondial des Monts Métallifères», in *Le Transfrontalier. Pratiques et représentations*, Reims, Épure éd., 2020, p. 143-162.

«Łódź et son patrimoine industriel», *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 839 (2019-2020), p. 54-56 (en coll. avec P. Nachez).

«Sainte-Marie-aux-Mines, Fouchelle», in *SRA DRAC Grand-Est, Bilan scientifique 2017*, 2020, p. 573-574 (en coll. avec J.-F. Bouvier et D. Bauer).

«Brève enquête sur les machines à vapeur de Martinique», in L. Laloux, D. Michon (dir.), *Industries sucrières à travers le monde*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2020, p. 99-112. [En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02964261>]

---

**BENJAMIN  
FURST**

«Pour une histoire environnementale “connectée” de la Nouvelle-France», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 74/1-2 (2020), p. 155-183.

«L'État face aux rivières d'une province frontière : police des cours d'eau et affirmation de l'autorité royale en Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle», *La Houille Blanche*, 106/5 (2020), p. 8-16 [En ligne : <https://doi.org/10.1051/lhb/2020047>].

«“Hier tout allemands, nous voici tout français” : une opinion publique internationale au secours de la France vaincue ?», in N. Bourguinat, A. Dupont et G. Vogt (dir.), *La guerre de 1870, conflit européen, conflit global*, Montrouge, Éditions du Bourg, 2020, p. 25-50 (en coll. avec R. Meltz).

---

**AZIZA  
GRIL-MARIOTTE**

«Susciter le désir. Les choix artistiques et commerciaux dans les manufactures de toiles peintes (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), in M. C. D'Ercole et J.-M. Minovez (dir.), *Art & économie, une histoire partagée*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2020, p. 47-57.

« Histoire d'un lieu de mémoire du refuge européen : Le Chambon-sur-Lignon », in R. Belot (coord.), *Discours sur la mémoire de l'histoire européenne : silences et dissonances*, numéro de : *Revue Synergies Roumanie*, 15 (2020) [En ligne : <http://gerflint.fr/Base/Roumanie15/roumanie15.html>].

« La puissance maritime et commerciale de la France dans les textiles à personnages : une démocratisation de l'histoire au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Interpréter l'Histoire dans les arts décoratifs*, Paris, INHA/Éditions du GRHAM, 2020, p. 47-62.

« Plaque ou cylindre de cuivre ? L'évolution de l'impression sur toile des motifs figuratifs entre innovation technologique, contrainte économique et velléité artistique (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », in *Oberkampf et la toile imprimée XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, production, création, consommation*, Jouy-en-Josas, Musée de la toile de Jouy, 2020, p. 104-114.

« Projets de motifs d'indiennes », « Projets pour la manufacture de Jouy », in B. Gady (dir.), *Le dessin sans réserve. Les collections du musée des arts décoratifs*, Paris, MAD, 2020, p. 240-245.

---

**BRICE MARTIN**

« De l'aléa à la vulnérabilité : du sens à donner aux mots (ou aux maux) », in I. Corpart, C. Lacroix et M.-F. Steinle-Feuerbach (dir.), *Université et Prétoire*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 257-269 (en coll. avec V. Erné-Heintz).

« Plaidoyer pour le catastrophisme », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 52-1 (2020), p. 67-80 (en coll. avec V. Erné-Heintz).

*Géohistoire des inondations dans le bassin de la Zorn* [Rapport final PAPI Zorn aval], SDEA Alsace Moselle, 72 p.

« Comment les brasseries du Rhin Supérieur s'adaptent-elles au changement climatique ? », *Newsletter Clim'ability Design*, 3 (2020), p. 5-6. (en coll. avec G. Bohnert),

« La culture du risque pour mieux faire face au changement climatique : retour sur les crues de 1919-1920 dans le Rhin Supérieur », *Newsletter Clim'ability Design*, 1 (2020), p. 5.

---

**RENAUD MELTZ**

« Laval, antisémite qui s'ignore ou persécuteur cynique ? », in L. Joly (dir.), *Vichy, les Français et la Shoah : un état de la connaissance historique*, numéro de : *Revue d'histoire de la Shoah*, 212 (2020), p. 121-151.

« Hao, de la bombe française au poisson chinois », *Revue historique des armées*, 299 (2020), p. 111-126 (en coll. avec T. Meyer).

« Une solitude : le général de Gaulle et la bombe H », in C. Lanneau, F. Saenen (dir.), *De Gaulle en héritage*, dossier de : *Revue générale*, 4 (2020), p. 115-128.

« "Hier tout allemands, nous voici tout français" : une opinion publique internationale au secours de la France vaincue ? », in N. Bourguinat, A. Dupont et G. Vogt (dir.), *La guerre de 1870. Conflit européen, conflit global*, Montrouge, Éditions du bourg, 2020, p. 25-50 (en coll. avec B. Furst).

«Le choix nucléaire du général de Gaulle», in J.-P. Bled (dir.), *De Gaulle, l'homme du siècle*, Paris, Cerf, 2020, p. 163-181.

«Le 6 février 1934 : une journée contre-révolutionnaire ?», in P. Gueniffey, F.-G. Lorrain (dir.), *Révolutions françaises du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Perrin, 2020, p. 271-294.

---

**TEVA MEYER**

«Relational territoriality and the spatial embeddedness of nuclear energy : A comparison of two nuclear power plants in Germany and France», *Energy Research & Social Science*, 71 (2020) [En ligne : <https://doi.org/10.1016/j.erss.2020.101823>].

«Les débats suédois sur la centrale finlandaise de Pyhäjoki, une géopolitique critique de l'énergie en Baltique», *Mappemonde*, 129 (2020) [En ligne : <http://journals.openedition.org/mappemonde/4748>].

«Militantisme anti-nucléaire et sécurité des installations : perspectives comparées», in M. Rambourg (dir.), *Sûreté et sécurité des installations nucléaires civiles*, Paris, Mare & Martin, 2020, p. 201-222.

«Hao, de la bombe française au poisson chinois», *Revue Historique des armées*, 299 (2020), p. 111-126 (en coll. avec R. Meltz).

---

**CATHERINE ROTH**

«Maxime Cervulle et Nelly Quemener (2018/2015)», *Cultural Studies. Théories et méthodes, Communication*, 37/2 (2020) [En ligne : <http://journals.openedition.org/communication/12326>].

---

**NICOLAS STOSKOPF**

(dir.), *Cent ans d'histoire de la Société des amis des universités de l'académie de Strasbourg, 1920-2020*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2020, 198 p. (en coll. avec A. Latham et M. Hau).

«La fortune des industriels mulhousiens au XIX<sup>e</sup> siècle», *Annuaire historique de Mulhouse*, 31 (2020), p. 49-75.

«Le travail à Mulhouse et en Alsace (années 1830-1930)», in F. Knittel, N. Mariotti et P. Raggi (dir.), *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales*, Paris, Ellipses, 2020, p. 335-347 (en coll. avec R. Boulat).

«Dardel», «Dassier», «Delessert», «Dieterlen», «Dietrich (de)», «Dietsch», «Dollfus», «Eichthal (d')», «Engel», «Engel-Dollfus», «Engel-Gros», «Fallot», «Favre», «Fould», «Frey», «Goerich», «Gros», in P. Cabanel et A. Encrevé (dir.), *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours*, t. 2 : D-G, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 2020.

## Doctorants

- 
- DAVID BOURGEOIS** «Avant-propos», in P. Fluck (dir.), *Le prolétariat de la Renaissance. Les révélations d'un village de mineurs. La Fouchelle, Val d'Argent, Alsace*, Sultz, Editions du Patrimoine minier, 2020, p. 11-13.
- «Un printemps d'épidémie», *Annuaire historique de Mulhouse*, 31 (2020), p. 13-20.
- «Les Archives de Mulhouse en 2019 : une année riche», *Annuaire historique de Mulhouse*, 30 (2019), p. 135-140.
- «La fin des guerres de Bourgogne et le développement des mines polymétalliques des Vosges du sud», *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, 39 (2020), p. 100-110.
- «Robert de Boron et les mythes arthuriens», *Bulletin de la société d'histoire Coeuwatte, Suarcine, Vendeline*, 14 (2020), p. 27-34.

## Chercheurs associés

- 
- LAETITIA BRACCO** «Le métier de magasinier : disparition ou évolution ?», *Arabesques*, 97 (2020) [En ligne : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=1790>].
- 
- YVES FREY** «Les Polonais du Nord-Pas-de-Calais au temps de Kasimir Zgorecki», *Studio Zgorecki*, [Catalogue de l'exposition au château de Tours, 30 octobre 2020-23 mai 2021], Paris, Jeu de Paume-Filigranes Éditions, 2020, p. 8-23.
- 
- PHILIPPE JÉHIN** «Faune et chasse dans le Sundgau à l'orée du xx<sup>e</sup> siècle», *Annuaire de la Société d'histoire du Sundgau*, 78 (2020), p. 55-70.
- «Incidents sur la frontière franco-allemande à la Belle Époque», *Rencontres transvosgiennes*, 10 (2020), p. 139-151.
- 
- MICHEL HAU** *Le virage manqué 1974-1984 : ces dix années où la France a décroché*, Paris, Les Belles Lettres, 2020, 377 p. (en coll. avec F. Torrès).
- 
- JEAN-FRANÇOIS HEIMBURGER** «Le Japon à l'ère du démantèlement nucléaire», *Politique étrangère*, 2 (2020), p. 141-155.
- «Catastrophe naturelle en France : s'inspirer du Japon», *Les Echos*, 7 novembre 2020. [En ligne : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-catastrophe-naturelle-en-france-sinspirer-du-japon-1262936>].

«La catastrophe du 11 mars 2011 au Japon n'est pas que nucléaire», *La Croix*, 18 mars 2020 [En ligne : <https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/catastrophe-11-mars-2011-Japon-nest-pas-nucleaire-2020-03-18-1201084782>].

---

**FLEUR LARONZE**

«Dix ans après! Les conflits de normes dans les relations de travail. Contribution à l'étude des organisations», *Horizons du droit, Revue de l'Association française des docteurs en droit*, 2020, p. 103-122. (coord.), *Le Comité social et économique. Acteurs et Actions en matière de négociation collective*, numéro de : *Droit ouvrier*, 2020.

---

**PAUL-PHILIPPE MEYER**

«La programmation des œuvres de Chopin dans les concerts en Haute-Alsace», in P. Schnyder et A. Voegele (éd.), *Écrire avec Chopin. Frédéric Chopin dans la littérature*, Paris, Honoré Champion, 2020, p. 239-248.

«Mouvements d'une sérénade d'Alsace», in D. Rosenblatt et G. Schaffhauser (dir.), *Rupture et transmission – Histoire, langues et liminarités en Alsace depuis 1815*, As<sup>2</sup>emi / Stockbrunna, 2020, p. 405-426

«La pianiste et compositrice colmarienne, Marie Bigot de Morogues», *Obermundat* [En ligne : <http://obermundat.org/personnages/288-les-racines-rouffachoises-de-la-pianiste-et-compositrice-marie-bigot-de-morogues-colmar-1786-paris-1820>].

«Chronique musicale mulhousienne», *Annuaire historique de Mulhouse*, 31 (2020), p. 131-133.

---

**CÉCILE MODANESE**

«La formation à travers l'Europe des jeunes pépiniéristes. Exemple des pépiniéristes Baumann», in D. Rosenblatt et G. Schaffhauser, *Rupture et transmission – Histoires, Langues et liminarités en Alsace depuis 1815*, As<sup>2</sup>emi / Stockbrunna, 2020, p. 295-317.

«Murbach – Château abbatial et quartier canonial», «Murier», in *Dictionnaire historique des institutions d'Alsace du Moyen Âge à 1815*, t. 13 : lettre M, Strasbourg, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 2020.

*Le château de la Neuenbourg*, Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, 2020, 16 p.

«L'arboriculture fruitière, de l'arbre en bordure de champs à la collection fruitière : l'exemple de l'extension de la palette fruitière en Alsace», in L. Laloux, A. Péters et G. Piernas (dir.), *Mutations techniques dans l'agriculture : d'Olivier de Serres à l'ère du nucléaire*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2020, p. 20-31.

---

**PASCAL RAGGI**

(co-dir.), *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales*, Paris, Ellipses, 2020, 440 p. (en coll. avec F. Knittel et N. Mariotti).

«Die lange Stahlkrise in Lothringen (1974 – 2014)», in H.-C. Hermann (dir.), *Die Strukturkrise an der Saar und ihr langer Schatten*, St. Ingbert, Conte Verlag, 2020, p. 185-208.

«Les ouvriers du fer», in M. Fontaine, F. Jarrige et N. Patin (dir.), *Le travail en Europe occidentale 1830-1939*, Paris, Atlande, 2020, p. 453-458.

«Le travail des mineurs de fond en France de 1830 jusqu'aux années 1930 : entre industrialisation partielle et législation sociale perfectible», in F. Knittel, N. Mariotti et P. Raggi (dir.), *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales*, Paris, Ellipses, 2020, p. 191-201.

«Le Musée de l'Histoire du Fer de Jarville-la-Malgrange : la belle cinquantaine», *Historiens et Géographes*, 449 (2020), p. 185-188.

«L'éclatement du monde ouvrier, son invisibilité croissante brouillent les pistes», in O. Toussaint, *20 % Profils ouvriers*, Plesnois, Éditions La Paulette, 2020, p. 3-5.

---

**ERIC TISSERAND**

«L'industrie du meuble dans la Vôge et la construction d'une filière industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle», in *Histoire de bois : la forêt et l'industrie dans le massif vosgien (du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui et prospective)*, numéro de : *Rencontres transvosgiennes*, 10 (2020), p. 43-58.

«Les Vosges et ses forêts privées : l'exemple des forêts dites de la Famille dans la vallée de la Haute-Meurthe au XIX<sup>e</sup> siècle», in C. Euriat, P. Labrude et J.-P. Husson (dir.), *Fraize et la Haute Vallée de la Meurthe*, Saint-Nabord, 2020, p. 43-66.



# L'équipe du CRÉSAT

## Liste des membres du CRÉSAT

---

### Chercheurs titulaires

**Michèle Archambault** | PRAG en sciences de l'information et de la communication

**Fabien Bonnet** | Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication

**Régis Boulat** | Maître de conférences en histoire économique contemporaine

**Guido Braun** | Professeur d'histoire moderne

**Benoît Bruant** | Maître de conférences en muséologie

**Aude-Marie Certin** | Maître de conférences en histoire médiévale

**Myriam Chopin** | Maître de conférences en histoire médiévale

**Gérald Cohen** | Maître de conférences en sciences de gestion

**Pierre Fluck** | Professeur émérite d'archéologie industrielle

**Aziza Gril-Mariotte** | Maître de conférences HDR en histoire de l'art

**Brice Martin** | Maître de conférences en géographie

**Renaud Meltz** | Professeur d'histoire contemporaine

**Teva Meyer** | Maître de conférences en géopolitique et géographie

**Eleni Mitropoulou** | Professeur en sciences de l'information et de la communication

**Cécile Robin** | Maître de conférences HDR en droit privé

**Catherine Roth** | Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication

**Hocine Sadok** | Maître de conférences en droit public

**Nicolas Stoskopf** | Professeur émérite d'histoire contemporaine

**Carsten Wilhelm** | Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication

---

### BIATOSS

**Benjamin Furst** | Ingénieur de recherche, docteur en histoire

---

### Doctorants

**Gaël Bohnert** | Géographie ; dir. R. Meltz, B. Martin

**Valéry Bordoïs** | Histoire contemporaine ; dir. R. Meltz, B. Martin

**David Bourgeois** | Histoire médiévale ; dir. P. Fluck, J.-J. Schwien

**François Magar** | Archéologie industrielle ; dir. P. Fluck, J.-J. Schwien

**Clémence Maillochon** | Histoire contemporaine ; dir. R. Meltz, T. Meyer

**Pascale Nachez** | Archéologie industrielle ; dir. P. Fluck

**Nina Pösch** | Histoire ; dir. G. Braun, L. Schilling

**Belinda Ravas** | Géographie ; dir. P.-H. Bombenger, M. Capezzali, B. Martin

**Sophie Ruch** | Sciences de l'information et de la communication ; dir. E. Mitropoulou, C. Wilhelm

---

## Chercheurs associés

**Laetitia Bracco** | Conservateur des bibliothèques, Université de Lorraine

**Caroline Daviron** | Conservateur des bibliothèques, Thonon-les-Bains

**Karin Dietrich-Chénel** | Maître de conférences honoraire en allemand

**Virginie Fiesinger** | Directrice de la recherche, Université de Haute-Alsace, docteur en histoire des sciences et des techniques

**Silvia Flaminio** | Post-doctorante, Université de Lausanne, docteur en géographie

**Yves Frey** | Professeur agrégé retraité, docteur en histoire

**Joseph Gauthier** | Chargé de recherche, Chrono-environnement UMR-6249

**Florie Giacona** | Post-doctorante, Irstea Grenoble / Université de Genève, docteur en histoire

**Pierre-Christian Guillard** | Chef d'installation, Pôle Géosciences Orano Mining, docteur en histoire des sciences et des techniques

**Michel Hau** | Professeur émérite d'histoire économique et sociale

**Jean-François Heimbürger** | Journaliste

**Iso Himmelsbach** | Historien indépendant

**Bernard Jacqué** | Maître de conférences honoraire en histoire de l'art

**Philippe Jehin** | Professeur agrégé, lycée Bartholdi – Colmar, docteur en histoire

**Odile Kammerer** | Professeur honoraire d'histoire médiévale

**Ludovic Laloux** | Professeur d'histoire moderne, Université de Valenciennes

**Fleur Laronze** | Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Haute-Alsace

**Nicolas Le Moigne** | Professeur agrégé, lycée Michel-de-Montaigne – Mulhouse

**Paul-Philippe Meyer** | PRAG honoraire en musicologie

**Patrick Perrot** | Retraité de Wärtsilä

**Pascal Raggi** | Maître de conférences HDR en histoire contemporaine, Université de Lorraine

**Anne Rauner** | Doctorante en histoire médiévale, Université de Strasbourg

**Olivier Richard** | Professeur d'histoire médiévale, Université de Strasbourg

**Bertrand Risacher** | Principal-adjoint, Collège Anne-Frank – Illzach, docteur en histoire

**Éric Tisserand** | Professeur agrégé, lycée Jacques-Callot – Vandœuvre-lès-Nancy, docteur en histoire

**David Tournier** | Inspecteur de l'Éducation nationale, docteur en histoire

**Marie-Claire Vitoux** | Maître de conférences honoraire en histoire contemporaine

**Lauriane With** | Historienne des risques naturels, Conseil départemental du Haut-Rhin, docteur en histoire

---

## Correspondants

**Dan Bernfeld** | Eurocultures

**Georges Bischoff** | Professeur émérite d'histoire médiévale

**Bernard Bohly** | Archéologue minier

**Céline Borello** | Professeur d'histoire moderne, Le Mans Université

**Jean-Michel Chézeau** | Professeur honoraire de chimie, Université de Haute-Alsace

**Marianne Coudry** | Professeur émérite d'histoire romaine

**Annemarie David** | Eurocultures, coordination FORCOPAR

**Camille Desenclos** | Maître de conférences en histoire moderne, Université de Picardie Jules Verne

**Thierry Fischer** | Chargé d'études, ADAUHR-ATD

**Philippe Fluzin** | Directeur de recherche, Laboratoire Métallurgies et Cultures UMR-5060

**Frédéric Guthmann** | Magistrat, ENA

**Pierre Lamard** | Professeur d'histoire industrielle, Université de Technologie Belfort-Montbéliard

**Isabelle Laboulaïs** | Professeur d'histoire moderne, Université de Strasbourg

**Éliane Michelin** | Directrice des Archives  
municipales de Mulhouse

**Airton Pollini** | Maître de conférences  
d'histoire grecque, Université de  
Haute-Alsace

**Bernard Reitel** | Professeur de géographie,  
Université d'Artois

**Maria-Teresa Schettino** | Professeur  
d'histoire romaine, Université  
de Haute-Alsace

**Franck Schwarz** | Chercheur Patrimoine  
industriel, Inventaire général du Patrimoine  
Culturel - Alsace

**Olivier Thévenin** | Professeur de sociologie,  
Université Sorbonne-Nouvelle

**Gilles Wolfs** | Professeur agrégé, lycée  
Charles-de-Gaulle – Pulversheim,  
docteur en histoire





# Table des matières

## FRONTIÈRES ET ESPACES TRANSFRONTALIERS, UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

- 13 Alexis Vrignon, Charles-François Mathis  
Introduction

### CONTRIBUTIONS

- 21 Benoit Vaillot  
L’empreinte écologique de la frontière franco-allemande (1871-1914)
- 41 Yaël Gagnepain  
Face aux pollutions de l’industrie textile roubaisienne,  
la menace d’un barrage belge pour bloquer l’Esperie et inonder  
la France (1877-1900)
- 61 Laurie Daffe  
Sous la surface : une approche de la frontière aquatique  
lémanique par les navigations professionnelles et les apports  
de l’anthropologie amphibie
- 81 Hugo Mazzero  
Les impacts des parcs de la paix sur les frontières en Afrique  
australe : un rêve d’ouverture qui peine à se réaliser

### RETOUR AUX SOURCES

- 101 Cheyenne Léonard  
La catastrophe de Schweizerhalle (1986) : vers une meilleure  
coopération dans la région du Rhin Supérieur ?

### RECENSIONS

- 107 Stanislas Jeannesson  
Isabelle Dasque, *Les Diplomates de la République (1871-1914)*,  
Paris, Sorbonne Université Presses, 2020, 766 p.
- 111 Régis Boulat  
Bouda Etemad et Jean Batou (ed.), *Le miracle suisse selon Paul Bairoch*,  
Genève, Droz, 2020, 208 p.

# BULLETIN DU CRÉSAT

## POSITIONS DE THÈSE

- 119 **Sabine Bosler**  
Éduquer aux médias à l'ère numérique : enjeux communicationnels  
de la médiation des savoirs dans une perspective franco-allemande

## ACTIVITÉS ET PROJETS

- 131 **Manifestations scientifiques**  
Comprendre les régimes de nucléarité par les réseaux  
Approches croisées | Séminaire Jeunes chercheurs
- 139 **Projets de contrats et de recherche**  
NucTerritory – Objectiver les territorialités nucléaires
- 141 **Brèves**  
Nouvelles inscriptions en doctorat
- 143 **Publications**  
Nos chercheurs ont publié en 2020
- 151 **L'équipe du CRÉSAT**  
Liste des membres du CRÉSAT
-





## Conditions de soumission

Chaque numéro accueille un dossier thématique, en lien avec les axes de recherche de l'équipe d'accueil CRÉSAT. Ce dossier thématique fait l'objet d'un appel à communication dédié, publié au cours de l'année universitaire.

En sus du dossier thématique, les rubriques *Varia* et *Retour aux sources* permettent aux chercheurs en Sciences humaines et sociales (histoire, histoire de l'art, géographie, sociologie, littérature, droit, information-communication, etc.) de publier tout article inédit pour peu qu'il entre dans les axes de travail du CRÉSAT :

- Histoire et patrimoines de l'industrie : industrialisation/désindustrialisation ; histoire des arts et des patrimoines industriels ; dynamiques économiques, culturelles et sociales du territoire transfrontalier du Rhin supérieur du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours.
- Territoires intelligents : systèmes d'interactions nature/sociétés, acteurs/ groupes sociaux ; représentations, héritages, imaginaires et construction du territoire ; fabrique décisionnelle, organisationnelle ou politique ; identification des acteurs au territoire.
- Culture.s et communication : milieux de communication (temps, espace, société, culture) ; stratégies des acteurs économiques et politiques ; actualité des médias, des usages et des dispositifs ; constitution d'identités collectives (locales, nationales, transfrontalières ou supranationales).
- Espaces publics et circulations internationales : espaces d'échanges et de débats du Moyen Âge à nos jours ; circulations et communautés politiques, idéologiques, culturelles ou confessionnelles ; conscience et imaginaire politique communs à une société (locale, nationale ou européenne).


Une attention particulière sera portée aux contributions mobilisant une logique bi-ou multi-nationale et/ou le territoire rhénan.

**Toute proposition d'article est à envoyer à :**  
revuedurhinsuperieur.cresat@uha.fr

Les normes éditoriales peuvent être téléchargées sur le site internet du CRÉSAT (<http://www.cresat.uha.fr/activites/publications/rrs/>). Tout article ayant déjà fait l'objet d'une publication (papier ou électronique), y compris dans une autre langue, sera automatiquement refusé.

Achévé d'imprimer  
en décembre 2021  
par Im'serson  
sur papier offset 90 grammes  
composé en caractères Meta Pro  
et Nexus Serif Pro





LA REVUE DU RHIN SUPÉRIEUR est une revue interdisciplinaire en Sciences humaines et sociales, créée en 2018 et éditée par le Centre de Recherche sur les Économies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (EA-3436, Université de Haute-Alsace). Elle s'attache à renforcer la connaissance des pouvoirs politiques et des institutions, de l'économie et de la société, de la culture ou encore du territoire. Par ailleurs, compte tenu de la dynamique territoriale, au cœur du Rhin supérieur, dans laquelle s'insère l'Université de Haute-Alsace, la revue met plus particulièrement en valeur les recherches consacrées à cet espace multinational et aux logiques transfrontalières (France – Suisse – Allemagne).

Créé en 1984 et dirigé depuis 2021 par Guido Braun, le CRÉSAT est une équipe pluridisciplinaire regroupant historiens, géographes, historiens de l'art, juristes, .... Ses chercheurs développent une activité scientifique variée, organisée autour de quatre pôles de recherche : Histoire et patrimoine de l'industrie, Territoires intelligents, Culture.s et médias, Espaces publics et circulations internationales.

